

Plan Vélo

Rapport final



Octobre 2025



e sommair e

01 | Eléments de contexte

02

02 | Présentation des différents aménagements cyclables

10

03 | Diagnostic

20

Demande de mobilité et potentiels cyclables

Aménagements et services existants

Synthèse et enjeux identifiés

04 | Plan d'actions

53

Les itinéraires du plan vélo

Fiches actions par itinéraire

Le stationnement cyclable

05 | De la stratégie à la mise en œuvre du Plan Vélo

117

Eléments de contexte



01

Qu'est-ce qu'un schéma directeur cyclable ?

- Un schéma directeur cyclable est un outil stratégique de planification qui vise à assurer la **cohérence** et la **continuité** des itinéraires cyclables, et plus globalement de définir la politique cyclable du territoire.
- C'est un document **non opposable** qui vient alimenter les documents d'urbanisme et de planification existants (PDM, PLU-i, SCoT notamment)
- Les grands principes que le schéma doit respecter dans la définition des itinéraires cyclables :
 - 1) Sécurité
 - 2) Continuité
 - 3) Cohérence/maillage
 - 4) Confort
- **Le schéma directeur est l'élément majeur constitutif d'un Plan Vélo**

Rappel des compétences en matière de politique cyclable

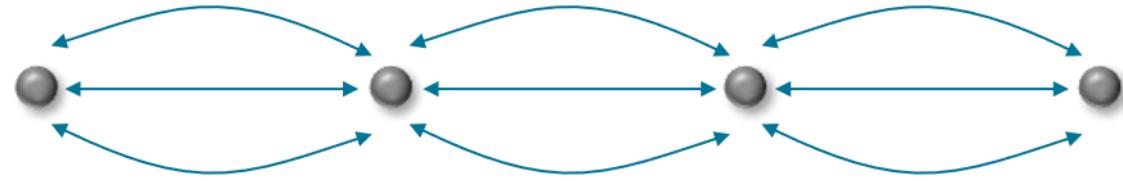
- **Etude stratégique** (Plan Vélo / Schéma directeur cyclable) = **EPCI** dans une logique d'intérêt communautaire et de continuité des itinéraires. Compétence réquisitionnée : « *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire* »
- **Aménagement des itinéraires** (création, jalonnement) = **gestionnaires de voirie**
- **Réglementation** (mis en double sens cyclable, imitation des vitesses, modification du plan de circulation) = **pouvoir de police**

Méthodologie globale d'étude

Etape 1 : définition d'un schéma d'intentions



Etape 2 : déclinaison en scénarii d'itinéraires



Etape 3 : choix d'un itinéraire par axe et programmation des aménagements/actions



Les leviers d'action d'une politique cyclable

- Une politique vélo se structure autour de différentes thématiques.
- L'objectif recherché est de créer un réel « écosystème vélo » permettant d'enclencher un changement de comportement sur le temps long.
- La première « brique » indispensable pour développer le vélo au quotidien est la **sécurisation de la pratique par la création d'aménagements dédiés**.

1 - ÉQUIPER ET AMÉNAGER



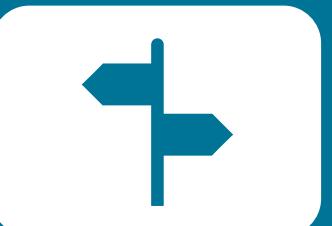
LA RÈGLEMENTATION

Pour apaiser et créer de nouvelles possibilités de parcours



LES AMÉNAGEMENTS

Pour équiper et sécuriser les déplacements à vélo



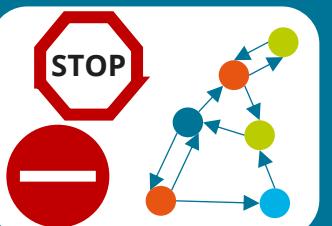
LE JALONNEMENT

Pour proposer des itinéraires plus sûrs



LE STATIONNEMENT

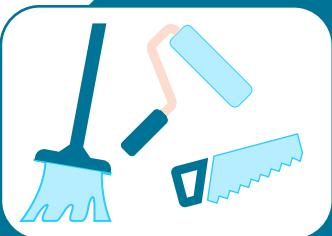
Pour sécuriser les cycles et compléter les chaînes de déplacements



LES SENS DE CIRCULATION

Pour libérer de la place pour les aménagements et/ou la pratique

2 - LÉGITIMER



L'ENTRETIEN

Pour maintenir la qualité des aménagements et la sécurité de l'usage



LES SERVICES

Pour compléter l'écosystème, et ôter les freins techniques à la pratique



LE CONTRÔLE

Pour sensibiliser, garantir le respect et la sécurité des cyclistes face aux conflits d'usages



LA COMMUNICATION

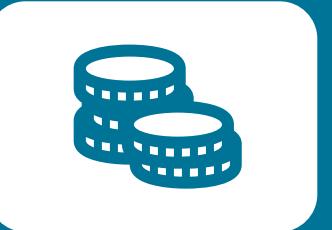
Pour donner l'exemple, montrer l'ambition, ôter les freins psychologiques à la pratique

3 - ENCOURAGER



L'URBANISME

Pour intégrer le vélo dans les projets urbains



L'INCITATION À L'USAGE

Pour encourager l'usage du vélo (acquisition de vélo, équipement, réparation)

Différents usages du vélo = différents besoins

Cible prioritaire



Quotidien



Tourisme



Loisirs / balade



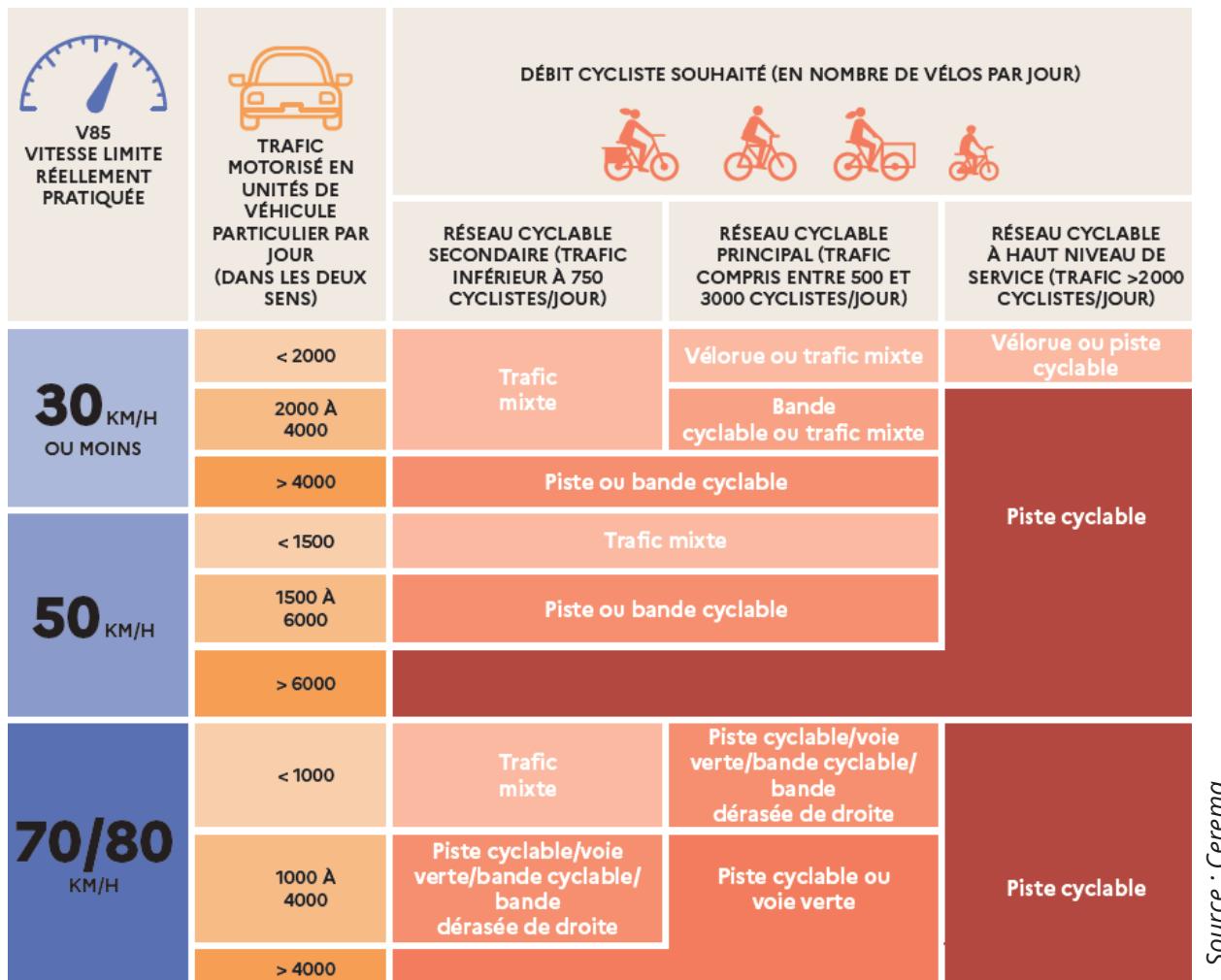
Sportif

- Distances courtes (2 à 7km, jusqu'à 10/12 km en VAE)
- Trajet direct
- Itinéraire sécurisé
- Distances longues (> 50km)
- Trajet bucolique
- Distances moyennes (5 à 20km)
- Trajet bucolique
- Itinéraire sécurisé
- Distances longues (> 50km)
- Trajet sportif et roulant
- Evitent les aménagements cyclables

Présentation des différents aménagements cyclables



Logique de définition d'un aménagement cyclable



Deux typologies d'aménagements pour les vélos peuvent être distinguées :

- Les aménagements dits « **séparatifs** » : piste cyclable, voie verte et dans une moindre mesure les bandes cyclables
- Les aménagements « **partagés** » : itinéraire sur route jalonnée, chaucidou, zone apaisée, ...

Le choix de la typologie d'aménagement est intimement lié au niveau de trafic observé et à la vitesse réelle pratiquée :

- Un trafic **> 4000 v/j** et une vitesse supérieure à 50 km/h nécessite de séparer physiquement le cycliste de la chaussée (ou le cas échéant d'abaisser la vitesse motorisée et/ou le niveau de trafic).
- Un trafic **< 4000 v/j** et une vitesse réelle pratiquée inférieure à 50 km/h permet d'envisager un partage de la voirie entre cyclistes et automobilistes.

Les différents aménagements cyclables

Les aménagements en site propre

En agglo



Piste cyclable
250k€ à 450k€ / km

Hors agglo



Voie verte (création)
150k€ à 350k€ / km



Voie verte (réglementation)
5k€ / km

Les aménagements partagés

En agglo



Double sens cyclable
10K€ / km



Zone apaisée
Coût très variable selon le niveau de reprise de la voirie

Hors agglo



Itinéraire jalonné sur route secondaire
1 à 2K€ / km



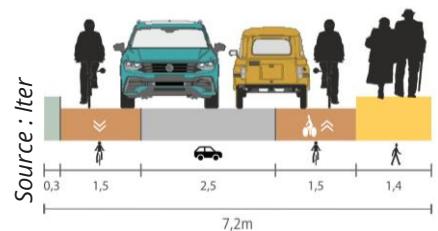
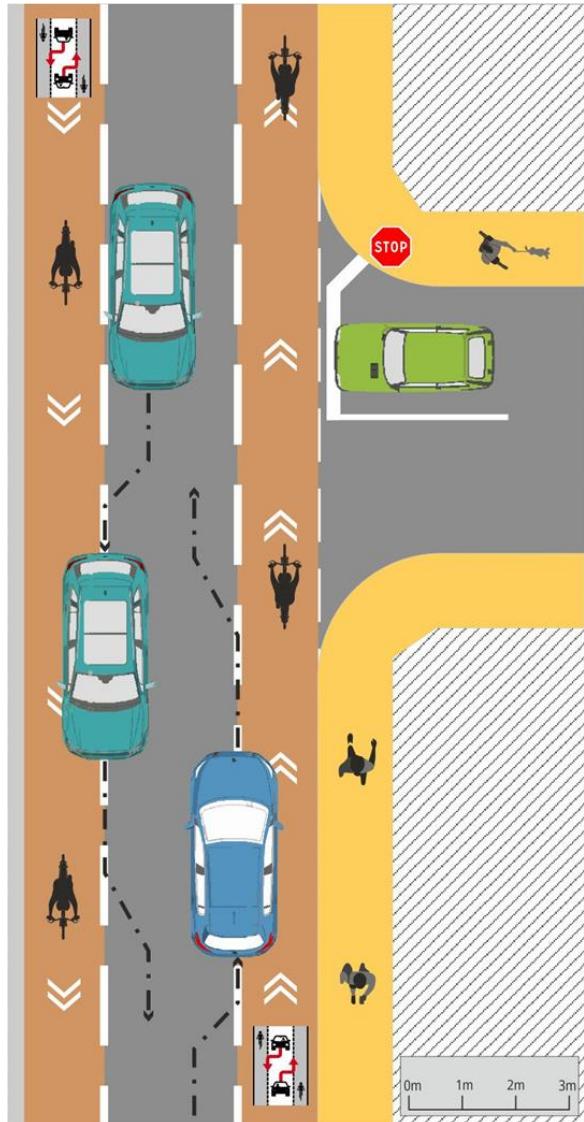
Chaussée à Voie Centrale Bidirectionnelle (CVCB ou chaucidou)
60K€ / km

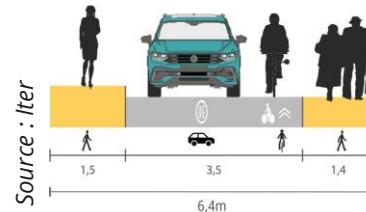
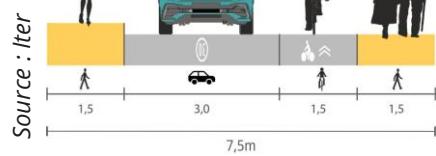
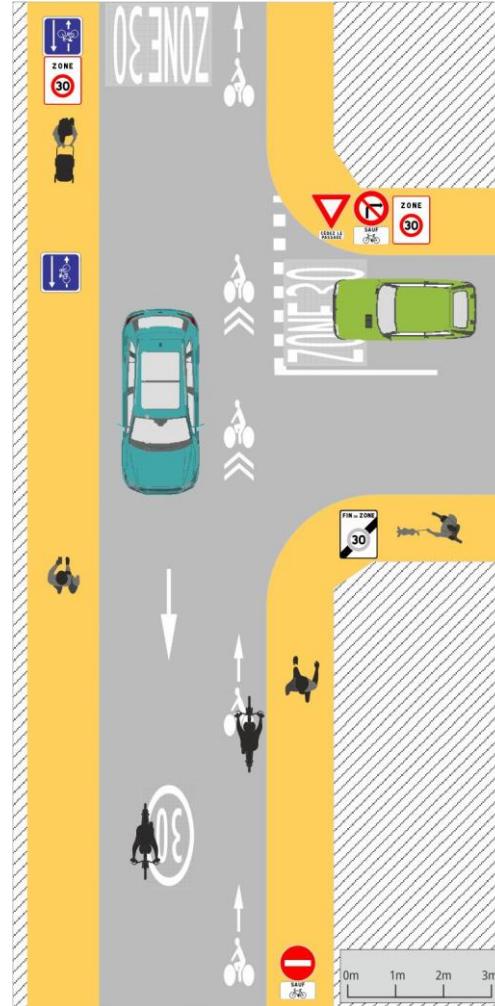


Les différents aménagements cyclables : jalonnement de routes secondaires

- **Principe** : identification d'itinéraires sur des routes secondaires très peu circulées et avec un profil limitant les prises de vitesse des véhicules motorisés, qui ne nécessitent pas d'aménagement particulier
- **Mise en œuvre** : Implantation de panneautiques aux intersections prioritairement + pictogrammes vélos au sol (optionnel)

Les différents aménagements cyclables : la CVCB





Les différents aménagements cyclables : le double sens cyclable

- Rappel : le Double sens cyclable (DSC) est la **norme réglementaire dans toutes les voies à sens uniques limitées à 30 km/h ou moins**
- Il peut également être appliqué sur des voies limitées à 50 km/h
- 2 principes de mise en œuvre peuvent être différenciés selon la largeur de la voirie :
 - Largeur de chaussée < 4m/4,5m
 - Largeur de chaussée >= 4,5m permettant le marquage d'une bande cyclable d'1,5m

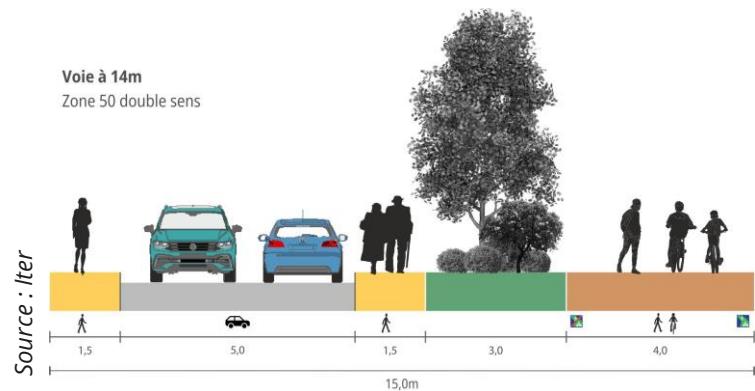
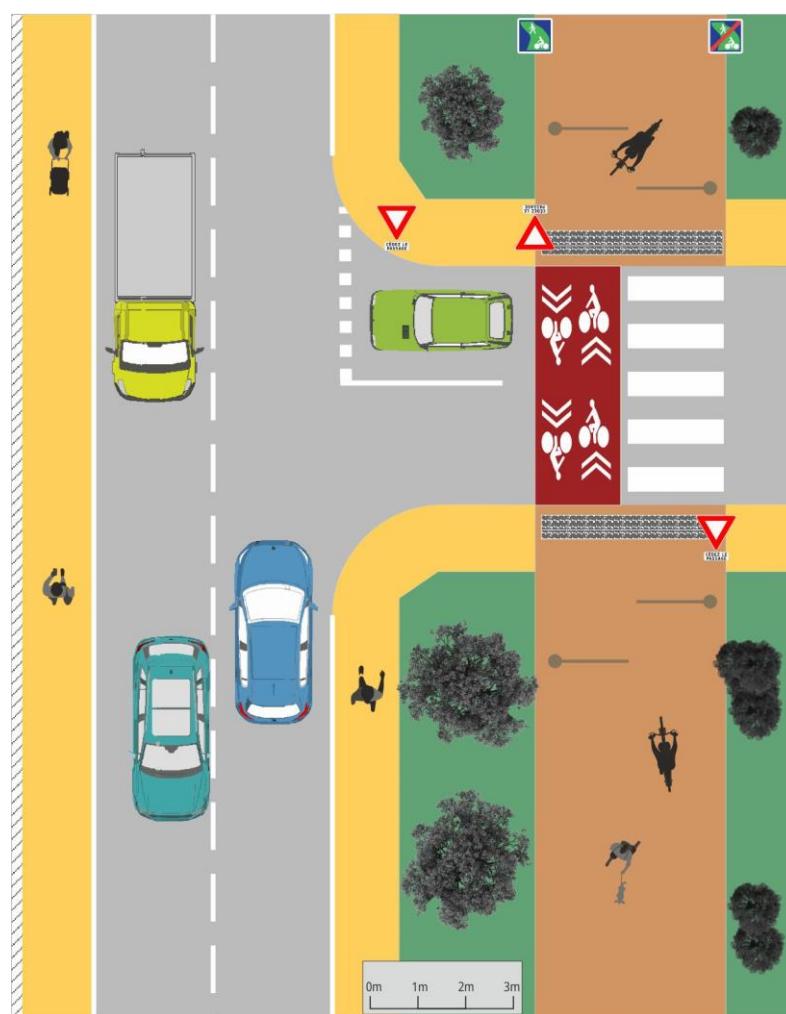


Photos : Cerema



Les différents aménagements cyclables : la zone 30 km/h

- **La zone 30**, selon l'article R.110-2 du code de la route, est une section ou un ensemble « de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police » (prévu à l'article R412-28-1 du code de la route). Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et **l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable** ».
- La zone 30 en elle-même n'est pas un aménagement cyclable, mais sa mise en œuvre permet de sécuriser la cohabitation vélo/voiture dans les secteurs agglomérés.



Les différents aménagements cyclables : la voie verte (création)

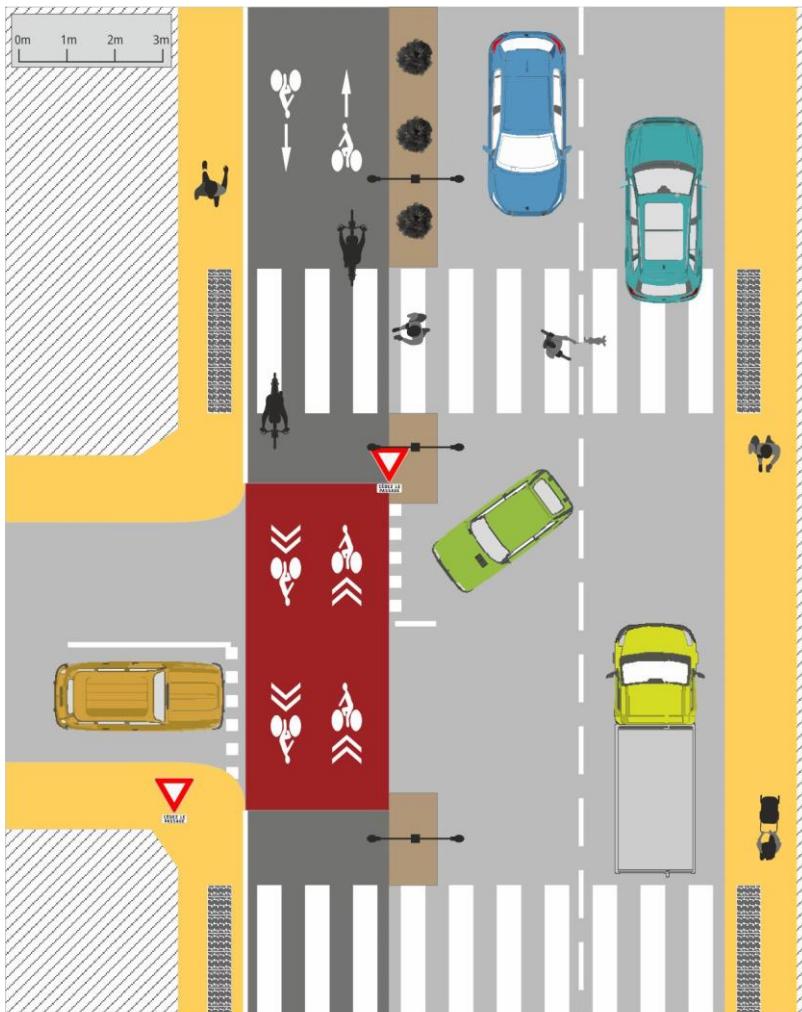
- **Voie verte** : « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers. Par dérogation, les véhicules motorisés mentionnés à l'article R. 411-3-2 peuvent également être autorisés à y circuler dans les conditions prévues au même article » *Article R110-2 du code de la route*
- Largeur mini d'une voie verte (Cerema) = 3m

Les différents aménagements cyclables : la voie verte (réglementation)



La RD535 à Saint-Sauveur-Villages (Manche) est désormais une voie verte. Elle est interdite aux véhicules à moteur, sauf riverains avec une limitation de vitesse à 30 km/h.

- « Un arrêté pris par l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation détermine les routes sur lesquelles est créée une voie verte après consultation des autorités gestionnaires de la voirie... »
- ...Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 sont rendues applicables par arrêté de l'autorité détentrice du pouvoir de police. **Dans les conditions qu'elle détermine, les véhicules motorisés utilisés par une catégorie d'usagers qu'elle définit, ou par les titulaires d'une autorisation individuelle qu'elle délivre, peuvent, par dérogation, être autorisés à circuler pour accéder aux terrains riverains, sous réserve de respecter la vitesse maximale autorisée qu'elle fixe et qui ne peut excéder 30 km/h.** » *Article R411-3-2 du code de la route*



Source : Iter

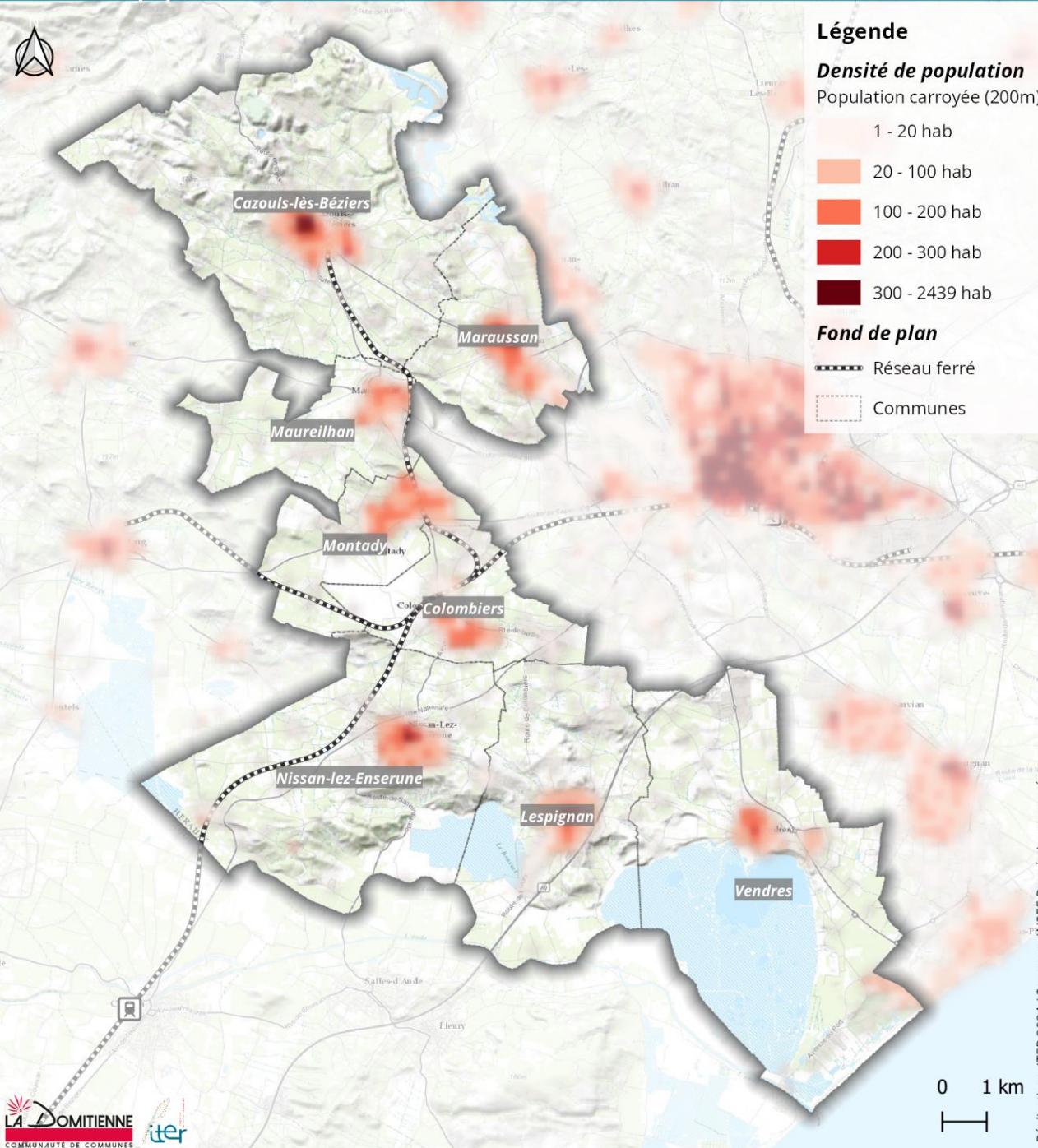
Rapport final

Les différents aménagements cyclables : piste cyclable

- La piste cyclable est une chaussée exclusivement réservée aux cyclistes
- Elle est séparée physiquement de la voie de circulation (contrairement à la bande cyclable)
- La piste cyclable peut être bidirectionnelle (les vélos circulent dans les deux sens sur un même aménagement) ou monodirectionnelle (aménagement de deux pistes de chaque côté de la chaussée).
 - Largeur mini d'une piste bidirectionnelle (Cerema) = 3m
 - Largeur mini piste unidirectionnelle (Cerema) = 2m

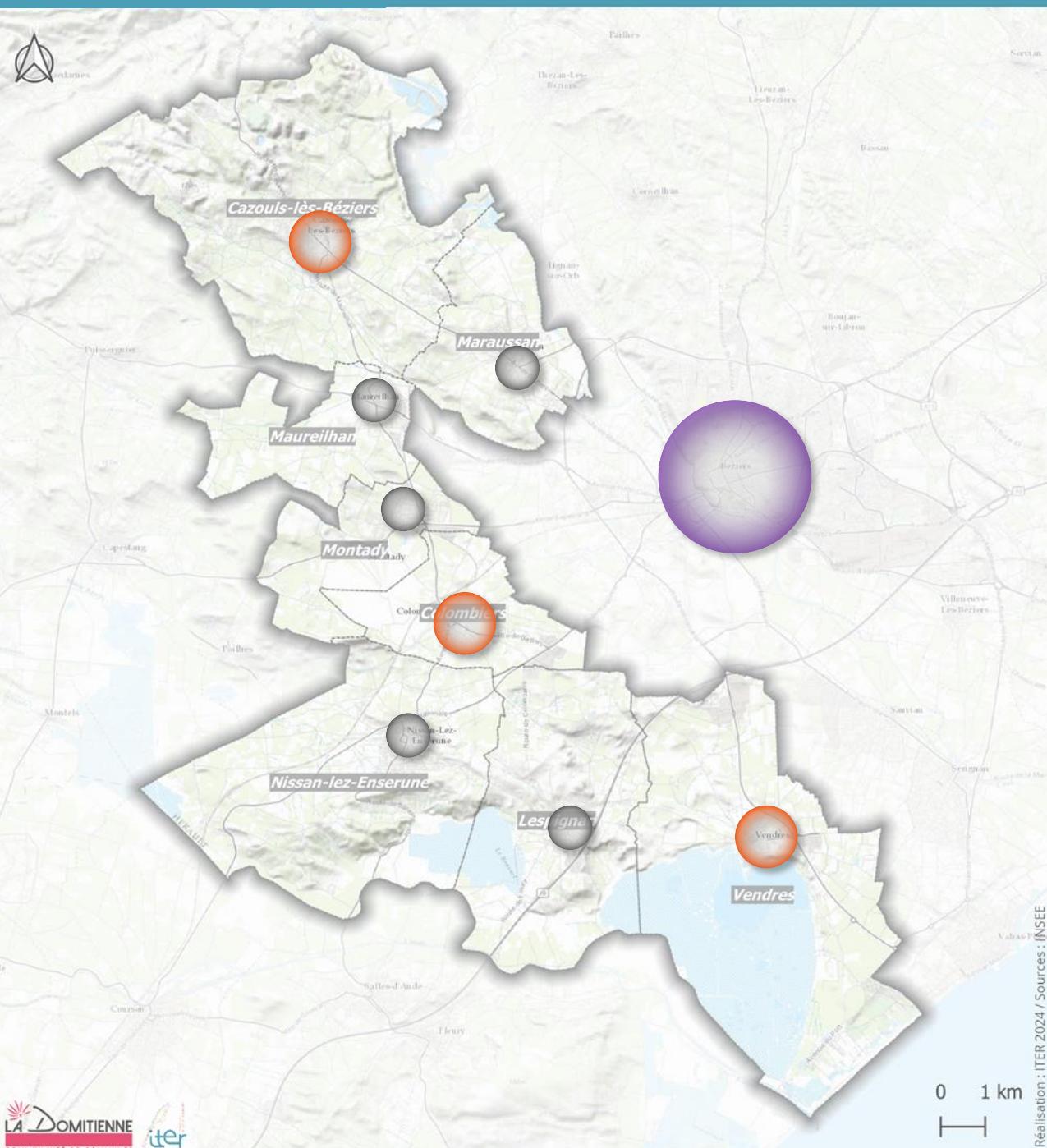
Diagnostic

**La demande de mobilité et
potentiels cyclables**



Caractéristiques démographiques du territoire

- Un territoire à la typologie périurbaine/rurale de **près de 29 000 habitants** en 2021 (INSEE) pour une **densité de population de 168,5 hab/km²** (soit légèrement en deçà de la moyenne du département)
- Une **répartition de la population relativement homogène** au sein des 8 communes. Aucune polarité interne forte se dégage.
- Des densités de population contrastées selon les communes :
 - **Montady : 402,5 hab/km²**
 - **Mauraussan : 377,6 hab/km²**
 - **Colombiers : 263,2 hab/km²**
 - **Maureilhan : 225,2 hab/km²**
 - **Lespignan : 146,1 hab/km²**
 - **Nissan-Lez-Enserune : 136,1 hab/km²**
 - **Cazouls-Lès-Béziers : 133,8 hab/km²**
 - **Vendres : 72,4 hab/km²**
- 2 communes connaissent une attractivité résidentielle importante : **Maureilhan** (+2,5% entre 2015 et 2021) et **Colombiers** (+2% entre 2015 et 2021).



L'offre en services du quotidien

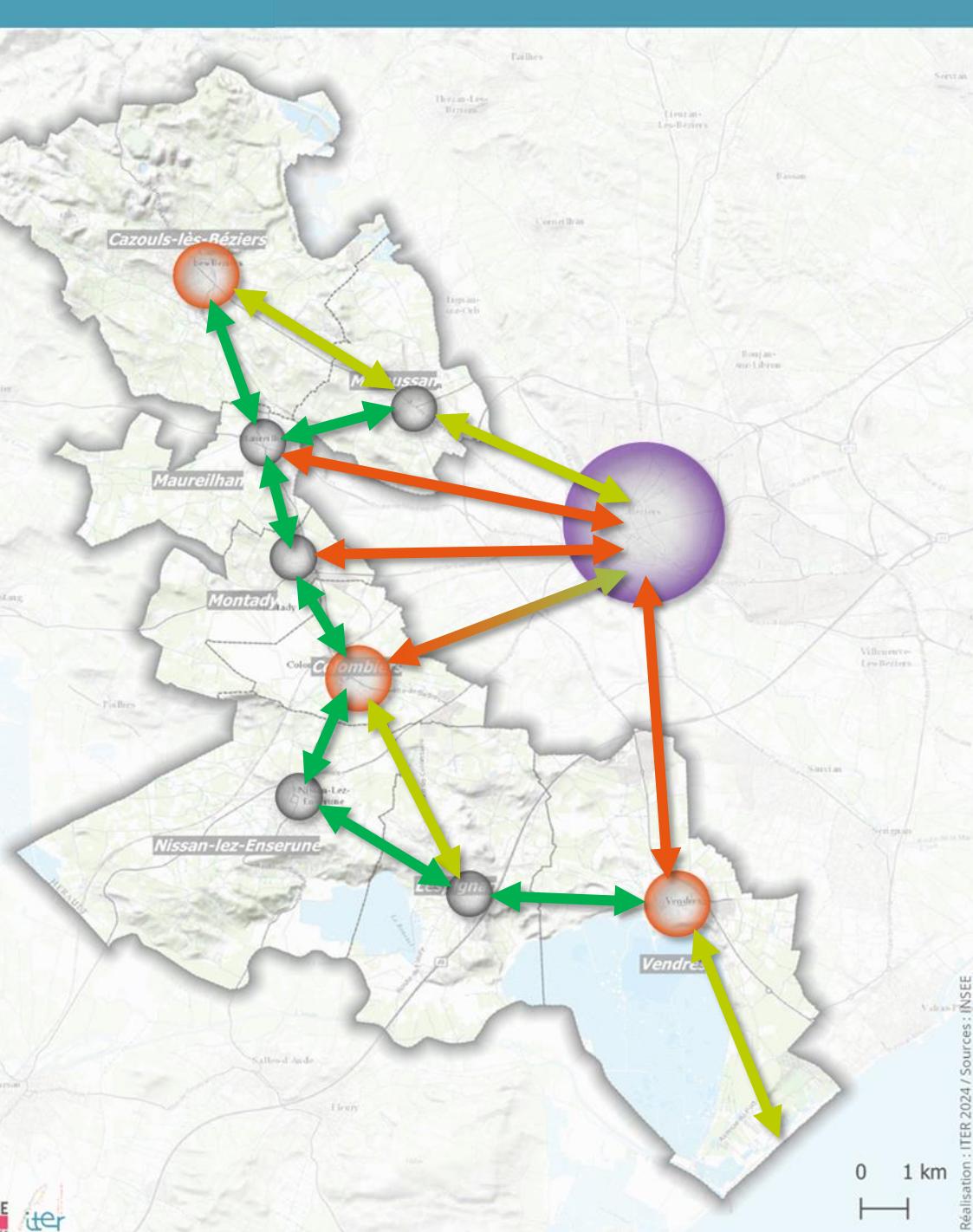
- Cette carte illustre l'offre en services/équipements du quotidien par commune
 - **Vendres, Colombiers et Cazouls-lès-Béziers** représentent les 3 pôles serviciels internes
 - Béziers demeure le pôle attractif du territoire pour des services plus spécialisés
 - **Cette géographie des services offerts influe sur la mobilité quotidienne**

Pôle majeur : offre de services très importante et notamment les services les plus spécialisés

Pôle structurant : nombreux équipements du quotidien + services plus spécialisés

Pôle intermédiaire : l'offre s'enrichit d'une trentaine de services

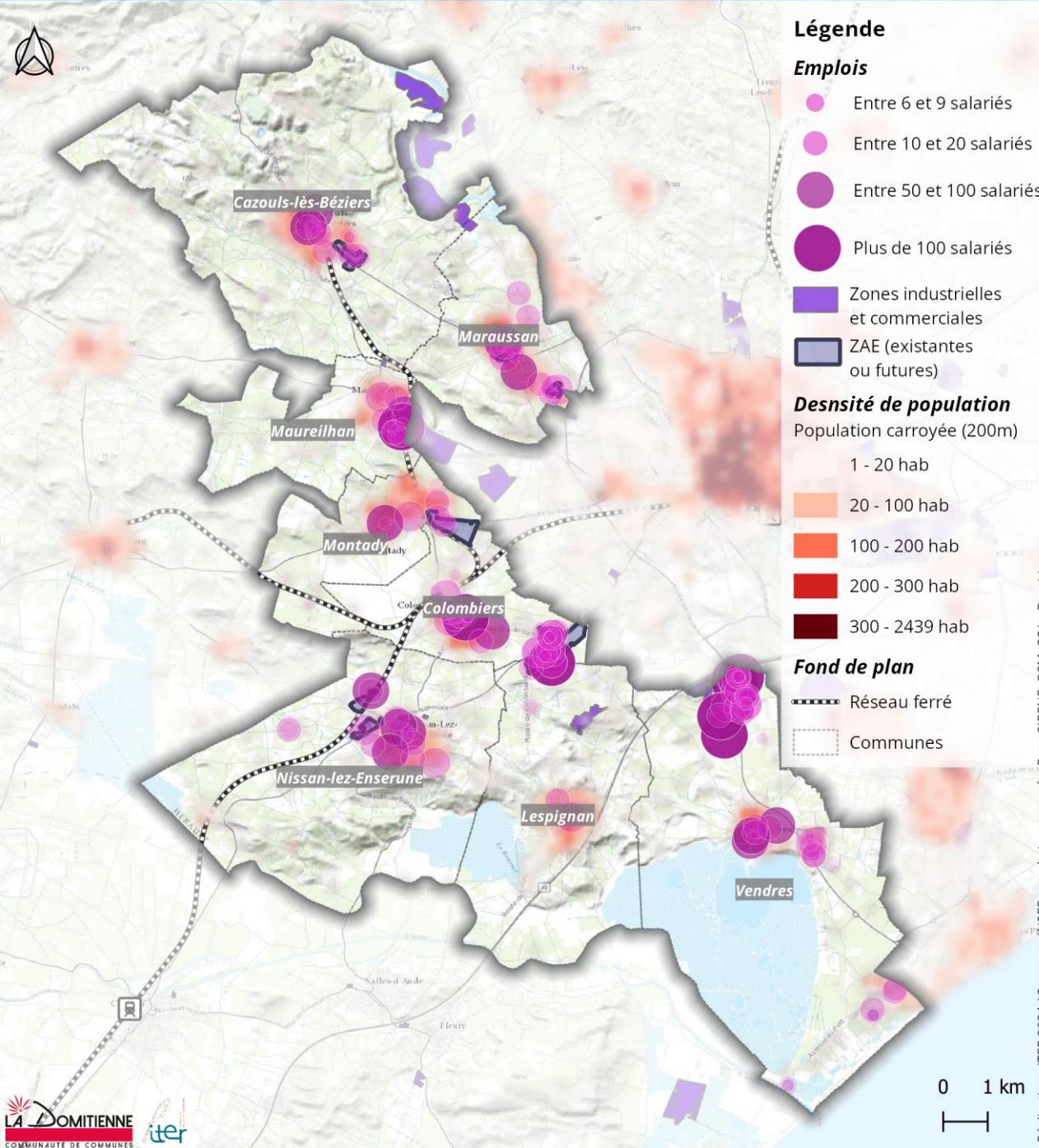
Pôle local : offre restreinte à une douzaine de services de proximité



Analyse des temps de trajet à vélo

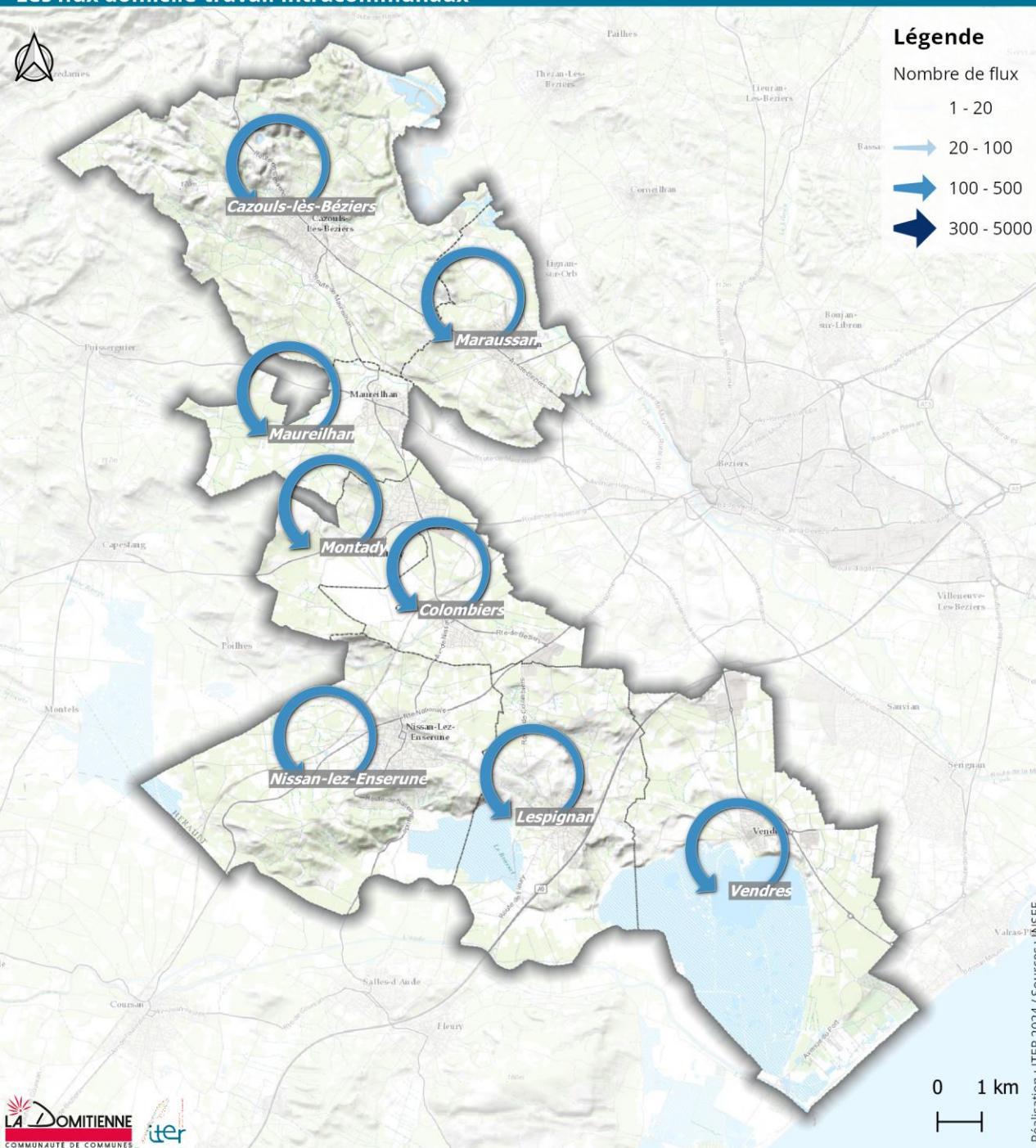
- ↔ 10 à 20 min à vélo
- ↔ 20 à 30 min à vélo
- ↔ + de 30 min à vélo

- Des liaisons entre communes du territoire qui sont réalisables dans un laps de temps attractif à vélo (moins de 30 min)
- Une liaison vers Béziers attractive en termes de temps de parcours pour les habitants de Maraussan, voire Colombiers dans une moindre mesure.



Caractéristiques économiques du territoire

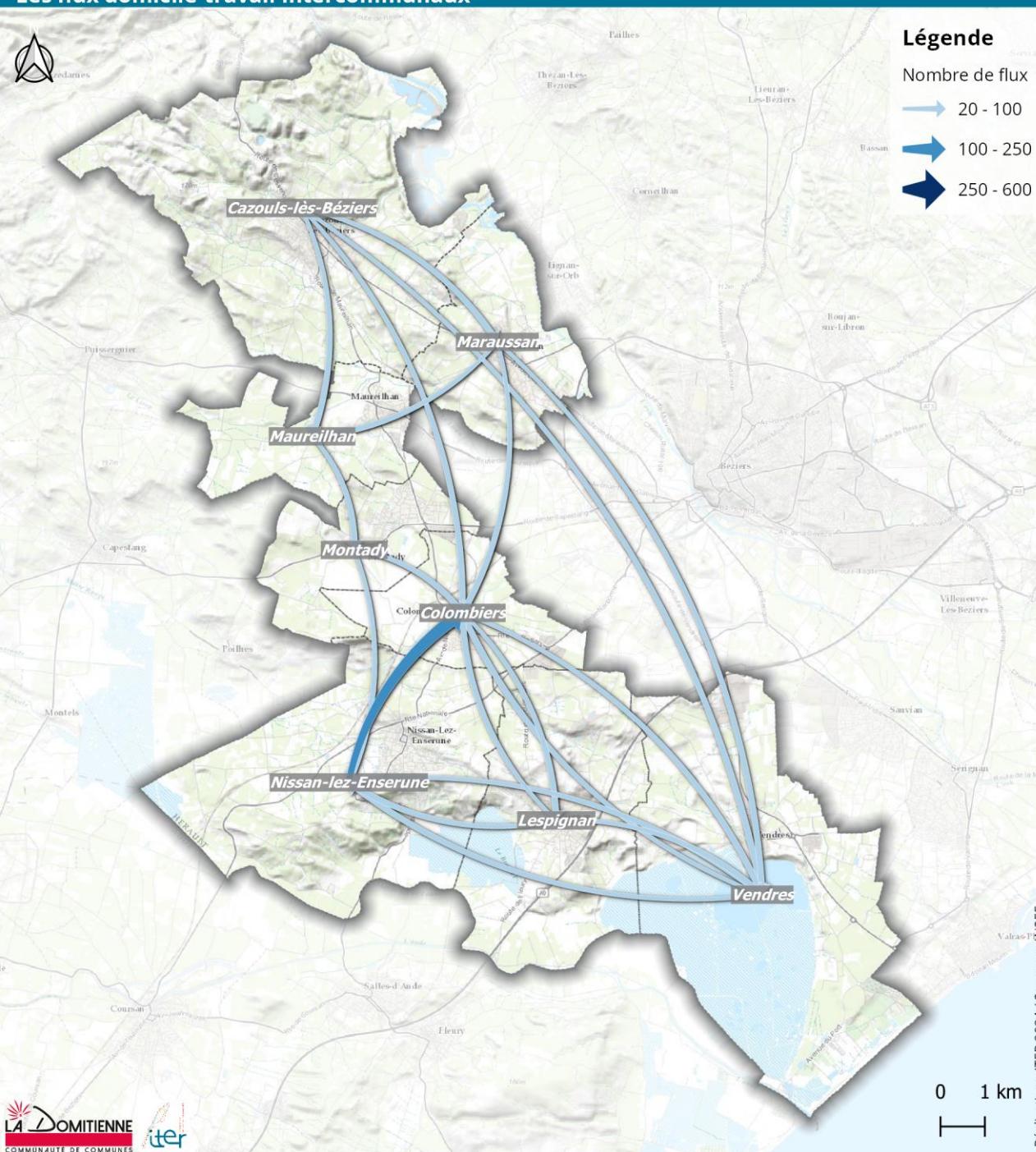
- **Près de 7 000 emplois sont présents** sur la communauté de communes de La Domitienne, pour **11 100 actifs**. **Un nombre d'actifs « excédentaires »** lié à la forte attractivité de Béziers en tant que pôle d'emplois majeur
- Des bassins d'emplois internes qui ne sont pas nécessairement corrélés avec les bassins et densités résidentielles :
 - Une concentration d'emplois plus importante sur la **commune de Vendres (ZAE Via Europa)** avec la présence d'entreprises de taille importante
 - Des pôles d'emplois importants sur la **commune de Colombiers** au niveau des zones d'activités (principalement dans la ZAE de Viargues-Cantegals)



Les flux domicile-travail

Flux intra-communaux

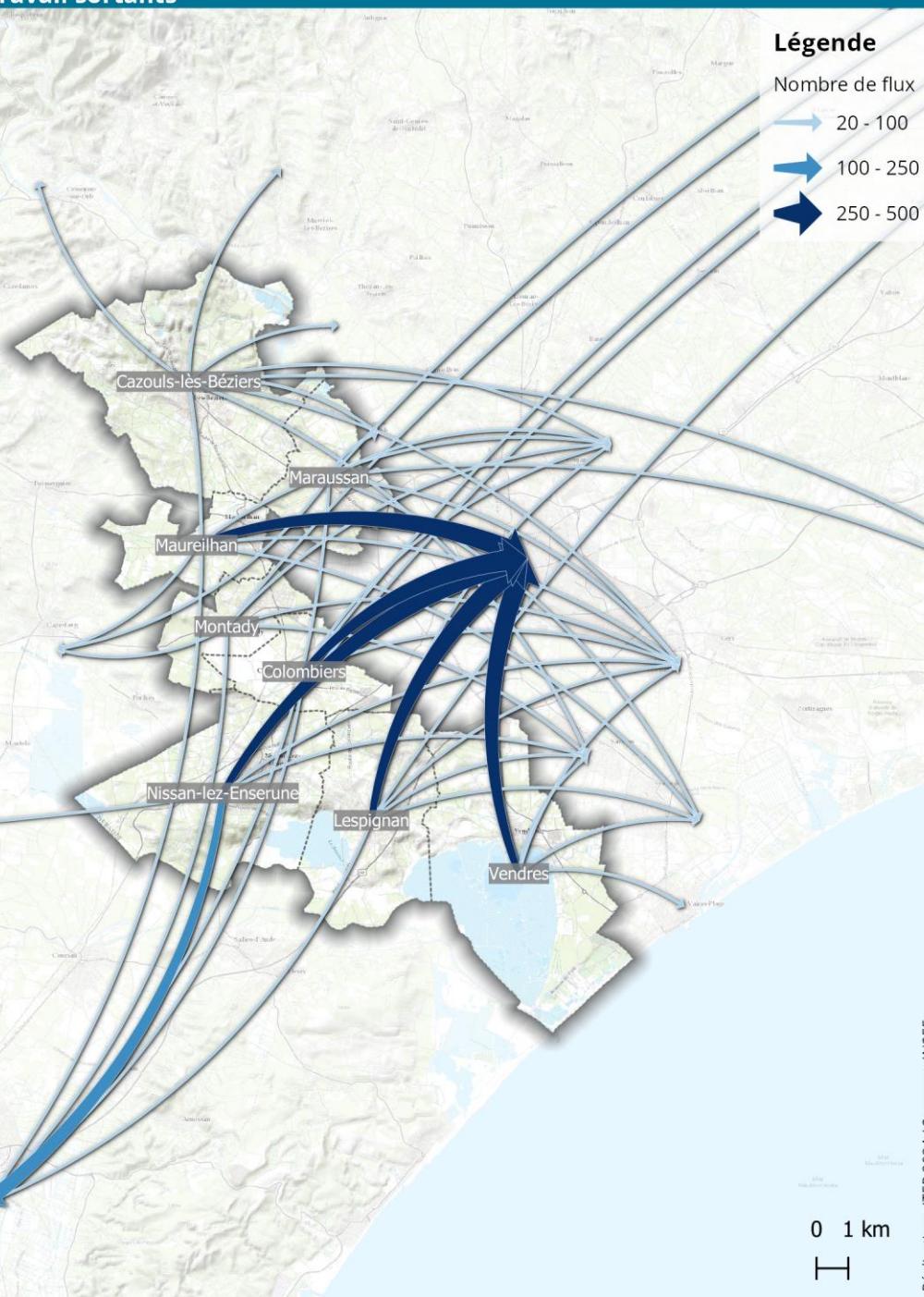
- Cette carte représente les flux de déplacement domicile-travail qui ont lieu à l'intérieur des communes de la communauté de communes.
- Les communes de Cazouls-Lès-Béziers et Maraussan sont les communes cumulant le plus de flux quotidiens internes :**
 - 451 domicile-travail quotidiens sur Cazouls-Lès-Béziers
 - 369 flux domicile-travail quotidiens sur Maraussan
- L'utilisation de la voiture individuelle est privilégiée pour ces déplacements (76% d'utilisation) alors que les distances réalisées sont très courtes. Néanmoins, on remarque également à cette échelle une **part importante non négligeable des modes actifs** (22%) avec 18% de marche à pied et 4% de part modale vélo (y compris vélo à assistance électrique).



Les flux domicile-travail

Flux inter-communaux

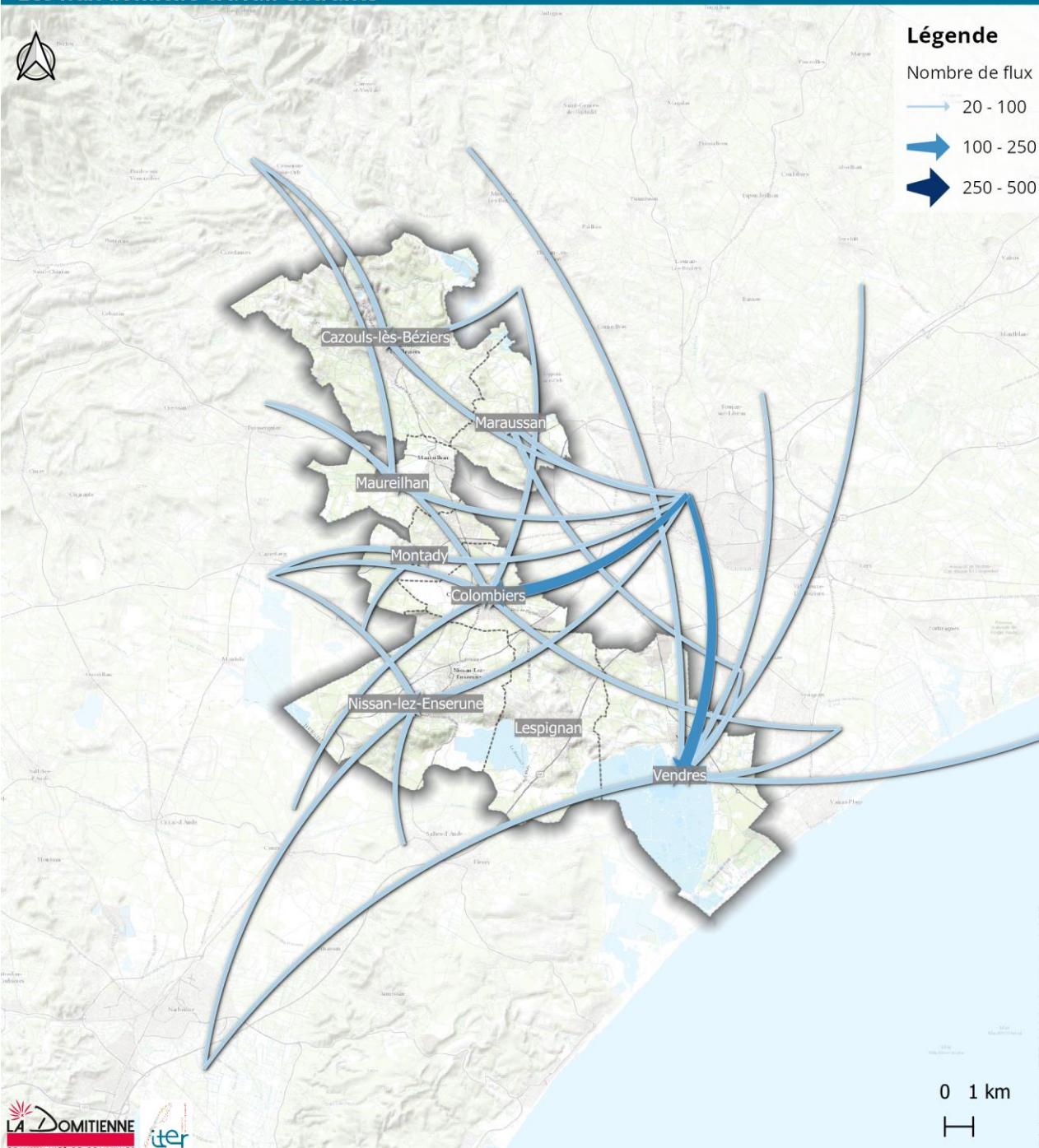
- Cette carte représente les flux de déplacement domicile-travail quotidiens (supérieurs à 20) qui ont lieu entre les communes du territoire.
- Les flux les plus importants sont :
 - Nissan-Lez-Enserune > Colombiers (103 flux)
 - Cazouls-Lès-Béziers > Maureilhan (81 flux)
 - Lespignan > Vendres (65 flux)
 - Montady > Colombiers (64 flux)
 - Lespignan > Colombiers (45 flux)
 - Lespignan > Nissan-Lez-Enserune (45 flux)
- L'usage de la **voiture individuelle est quasi exclusif pour effectuer ces déplacements avec une part modale de 96%**. Les modes actifs ne sont utilisés que pour 2% des déplacements. **Des trajets réalisables à vélo puisque la moitié de ces déplacements font moins de 6,5 km.**



Les flux domicile-travail

Flux sortants

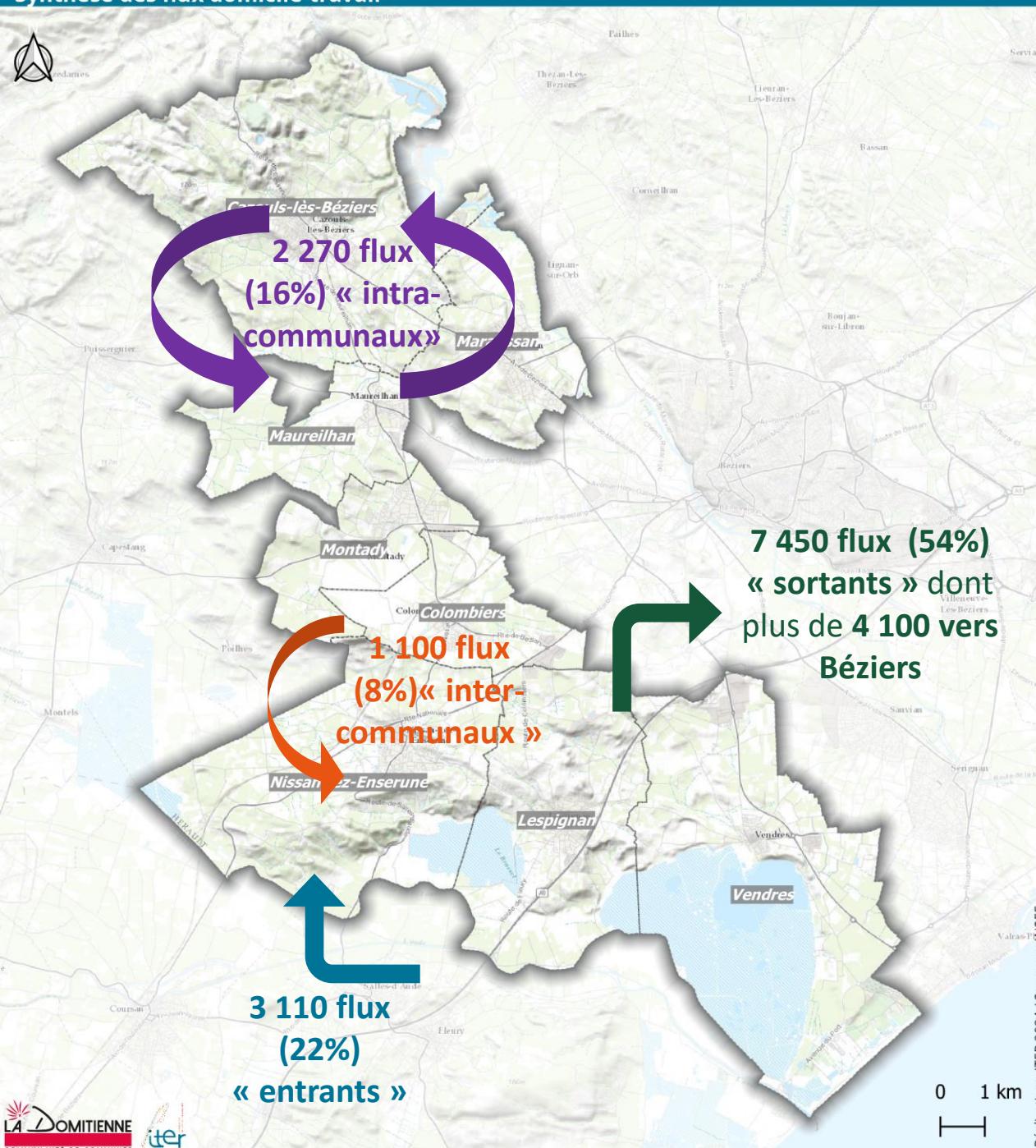
- Cette carte représente les flux de déplacement domicile-travail quotidiens supérieurs à 20 qui ont lieu vers l'extérieur du territoire.
- Pour les déplacements sortants du territoire, 55% sont à destination de Béziers (4 124 flux), 5% à destination de Narbonne (383 flux) et 4% à destination de Villeneuve-lès-Béziers (267 flux).
- Les flux les plus importants se font principalement depuis les communes de Maraussan, Cazouls-lès-Béziers et Montady. En effet, parmi les flux les plus contributifs, on retrouve :
 - Maraussan > Béziers (741 flux)
 - Cazouls-lès-Béziers > Béziers (648 flux)
 - Montady > Béziers (632 flux)
 - Colombiers > Béziers (498 flux)
 - Nissan-Lez-Ensérune > Béziers (482 flux).
- Pour effectuer ces déplacements, **l'utilisation de la voiture est largement privilégiée (95% d'utilisation)**. Les transports en commun ne représentent que 3% de part modale.



Les flux domicile-travail

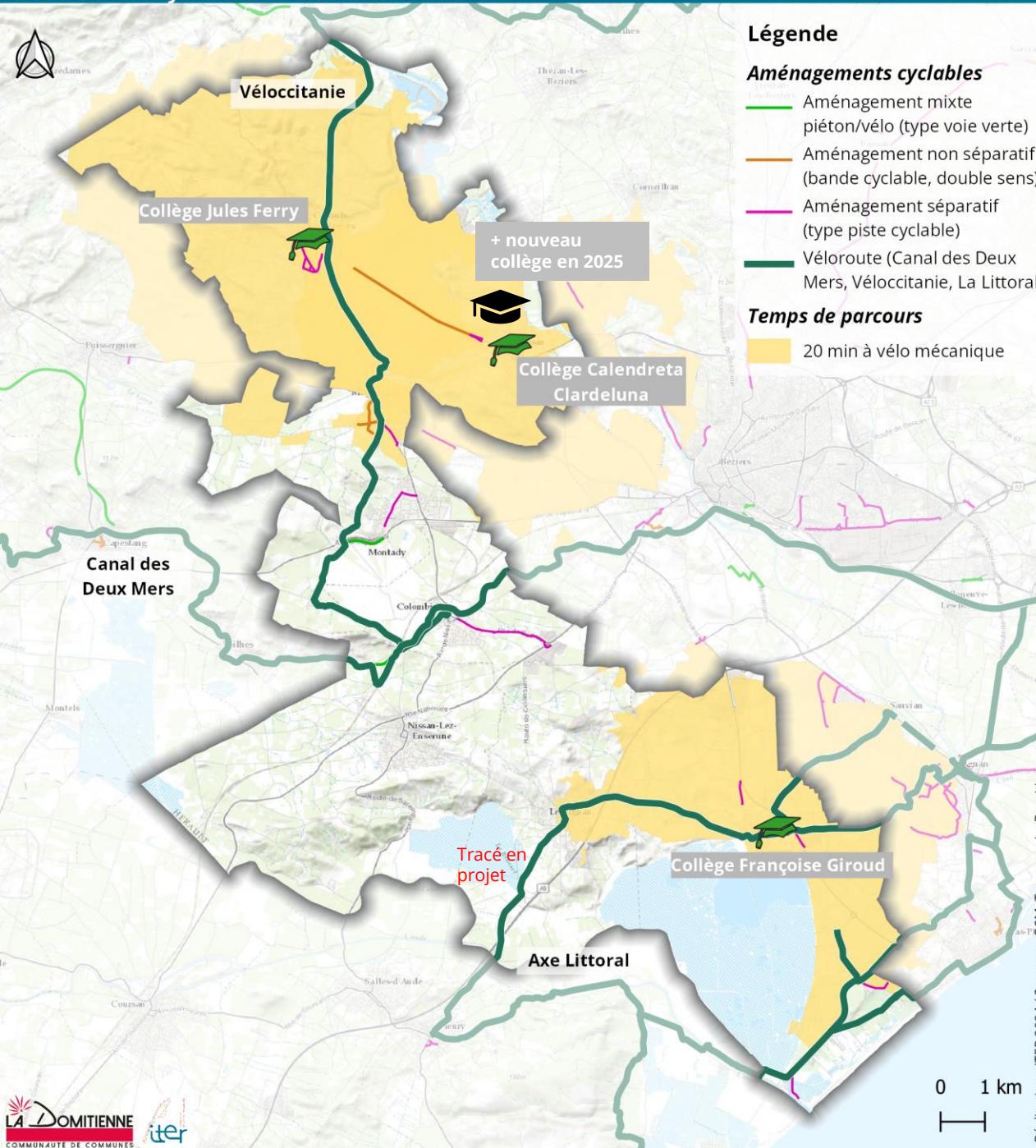
Flux entrants

- Sont ici représentés les flux de déplacement domicile-travail quotidiens supérieurs à 20 qui ont lieu avec l'extérieur et plus précisément les flux qui entrent sur le périmètre de la communauté de communes.
- **Les flux les plus importants (supérieurs à 100) proviennent de la commune de Béziers.** Dans une moindre mesure, des flux proviennent également des communes de Sérignan et Sauvian.
- Parmi les flux les plus contributifs, on retrouve :
 - Béziers > Colombiers (220 flux)
 - Béziers > Vendres (176 flux)
 - Sérignan > Vendres (88 flux)
 - Béziers > Maraussan (84 flux).
- **L'utilisation de la voiture est ici aussi largement privilégiée pour se déplacer avec 93% d'utilisation** et seulement 4% d'utilisation des transports en commun. Le vélo est utilisé de façon marginale par 1% des actifs.



Synthèse des flux domicile-travail

- 2 271 flux intra-communaux (16%) :
 - 0,9%
 - 17,9%
 - 1,1%
 - 3,9%
 - 76,3%
- 7 456 flux sortants (54%) :
 - 1,6%
 - 0,3,%
 - 2,5%
 - 0,1%
 - 95,5%
- 1 095 flux inter-communaux (8%) :
 - 2,7%
 - 0,9%
 - 0%
 - 0,9%
 - 95,5%
- 3 112 flux entrants (22%) :
 - 1,7%
 - 0,4%
 - 3,9%
 - 0,7%
 - 93,4%
- Une pratique hégémonique de la voiture pour les déplacements domicile-travail, même pour des trajets de courte distance. **Un potentiel de développement du vélo au quotidien qui est donc important.**

**Légende****Aménagements cyclables**

- Aménagement mixte piéton/vélo (type voie verte)
- Aménagement non séparatif (bande cyclable, double sens)
- Aménagement séparatif (type piste cyclable)
- Véloroute (Canal des Deux Mers, Véloccitanie, La Littoral)

Temps de parcours

- 20 min à vélo mécanique

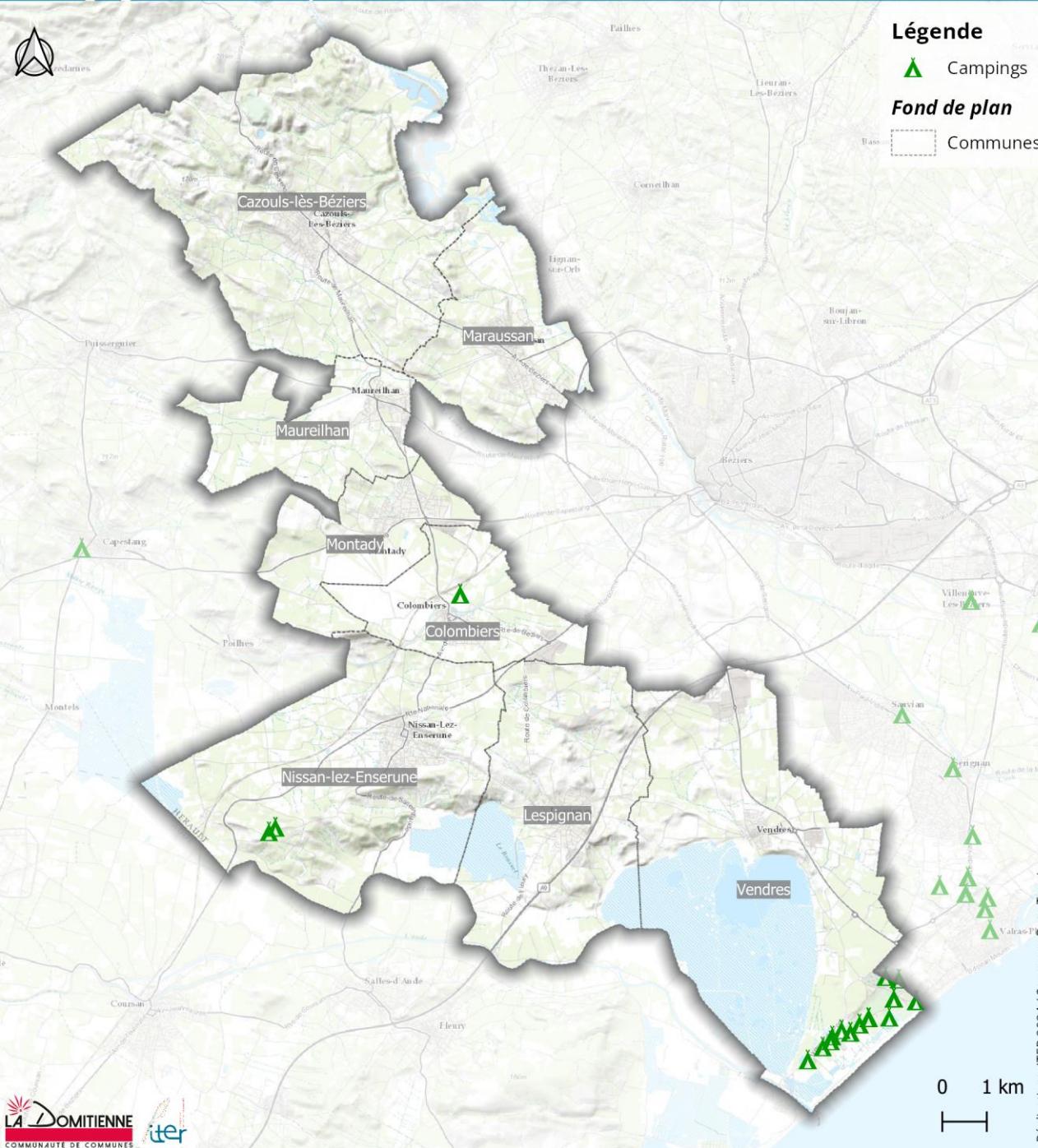
Les établissements scolaires

■ **Trois collèges** sont actuellement présents sur le territoire de la CC La Domitienne :

- Collège Jules Ferry à Cazouls-lès-Béziers
- Collège Françoise Giroud à Vendres
- Collège privé Calendreta Clardeluna à Maraussan
- + un nouveau collège est prévu à Maraussan (rentrée 2025)
- + le Collège externe au territoire de Capestang (élèves de Montady et Colombiers)

→ **Plus de 2 300 élèves du territoire âgées de 11 à 17 ans* habitent à moins de 20 min à vélo de ces 3 collèges**

*classe d'âge définie par l'INSEE, RGP 2021



Les hébergements touristiques

- **24 campings** sont présents sur le territoire sur les communes de Colombiers, Nissan-lez-Ensérune et Vendres.
- La **commune de Vendres** regroupe la quasi-totalité des établissements et est de ce fait un **pôle majeur d'attraction touristique** du fait de sa localisation près de la mer Méditerranée.

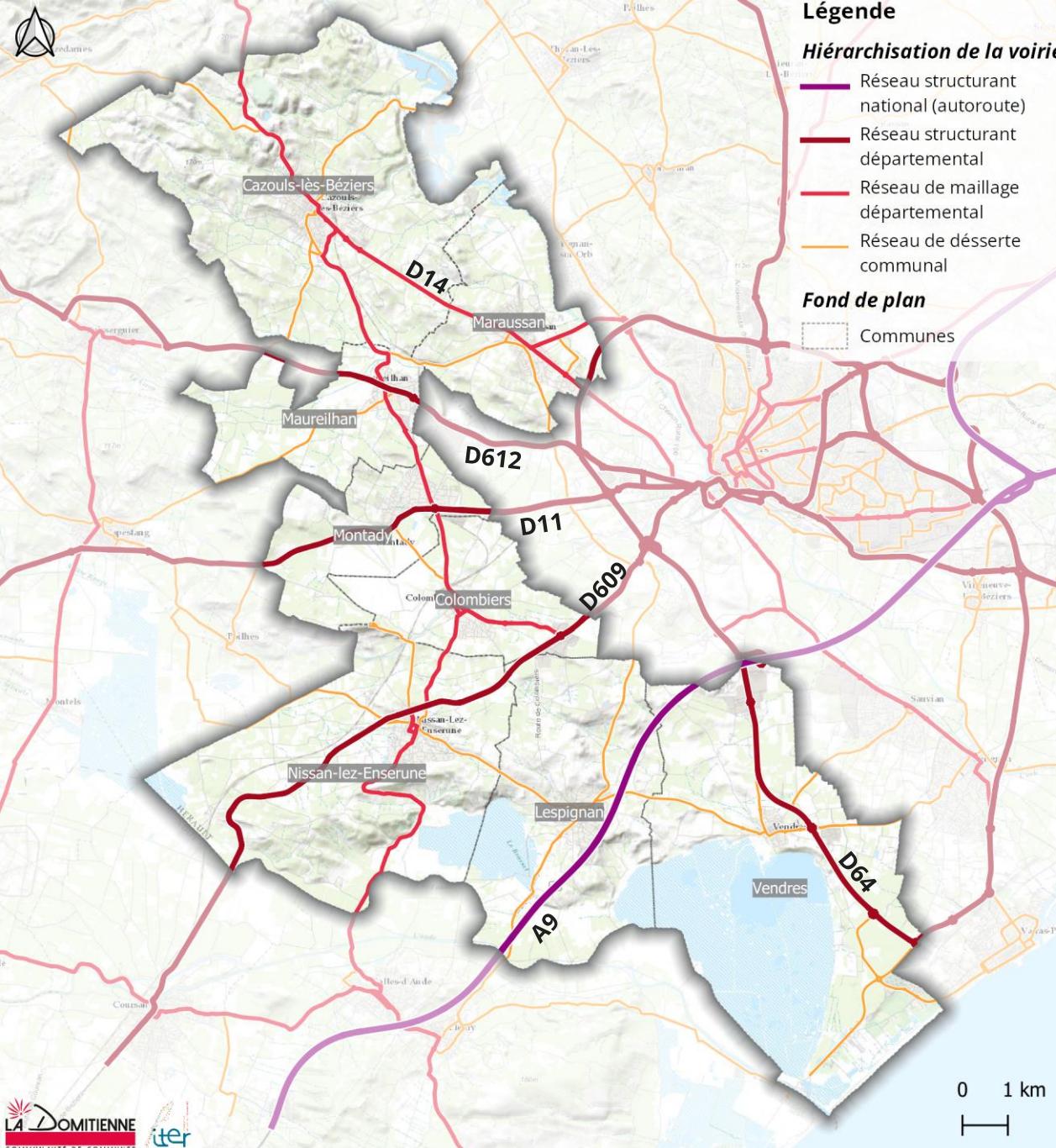
Synthèse de la demande de mobilité et des potentiels cyclables

- Une **répartition de la population relativement homogène au sein des 8 communes** constitutives de La Domitienne
- 3 communes internes disposent néanmoins d'une offre de service un peu plus fournie : **Vendres, Colombiers et Cazouls-lès-Béziers**.
- **Béziers reste le pôle attractif majeur du territoire** pour les déplacements quotidiens. **4 100 actifs** du territoire vont travailler quotidiennement sur Béziers. Un pôle qui reste néanmoins relativement éloigné de certaines communes du territoire pour envisager le vélo comme la réponse la plus adaptée.
- **Un potentiel de report modal de la voiture vers le vélo pour les trajets domicile-travail important :**
 - 76% des trajets domicile-travail réalisés au sein d'une même commune sont effectués aujourd'hui en voiture.
 - 50% des trajets inter-communaux réalisés font moins de 6,5 km
 - 850 actifs effectuent le trajet quotidien Maraussan <> Béziers
- Un potentiel de développement de la pratique du vélo **également important chez le public des jeunes** : plus de 2 000 élèves âgés entre 11 et 17 ans habitent à moins de 20min à vélo d'un collège du territoire.

Diagnostic

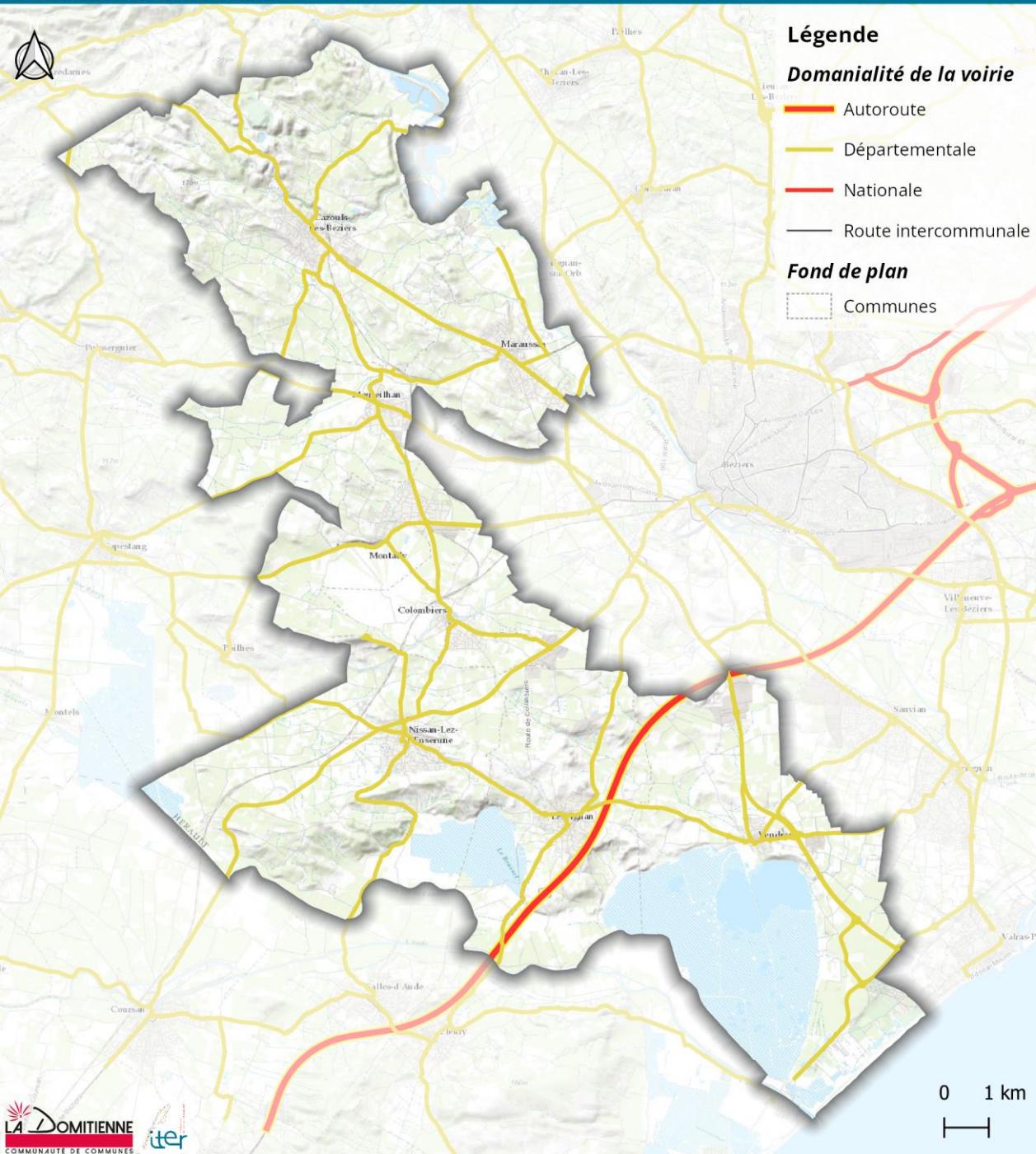
Aménagements et services
existants





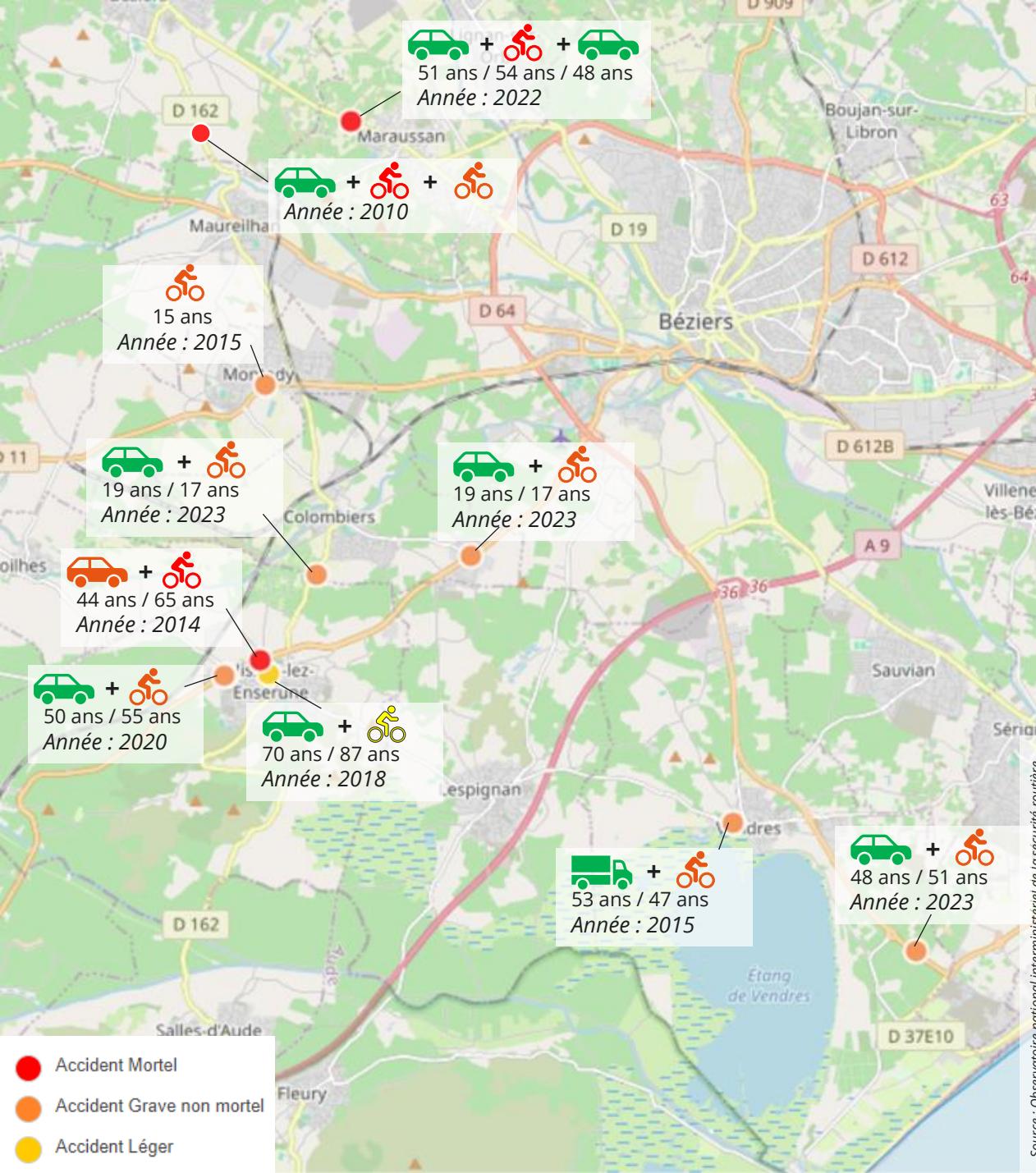
Hiérarchisation du réseau viaire

- Le territoire de La Domitienne est organisé autour de plusieurs axes majeurs :
 - **L'autoroute A9** qui traverse les communes au Sud du territoire (Lespignan, Vendres) et qui relie Orange au Perthus.
 - **Cinq départementales (D64, D609, D11, D612 et D14)** qui convergent toutes vers la commune de Béziers marquées par un très haut niveau de trafic
 - **Ces différents axes constituent des frontières anthropiques particulièrement anxiogènes et accidentogènes pour les cyclistes.**



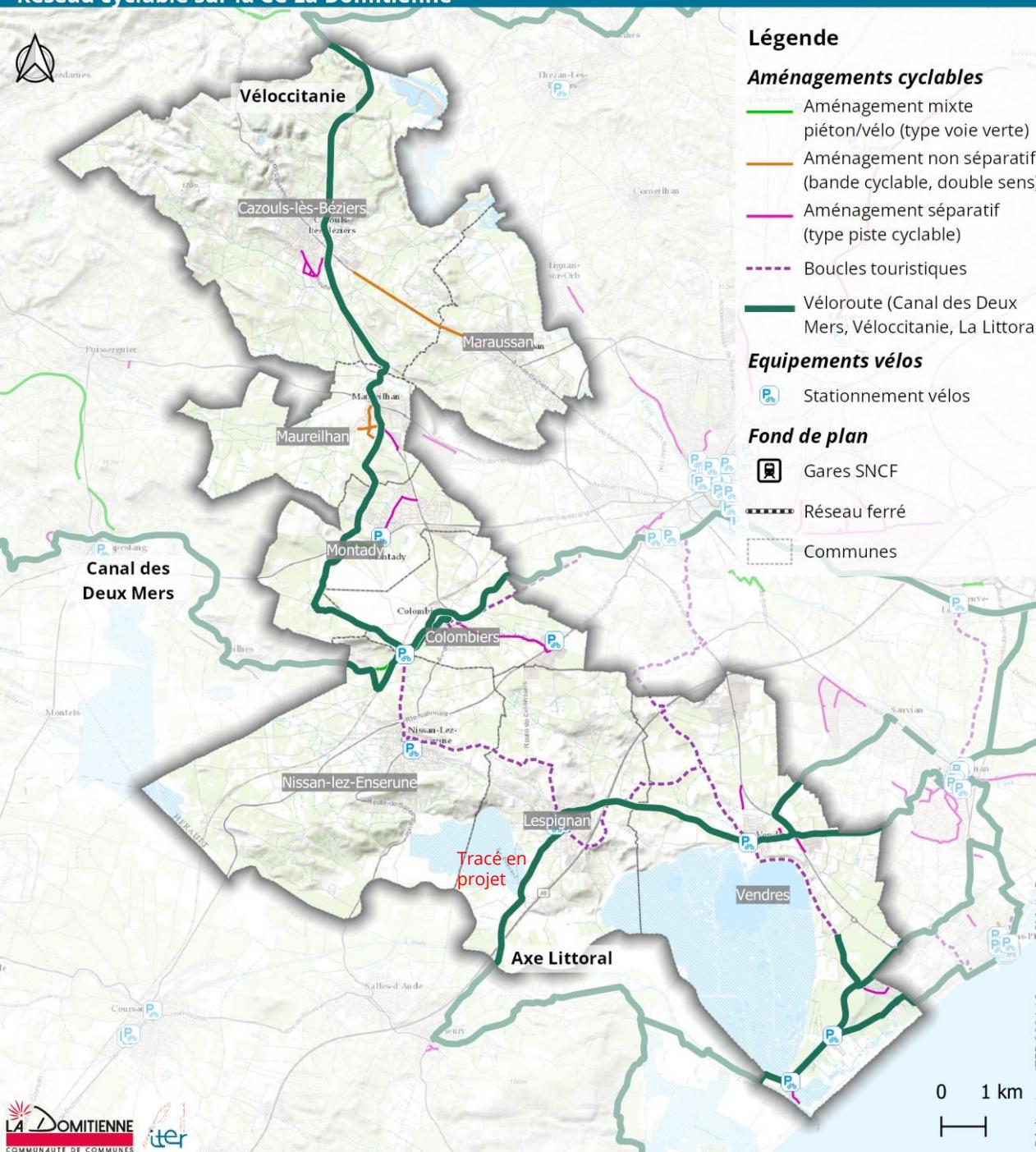
Domanialité du réseau

- Le réseau viaire du territoire est grandement structuré par des axes à domanialité départementale. Tout aménagement sur ces axes situés hors zones agglomérées renvoie donc à **une maîtrise d'ouvrage du département et implique très souvent des travaux de voirie lourds**.
- L'aménagement d'un de ces tronçons départementaux n'implique pas pour autant un financement exclusif des travaux par le département.** Un partenariat sera à construire avec les communes.
- Les autres voiries (hormis l'autoroute A9) **sont essentiellement gérées par les communes**, mises à part les voies situées au sein des ZAE qui sont sous gestion intercommunale.
- Pour rappel, la création d'un aménagement cyclable renvoie à la compétence voirie.**



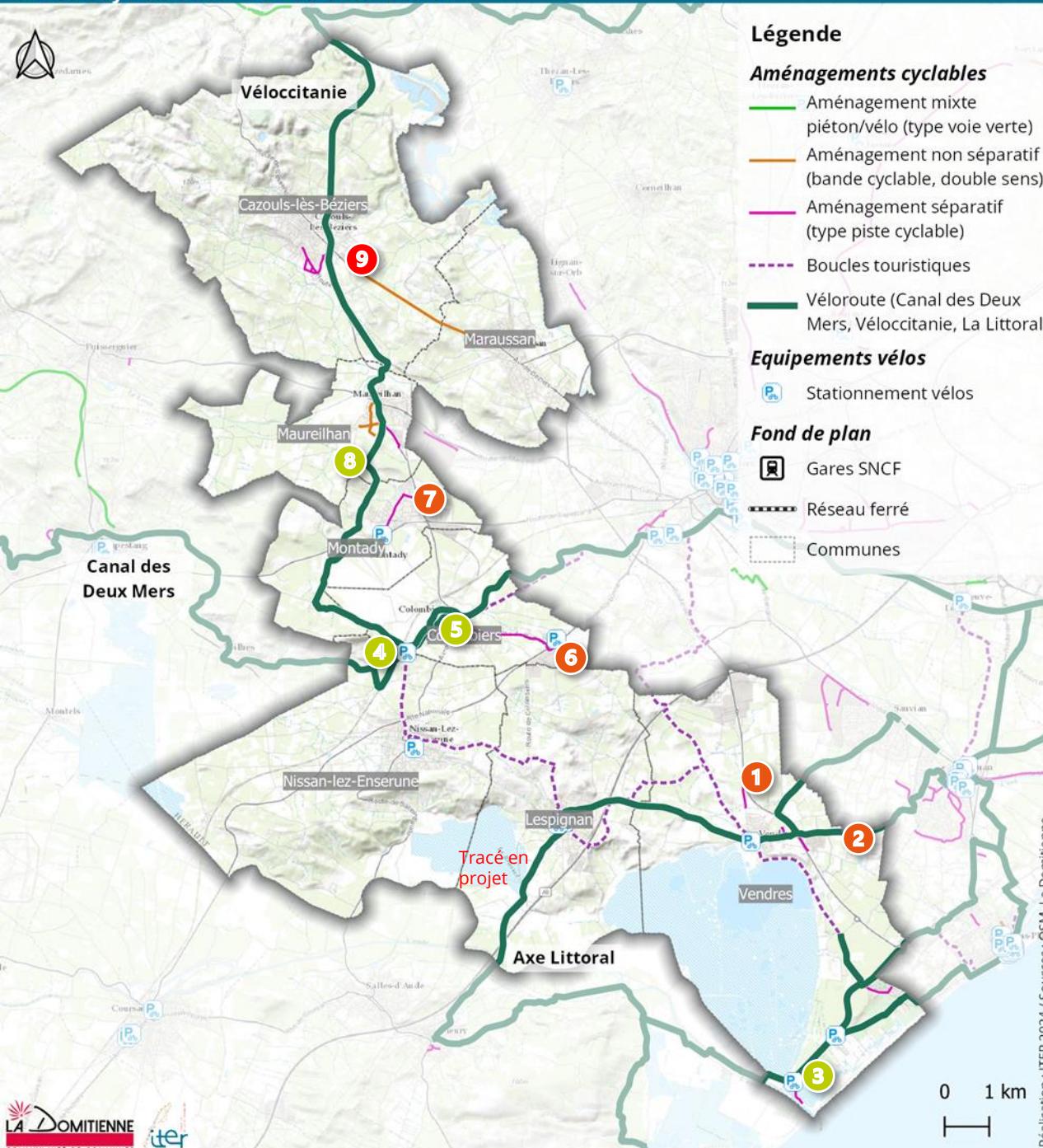
Accidentologie des cyclistes

- Sur la période 2013-2023 **10 accidents sont recensés dont deux ont été mortels** :
 - Sur la D14 à Maraussan : collision entre un vélo et 2 voitures
 - Sur le carrefour Marengo à Nissan-lez-Enserune : collision entre une voiture et un vélo
- **La quasi-totalité des accidents recensés impliquent un véhicule motorisé.**
- Les autres accidents se sont majoritairement produits sur trois départementales : sur la D64 à Vendres, sur la D162 à Colombiers, sur la D609 à Colombiers et à Nissan-lez-Enserune (deux accidents recensés au même endroit) ; ainsi que dans des coeurs de bourgs (Montady, Nissan-lez-Enserune et Vendres).

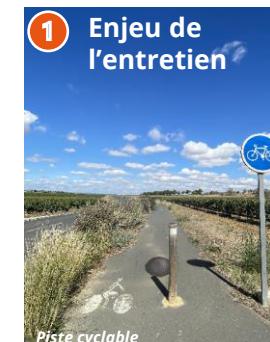


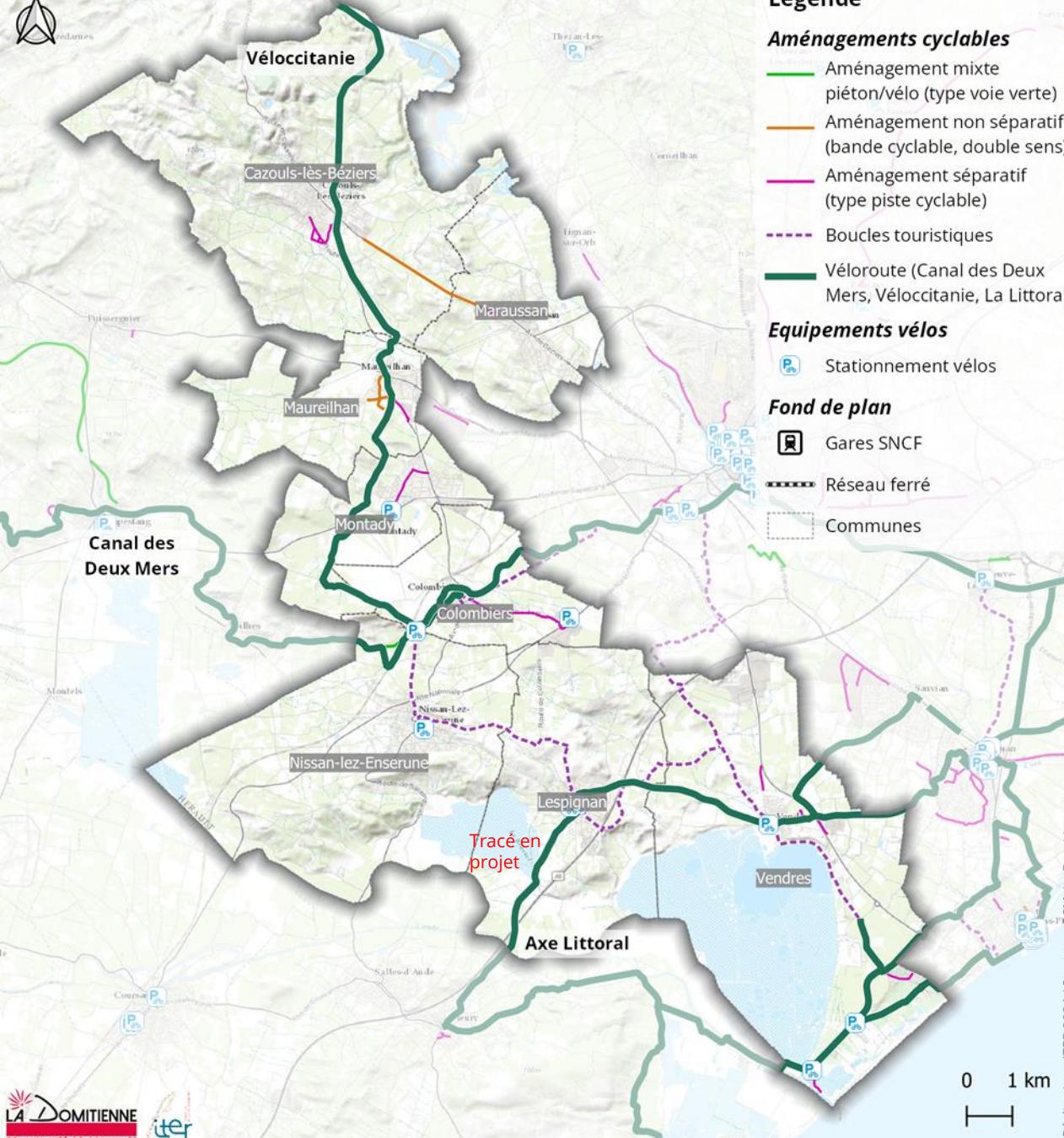
Les aménagements cyclables existants

- Des aménagements cyclables sont existants, mais ne constituent **pas un réseau maillé, continu et sécurisé**.
- Des aménagements qualitatifs sont à noter :
 - aménagements issus d'initiatives communales** : pistes cyclables, bandes cyclables, aménagements mixtes,
 - itinéraires touristiques** : principalement du jalonnement sur route secondaire,
 - itinéraires nationaux** (véloroutes) : la **Véloccitanie** qui dessert du Nord au Sud les communes situées au Nord de la CC et le **Canal des Deux Mers** qui traverse d'Ouest en Est le territoire en passant par la commune de Colombiers, **l'Axe Littoral** qui traverse le sud du territoire avec deux itinéraires possibles (via Lespignan ou Vendres Plage).
- Présence de quelques poches de stationnement vélo mais en nombre limité (source : OSM).

**Légende**

Relevés de terrain



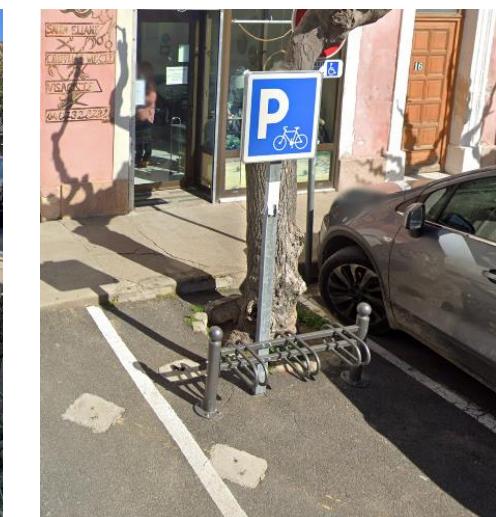


L'offre de stationnement vélo

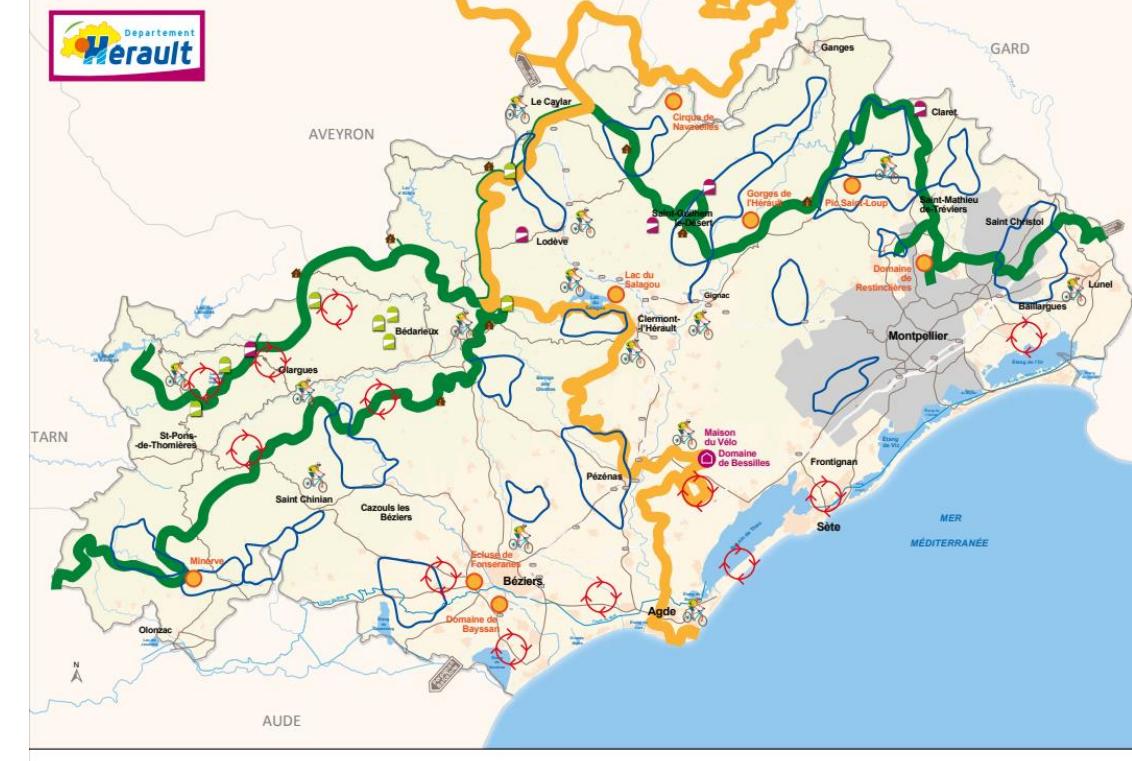
- Quelques espaces de stationnement vélo sur l'espace public sont recensés sur le territoire, principalement composés de **râteliers** → **un mobilier à proscrire qui ne permet pas de sécuriser le vélo.**
- Des installations récentes de stationnement de type arceaux sont à noter notamment sur la commune de Colombiers.



Arceaux sur la commune de Colombiers
Source : Iter 2024

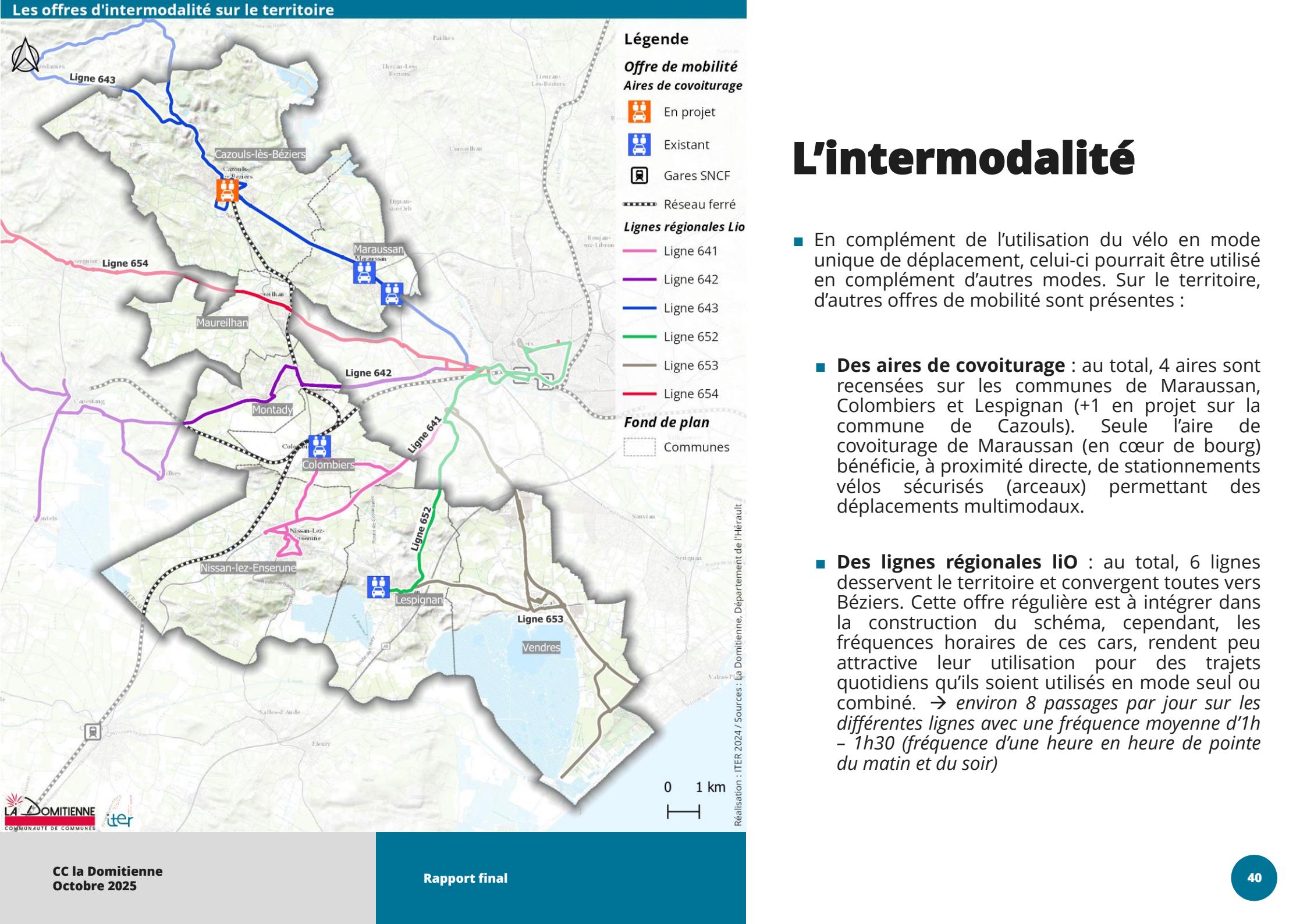


Râteliers sur la commune de Vendres
Source : Google Maps 2023



Les itinéraires projetés

- Le plan « Hérault Vélo » a été élaboré pour la période **2019-2024** et identifie les voies vertes et réseaux existants ainsi que ceux en projet. Les boucles cyclables VTC et VTT sont également identifiées.
- Ce plan vélo arrive à son terme et le **Département de l'Hérault** envisage donc une mise à jour de celui-ci pour la période 2025-2030. Il existe donc un enjeu fort à faire concorder la stratégie locale (échelle La Domitienne) avec la stratégie départementale.



Synthèse des aménagements et services existants

- D'importants axes routiers traversent le territoire qui constituent des **barrières anthropiques particulièrement anxiogènes et accidentogènes pour les cyclistes.**
- Présence de nombreuses voiries sous domanialité départementale, ce qui implique un travail partenarial à engager en cas d'aménagements de ces tronçons. **Vigilance néanmoins à ne pas projeter un rôle de financeur trop important au département.**
- Les accidents graves à vélo qui se sont déroulés sur le territoire **impliquent systématiquement une collision avec un véhicule motorisé.**
- **Présence d'itinéraires cyclables d'envergure nationale, voire européenne**, qui traversent le territoire. Le schéma doit s'appuyer sur ces corridors majeurs.
- **Un plan vélo départemental en cours de révision** qui représente une opportunité pour le territoire de faire valoir certains axes.

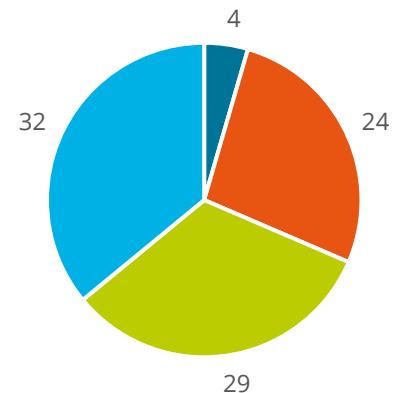
Diagnostic

Synthèse et enjeux identifiés



Fréquence d'usage du vélo

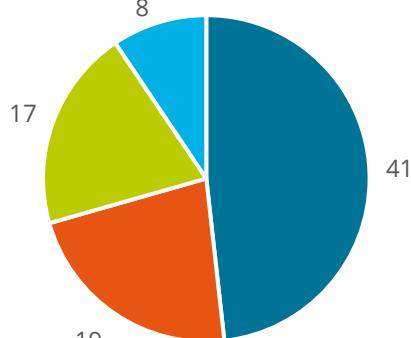
En nombre de réponses



- Jamais
- Rarement (quelques fois dans l'année)
- Plus d'une fois par mois
- Plus d'une fois par semaine

Vous sentez-vous à l'aise à vélo ?

En nombre de réponses



- Non, je ne suis jamais à l'aise à vélo
- Oui, même sans aménagement cyclable
- Oui, si je suis au moins séparé(e) des voitures par un marquage au sol
- Oui, si je suis physiquement séparé(e) des voitures ou dans des rues très calmes

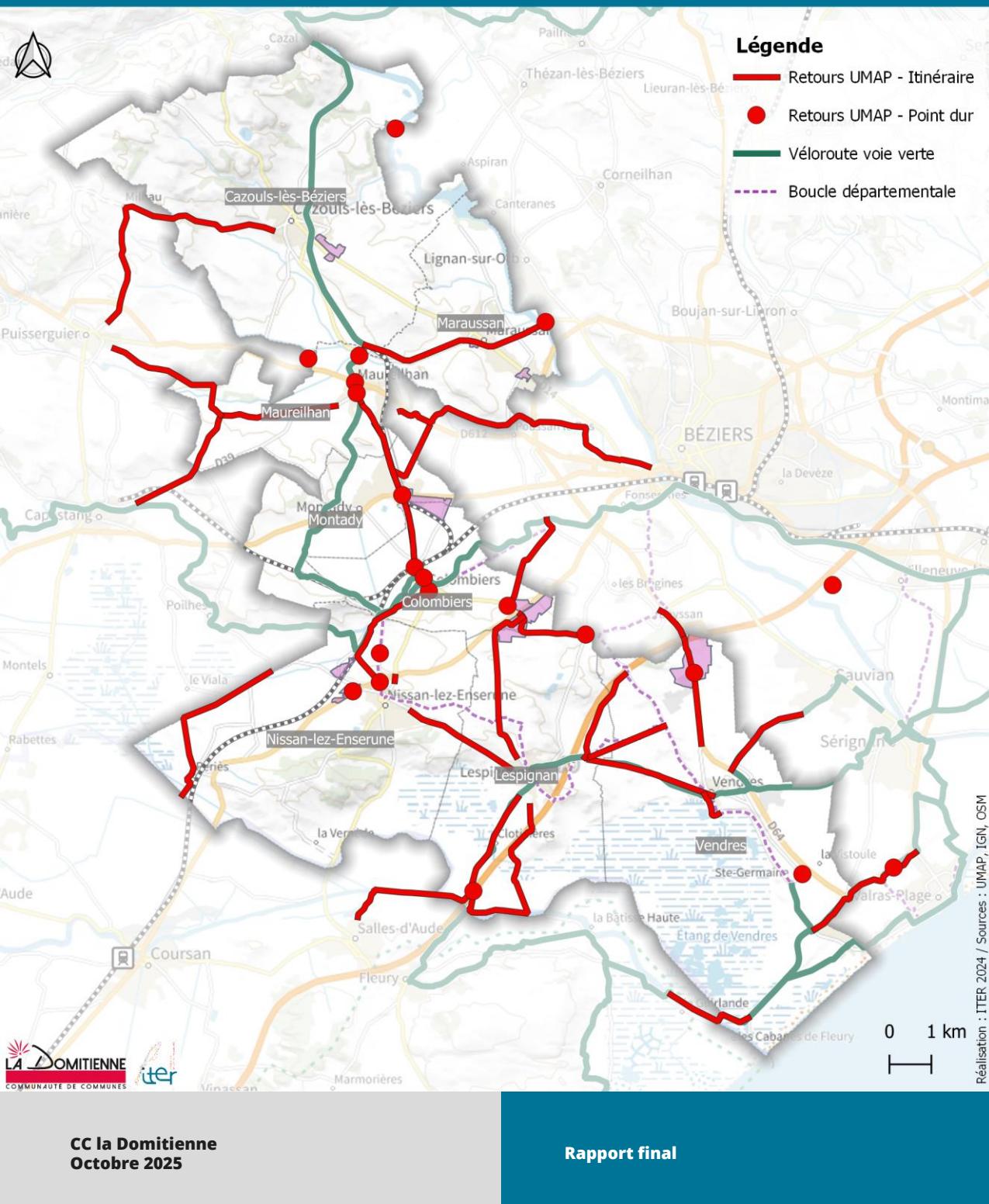
Quel est votre avis général sur la pratique du vélo ?

- 1) Une pratique jugée globalement dangereuse due au manque d'aménagements cyclables sécurisés continus
- 2) Un partage vélo/voiture compliqué et mal perçu
- 3) Un manque de signalétique vélo
- 4) Mais aussi du positif :
 - « *Mon avis est plutôt positif, il y a eu beaucoup d'aménagement réalisé et je pense qu'on peut continuer dans cette optique.* »
 - « *Maureilhan-Cazouls voie verte parfaite* »
 - « *Les parcours sont de plus en plus nombreux et bien balisés* »

Analyse de l'enquête en ligne

■ Pour rappel, une enquête en ligne et une carte collaborative ont été diffusées auprès du grand public entre octobre et décembre 2024

■ **91 réponses ont pu être analysées**



Analyse de la cartographie en ligne

- Des contributeurs ont pu inscrire des enjeux précis liés à la pratique du vélo
- Ces contributions viendront alimenter la construction du schéma, en ciblant notamment des points de vigilance et des options d'itinéraires préférentielles.**

Synthèse AFOM



ATOOTS

- Des aménagements/itinéraires cyclables qualitatifs existants (véloroutes, voies vertes, boucles départementales) sur lesquels le schéma peut s'appuyer et venir mailler
- Un tissu viaire permettant des vitesses réduites dans les centres-bourgs
- Des apaisements de centre-bourg préalablement réalisés (nombreuses communes à 30 km/h)
- Une pratique du cyclotourisme bien implantée qui participe à rendre visible le vélo
- Une déclivité relativement peu marquée permettant d'envisager une pratique du vélo par un public large et varié
- Des distances inter-bourgs réalisables à vélo



OPPORTUNITÉS

- Des routes secondaires peu circulées existantes qui représentent des itinéraires déjà sécurisés sur lesquels le schéma peut s'appuyer
- Une part non négligeable d'actifs qui travaillent et habitent au sein de la même commune et qui effectuent aujourd'hui ces trajets en voiture
- Un plan vélo départemental en cours de révision
- Une pratique du vélo qui augmente dans tous les territoires et une part non négligeable de la population qui est prête à se mettre au vélo si des itinéraires sécurisés voient le jour

Synthèse AFOM



FAIBLESSES

- Des intersections souvent non traitées (notamment des routes départementales) qui rendent l'itinéraire global non attractif et dangereux
- Un manque de jalonnement dans les traversées de bourgs (en particulier les itinéraires départementaux)
- Des dispositifs anti-accès motorisés à éviter (dangerosité du dispositif pour le cycliste)
- Une quasi-absence de double-sens cyclable notamment sur les itinéraires fléchés



MENACES

- Une pratique cyclable vue aujourd'hui uniquement par le prisme du loisir/tourisme
- La présence de portions d'itinéraires avec une forte pente (notamment dans certains centres-bourgs)
- Une pratique de la voiture hégémonique et facilitée → **un changement d'habitude/de paradigme difficile et qui nécessitera des choix politiques forts**

Le schéma d'intentions identifié

- Pour rappel deux ateliers de travail/concertation ont été réalisés lors de cette première phase de l'étude :
 - Un atelier avec les élus locaux le 7 novembre 2024
 - Un atelier mixte société civile/élus le 5 décembre 2024
- Ces deux temps de concertation ont permis d'identifier des axes cyclables prioritaires à déployer pour faciliter et sécuriser la pratique du vélo sur le territoire
- Les itinéraires ont été dissociés selon leur usage cible :
 - Usage quotidien
 - Usage de loisir/touristique
- Ce schéma d'intentions représente l'ossature du futur schéma directeur cyclable et la base de travail sur laquelle nous allons nous appuyer pour définir plus précisément les aménagements à déployer. **Il est donc nécessaire à ce stade qu'une validation collective de ce schéma soit réalisée.**

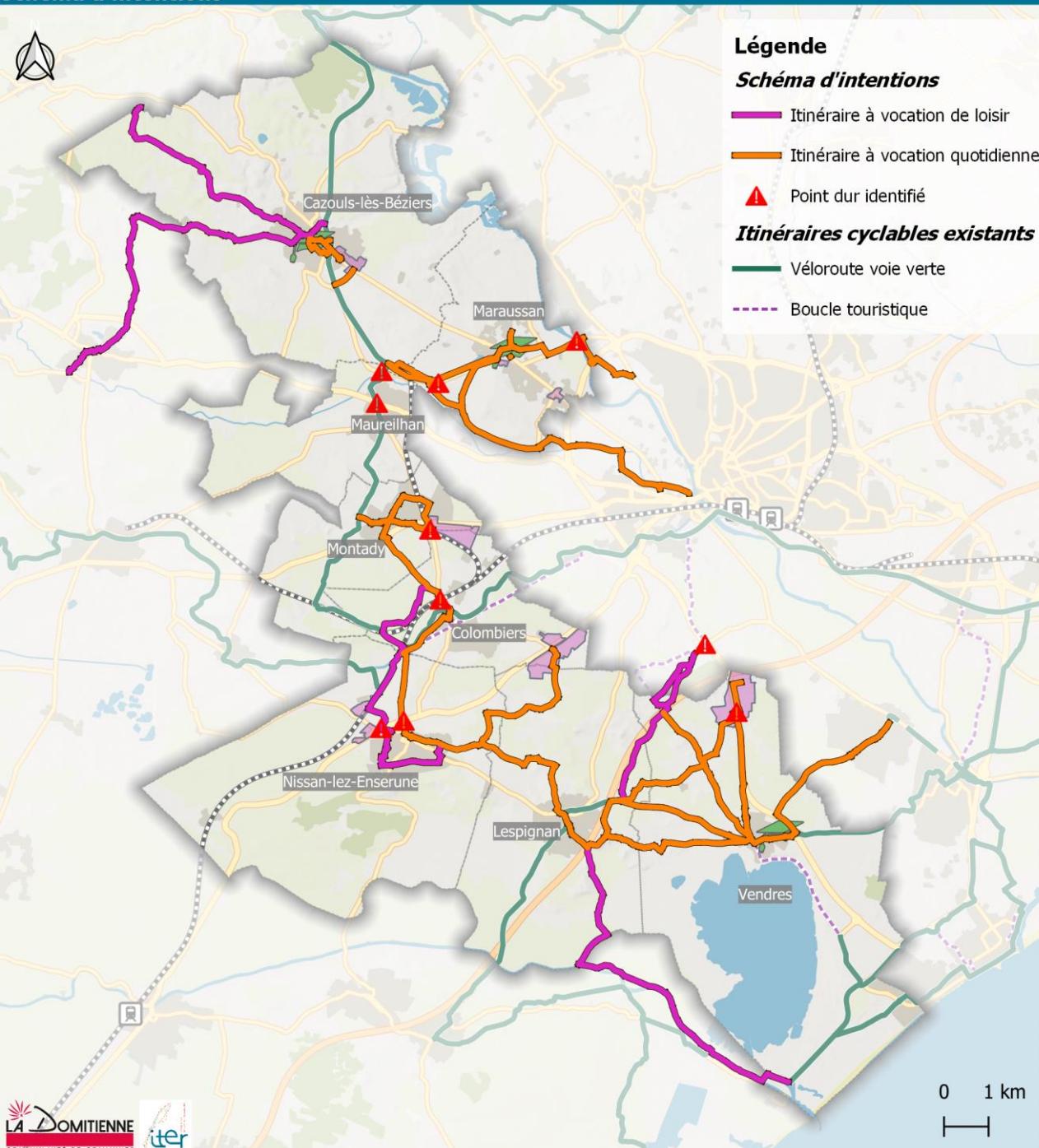
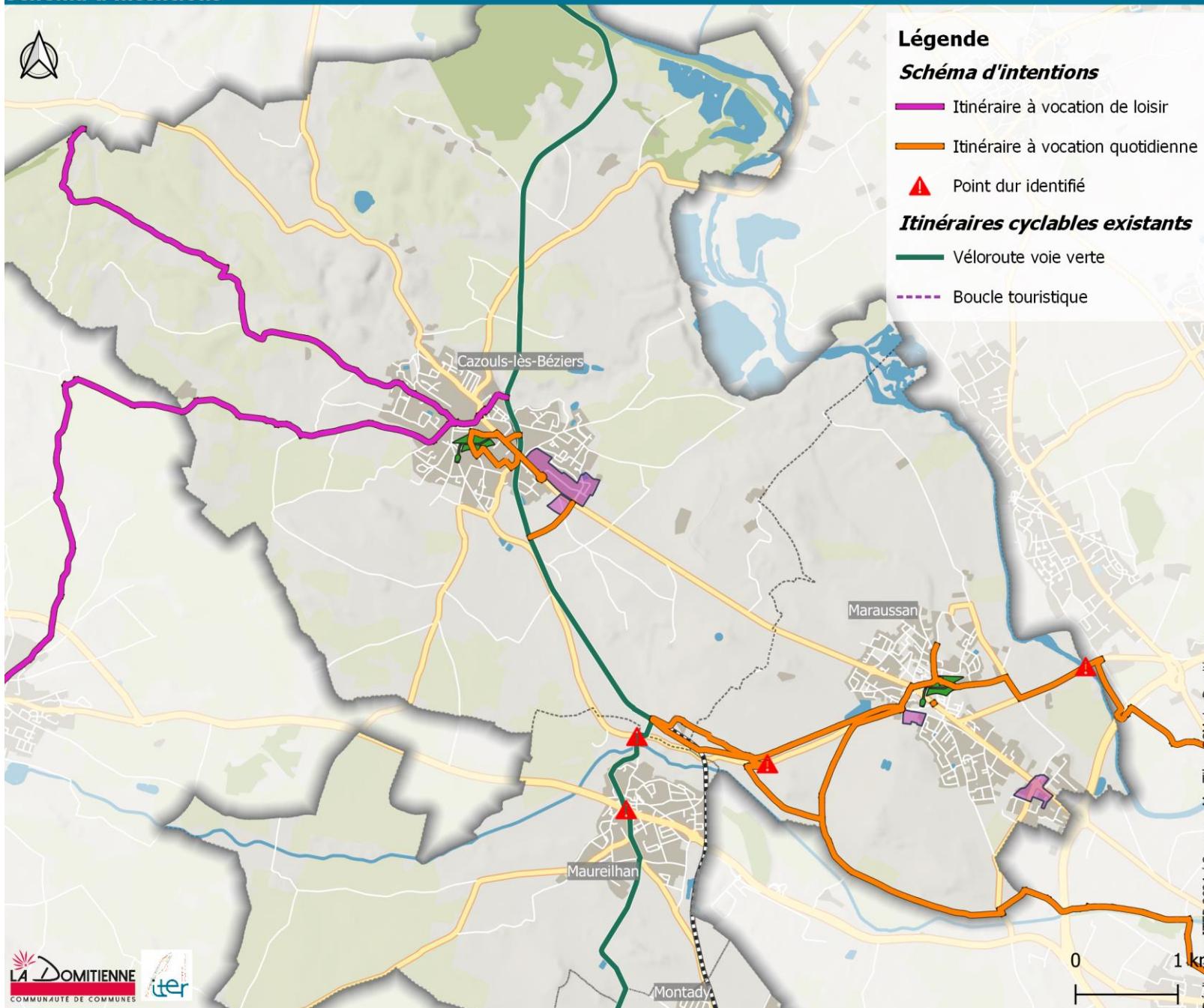


Schéma d'intentions

Les itinéraires identifiés :

- Cazouls centre-ville <-> ZA
- Cazouls <-> Maraussan
- Cazouls <-> Fontcaude
- Cazouls <-> Puisserguier
- Colombiers <-> Montady
- Colombiers <-> Nissan
- Colombiers <-> Nissan
- Lespignan <-> Bayssan
- Lespignan <-> Vendres centre-ville
- Lespignan <-> ZA Vendres
- Lespignan <-> Vendres plage
- Maraussan <-> Béziers
- Maureilhan <-> Béziers
- Montady centre-ville <-> ZA
- Montady <-> Maraussan
- Nissan <-> Lespignan
- Nissan <-> ZA Viargues
- Vendres <-> Sauvian
- Vendres centre-ville <-> ZA
- Vendres <-> Bayssan

Schéma d'intentions



Légende

Schéma d'intentions

Itinéraire à vocation de loisir

Itinéraire à vocation quotidienne

Point dur identifié

Itinéraires cyclables existants

Véloroute voie verte

Boucle touristique

Réalisé : ITER 2024 / Sources : MapTiler, OSM, La Domitienne

Schéma d'intentions

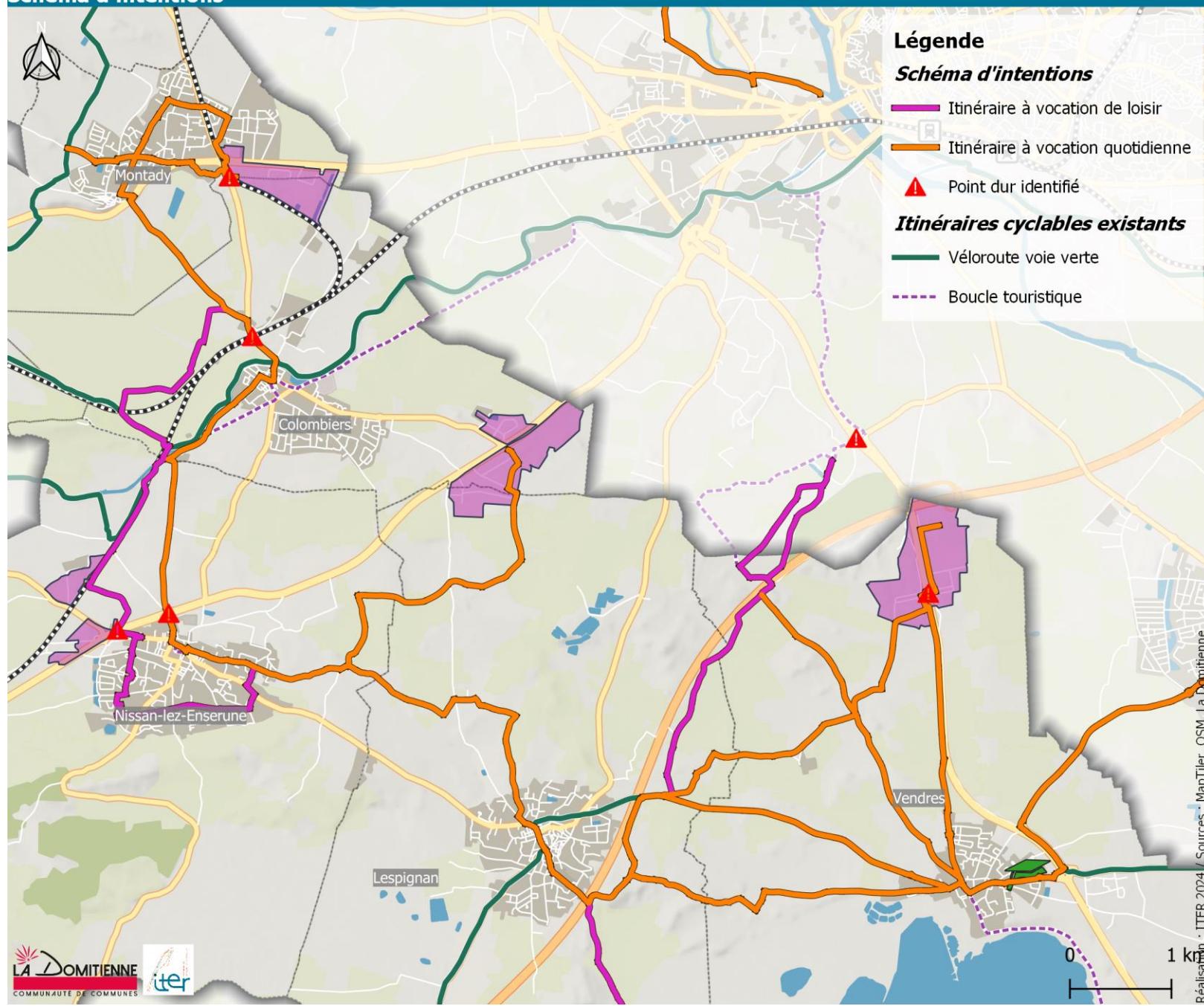
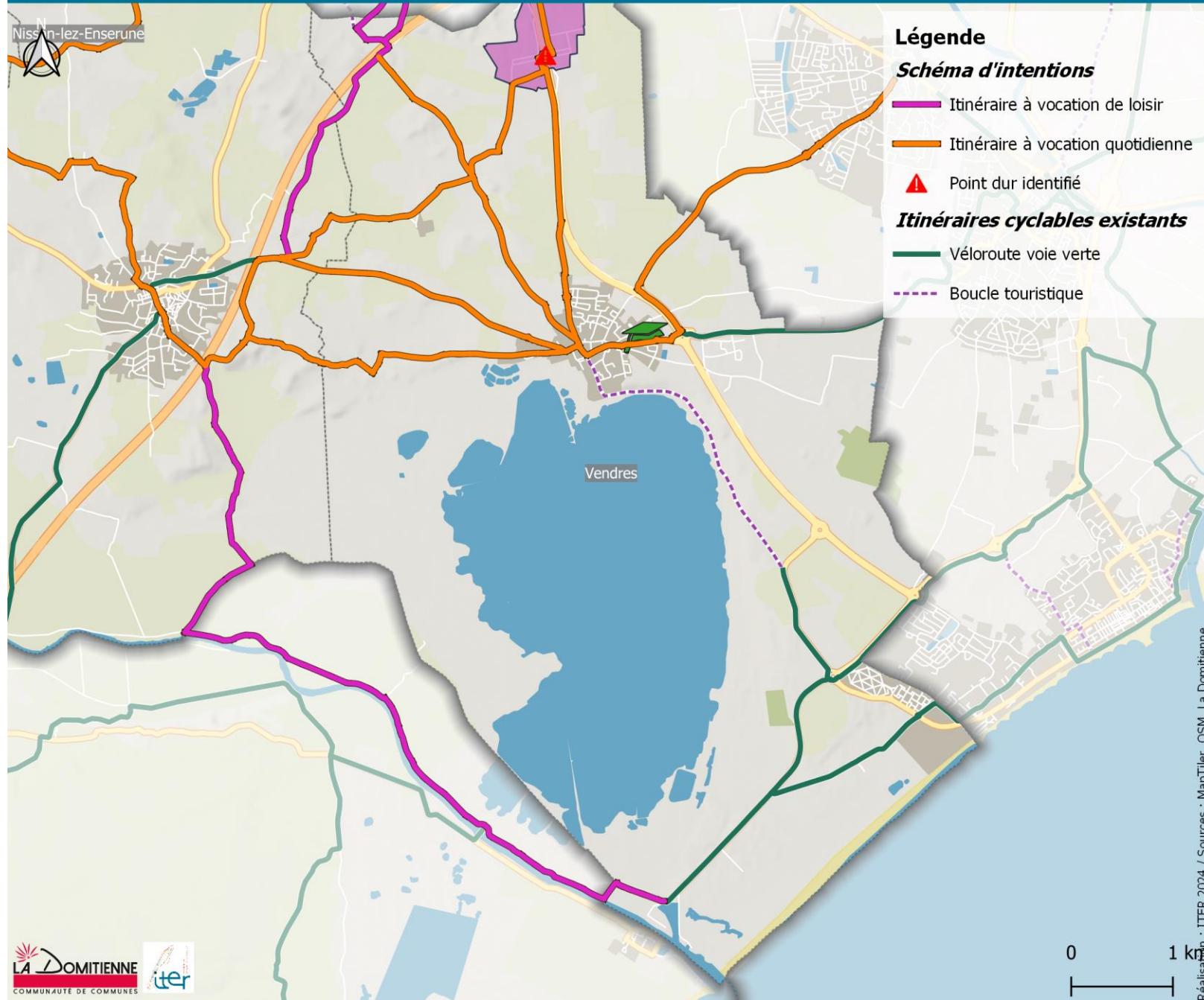


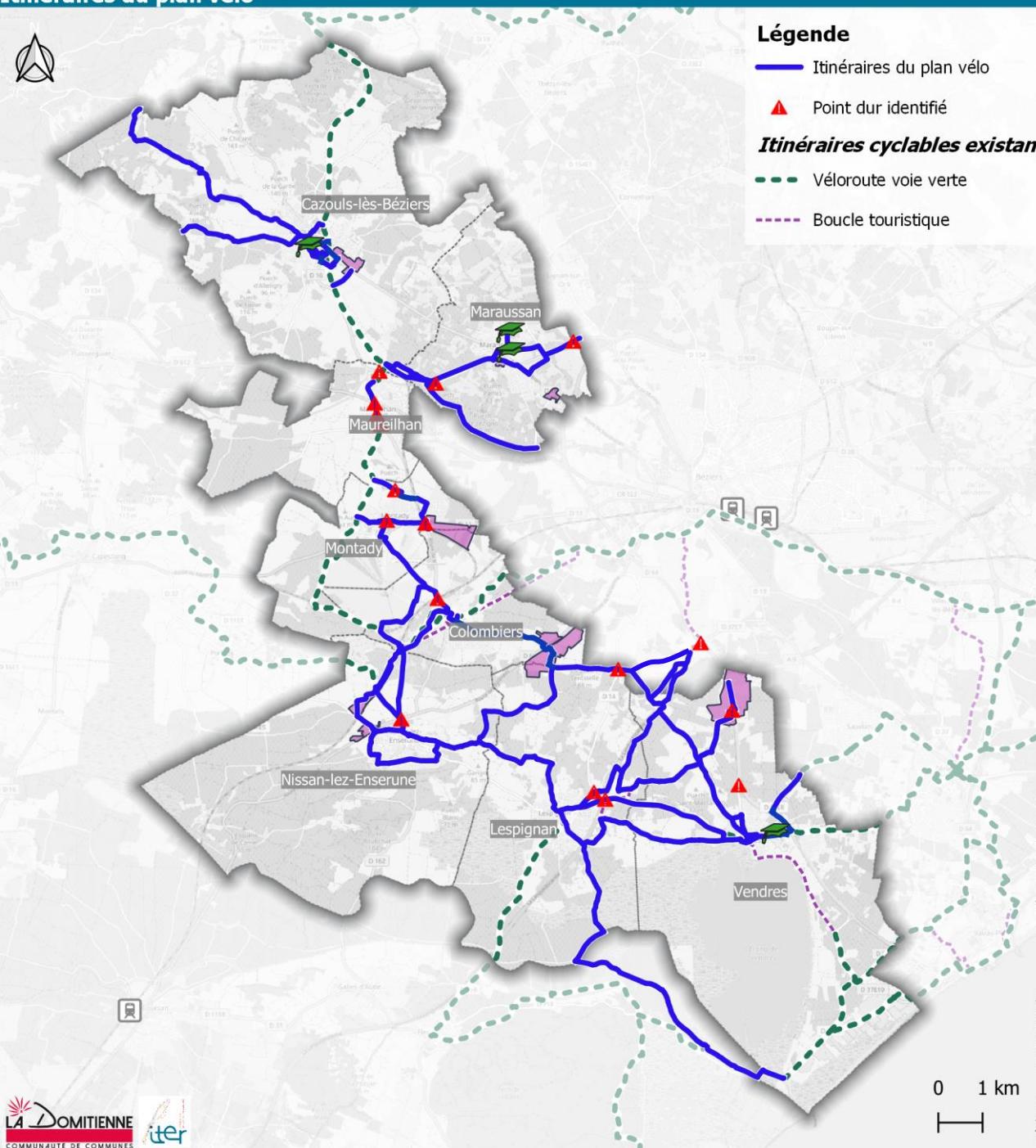
Schéma d'intentions



Plan d'actions

Les itinéraires du plan vélo

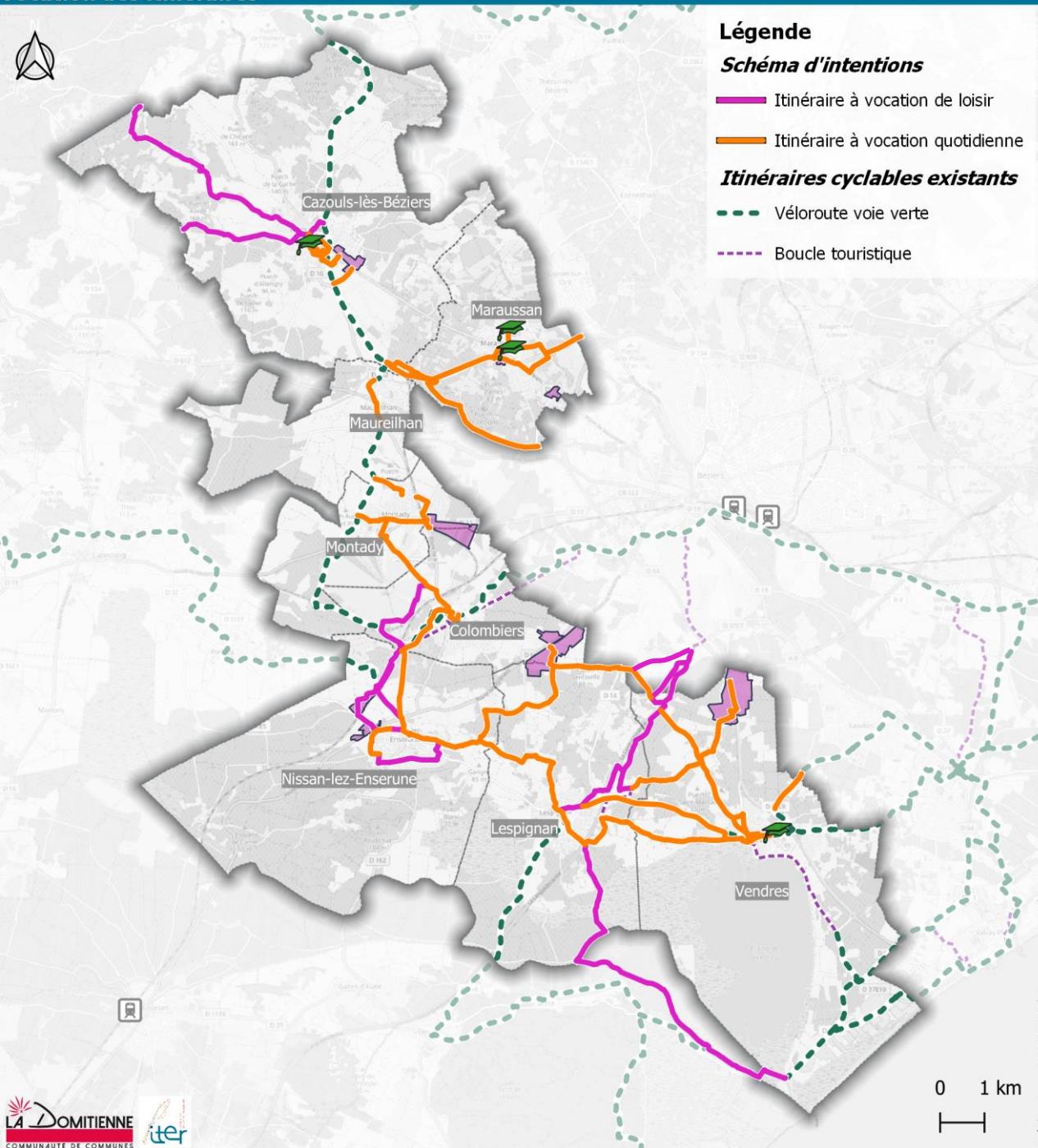




Les itinéraires du schéma

Une **vingtaine d'itinéraires** ont été identifiés à l'échelle de l'intercommunalité permettant une desserte de l'ensemble des communes du territoire

→ Linéaire cyclable total projeté = **87km**



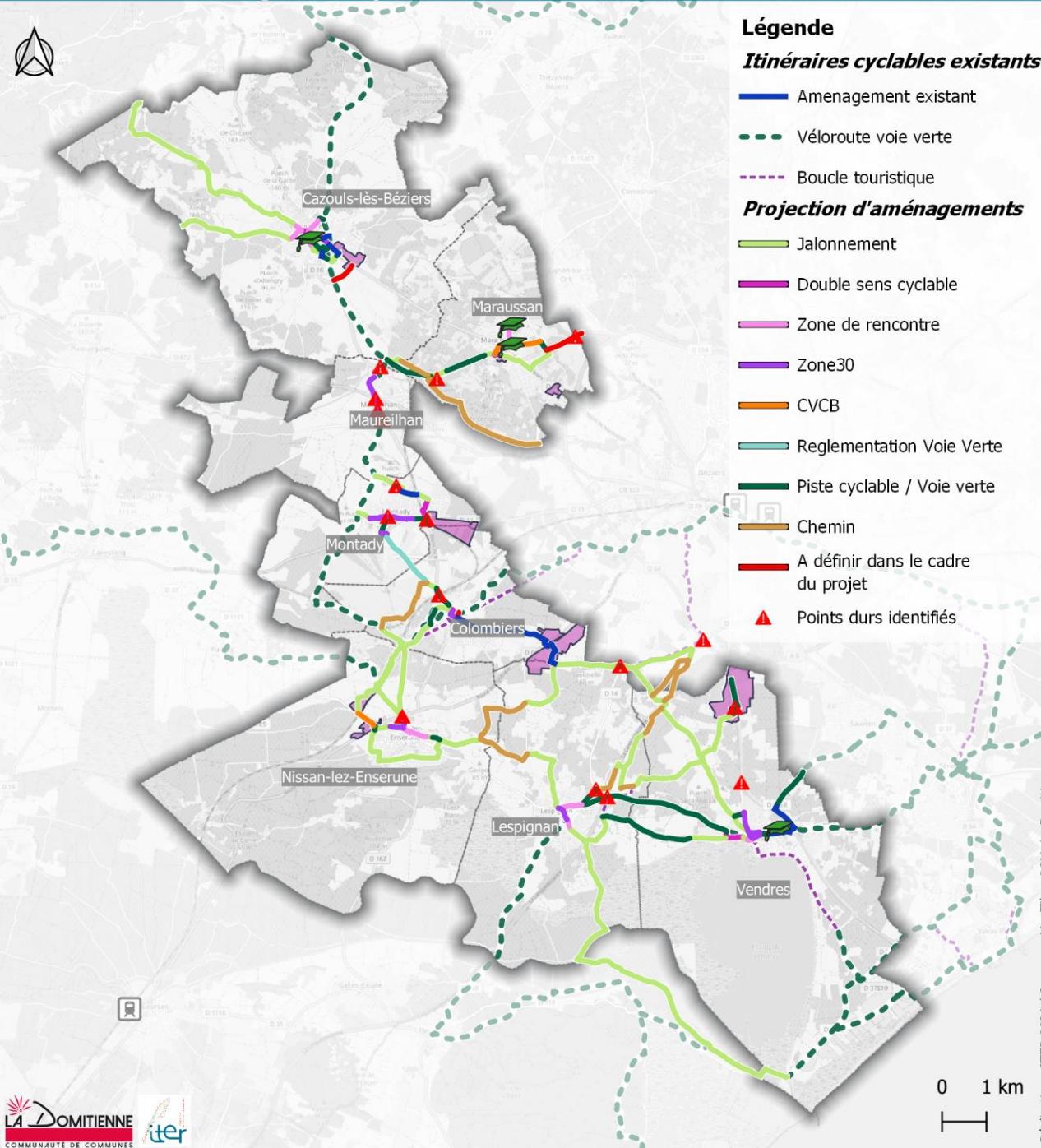
Les itinéraires du schéma

Vocation d'usage

→ 62km d'itinéraires à usage quotidien

→ 25km d'itinéraires à vocation touristique et de loisir

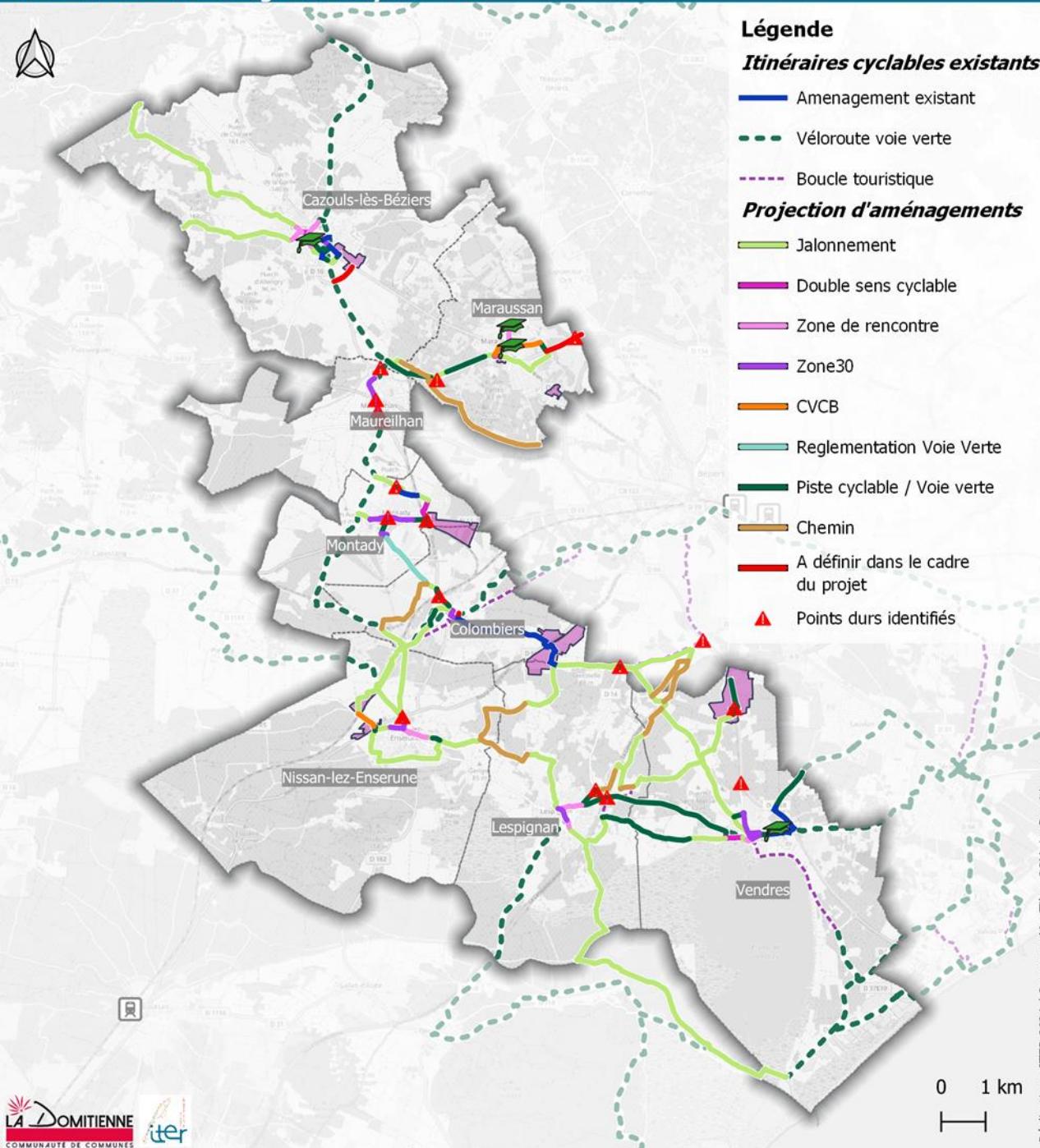
Ces différents itinéraires viennent également s'appuyer et se connecter aux aménagements cyclables existants et aux itinéraires fléchés (véloroutes voies vertes, circuits départementaux).



Les itinéraires du schéma

Typologies d'aménagement

- Itinéraire jalonné sur route calme** : passage via des routes au trafic limité (< 1000 v/j). Marquage au sol (pictos/chevrons) + jalonnement vertical (panneautique)
- Double Sens Cyclable (DSC)** : mise en double sens cyclable de rues à sens unique limitée à 30 km/h ou moins. Pose de panneaux C24a et M9v2 + marquage de pictos vélo
- Zone de rencontre** : passage via des rues étroites, au trafic limité et sans trottoir. Voirie limitée à 20 km/h où les piétons (1) et les cyclistes (2) sont prioritaires sur les véhicules motorisés. Pas de travaux de voirie.
- Zone 30** : aménagements ponctuels (plateau, écluse, chicane) permettant une circulation effective des véhicules à 30 km/h
- Chaussée à voie Centrale bidirectionnelle (CVCB)** : aménagement de bandes de rive colorées d'1,5m de large et suppression de la ligne axiale. Aménagement à déployer en dernier recours sur des routes au trafic limité, rectilignes et en absence d'une topographie marquée.
- Réglementation en voie verte** : modification du statut d'une route existante en voie verte avec maintien d'un accès motorisé pour les riverains.
- Voie verte/Piste cyclable** : création d'un aménagement séparé physiquement de la chaussée et dédié uniquement aux modes actifs
- Chemin** : passage via des chemins existants pour un usage de loisir. Enjeu de les rendre accessibles pour un usage VTC sans bitumer.



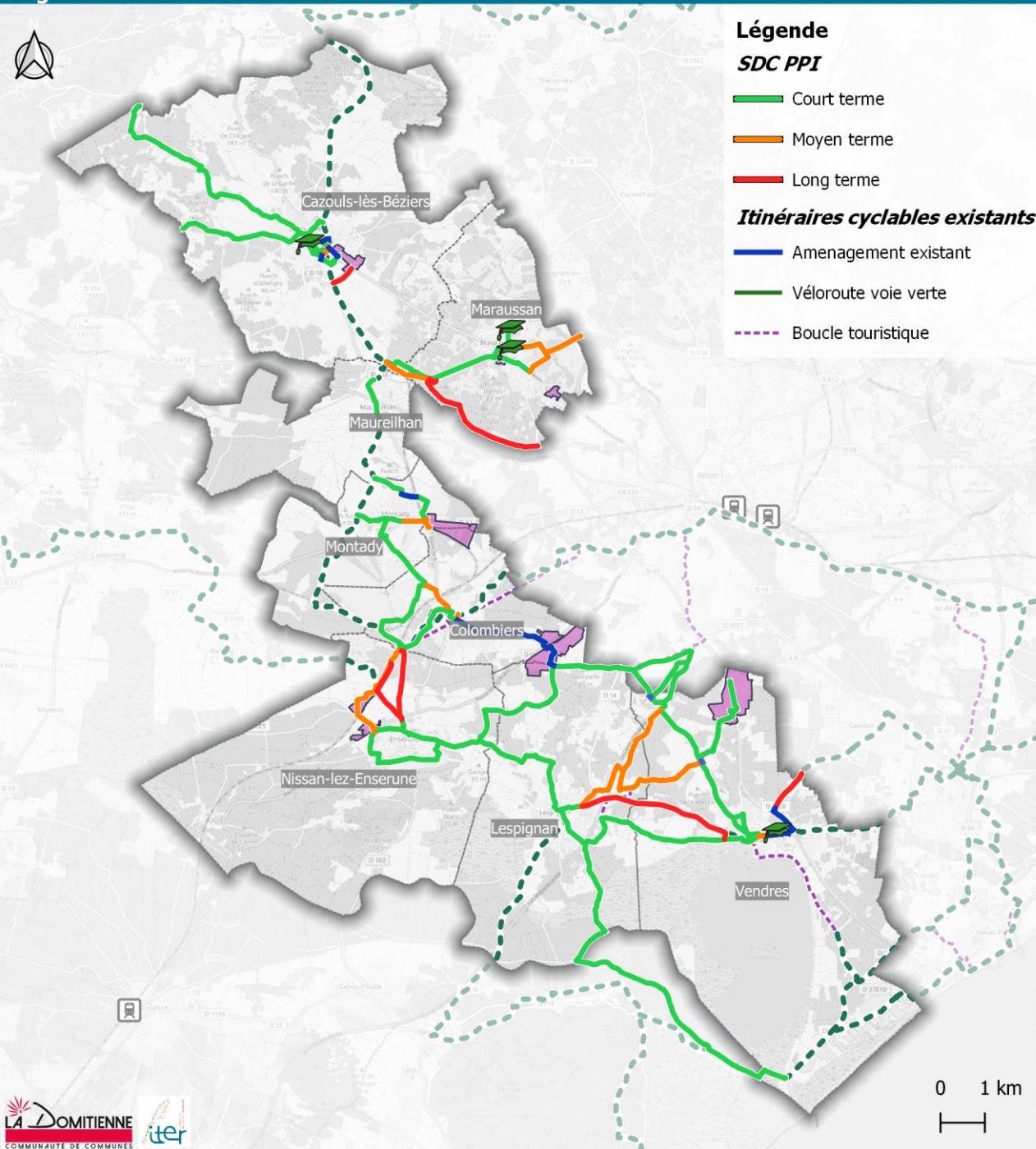
Les itinéraires du schéma

Typologies d'aménagement

Typologie d'aménagement	Linéaire	Coût global
Itinéraire jalonné sur route calme	48,2 km	72 300 €
Création de piste cyclable / voie Verte	14 km	3 740 000 €
Chemin existant à améliorer sans revêtir	10,8 km	486 000€
Zone 30 – Aménagements ponctuels sans travaux lourds de voiries	4,6 km	459 000 €
Zone de rencontre – Pas de travaux de voirie	3,8 km	18 600 €
Double sens cyclable	1,6 km	8 000 €
À définir dans le cadre de projets futurs	1,5 km	/
Réglementation en voie Verte de route existante	1,4 km	7 000 €
Chaussée à Voie Centrale Bidirectionnelle (CVCB)	1,2 km	58 000 €
TOTAL	87 km	4 851 000 €* (3 075 000 € hors scénarios)

→ Création de pistes cyclables/voies vertes = **15%** du linéaire, mais **80%** de l'investissement

*Coût global incluant les différents scénarios co-existants, notamment l'aménagement de la RD37



Les itinéraires du schéma Proposition de programmation

Proposition de programmation
d'aménagement des itinéraires :

	Court terme (2026-2032)	Moyen terme (2032-2035)	Long terme (2035 et +)
Linéaire	60 km	14,5 km	12 km
Coût	1 765 000 €	1 377 000 €	1 709 000 € (dont 1,3M d'€ sur RD37)

Sur 2026-2032 : investissement moyen de 300 000 €/an sur 6 ans. **Soit 10,5€/an/hab investi**

N.B. Cette PPI est indicative. La programmation proposée est basée sur des critères techniques de faisabilité et sur des potentiels d'usage.

Les itinéraires du schéma

Synthèse financière

Itinéraire	Linéaire d'aménagement	Répartition des coûts par maîtrise d'ouvrage	
		Communes	CC La Domitienne (aménagement ZAE)
Itinéraire 1 Cazouls CV-ZA	2,5 km	221 000 €	/
Itinéraire 2 Cazouls - Fontcaude	6,4 km	33 000 €	/
Itinéraire 3 Cazouls - Puisserguier	2,9 km	5 400 €	/
Itinéraire 4 Cazouls - Maraussan Scénario 1	3,6 km	191 000 €	/
Itinéraire 4 Cazouls - Maraussan Scénario 2	3,5 km	537 000 €	/
Itinéraire 5 Traversée Maureilhan	600 m	60 000 €	/
Itinéraire 6 Maureilhan - Béziers	3,5 km	149 000 €	/
Itinéraire 7 Maraussan - Béziers	3,2 km	108 000 €	/
Itinéraire 8 Montady centre-ville - Zone d'activité	3,5 km	290 000 €	20 000 €
Itinéraire 9 Colombiers - Montady	2,8 km	351 000 €	/
Itinéraire 10 Nissan - Colombiers	3,9 km	77 000 €	/

N.B. Le niveau d'intervention du département étant à ce stade hypothétique, il n'a pas été intégré comme financeur du schéma. L'accompagnement du CD sera à définir au cas par cas selon les projets.

Les itinéraires du schéma

Synthèse financière

Itinéraire	Linéaire d'aménagement	Répartition des coûts par maîtrise d'ouvrage	
		Communes	CC La Domitienne
Itinéraire 11 Nissan – Colombiers (loisir)	5,3 km	152 000 €	29 000 €
Itinéraire 12 Nissan-Lez-Enserune	1,1 km	1 600 €	/
Itinéraire 13 Nissan – Lespignan	4,8 km	121 000 €	/
Itinéraire 14 Nissan – ZA Viargues	3,8 km	81 000 €	/
Itinéraire 15 Lespignan – Bayssan	5,5 km	255 000 €	/
Itinéraire 16 Vendres – ZA – Bayssan	3,6 km	25 000 €	/
Itinéraire 17 Lespignan – Vendres Scénario 1 via RD37	5 km	1 356 000 €	/
Itinéraire 17 Lespignan – Vendres Scénario 2	6 km	470 000 €	/
Itinéraire 18 Vendres – ZA	4,6 km	84 670 €	/ (intégré itinéraire Lespignan – ZA Vendres)
Itinéraire 19 Vendres – Sauvian	998 m	349 000 €	/
Itinéraire 20 Lespignan – ZA Vendres	4,1 km	4 300 €	133 150 €
Itinéraire 21 Vendres plage	3,8 km	6 000 €	/
Itinéraire 22 Vendres – Colombiers	2,5 km	38 000 €	/

N.B. Le niveau d'intervention du département étant à ce stade hypothétique, il n'a pas été intégré comme financeur du schéma. L'accompagnement du CD sera à définir au cas par cas selon les projets.

Plan d'actions

Fiches actions par itinéraire



Grille de lecture

Légende

— Aménagement existant

— Jalonnement

— Double sens cyclable

— Zone de rencontre

— Zone30

— CVCB

— Réglementation Voie Verte

— Piste cyclable / Voie Verte

— Chemin

— A définir dans le cadre d'une étude approfondie

— Autres itinéraires du plan vélo

— Véloroute / Voie verte

— Domanialement départementale



Description de l'itinéraire



Maîtrise d'ouvrage / Partenaires



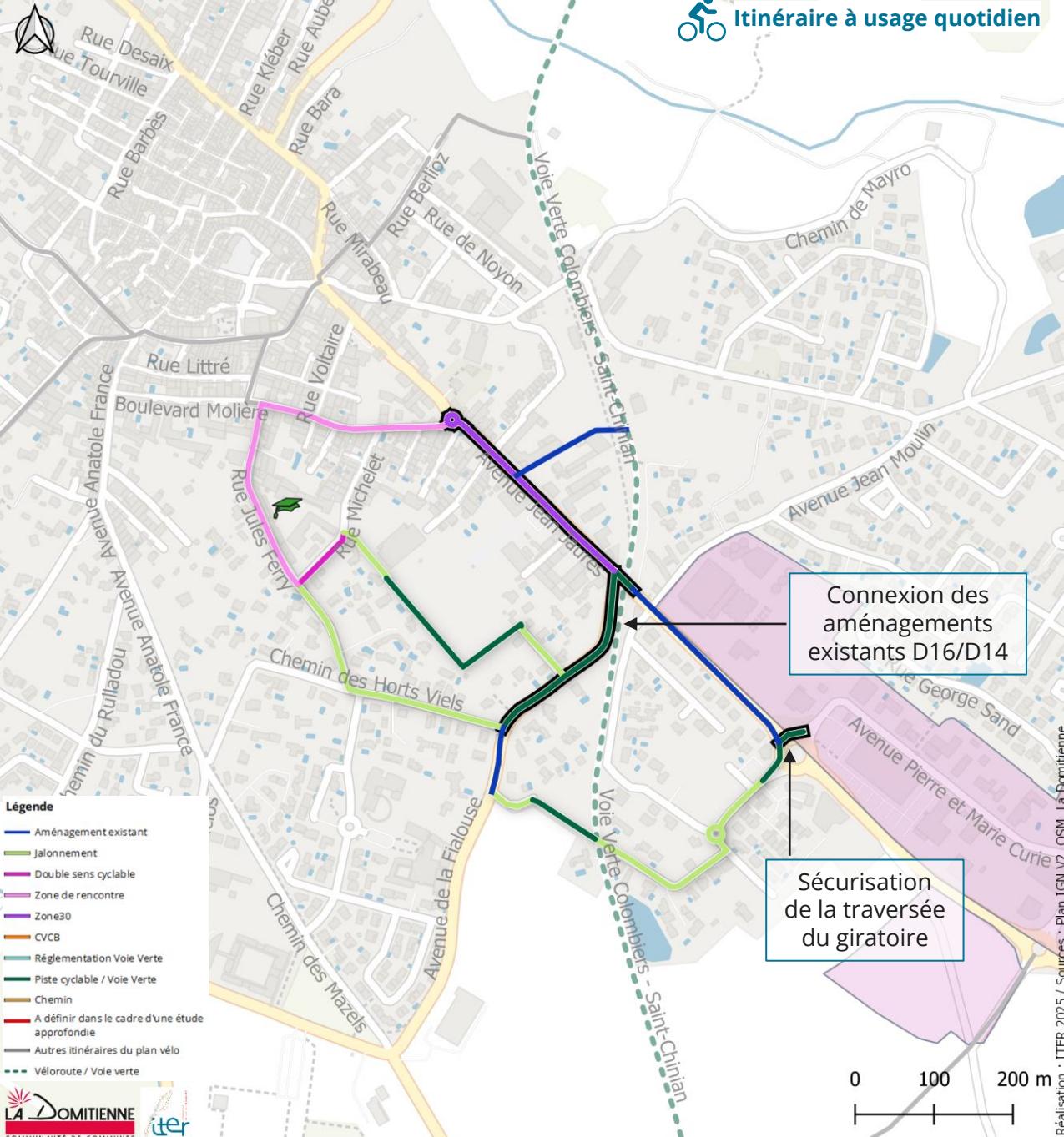
Linéaire d'aménagement



Coûts estimatifs



Proposition de programmation



Itinéraire 1 Cazouls CV-ZA

Description de l'itinéraire

Apaisement du centre-ville avec l'insertion de zones de rencontre et Zones 30 notamment sur l'artère principale ; Création d'un aménagement en site propre sur la D16 pour connecter les aménagements existants. Réutilisation de l'aménagement existant le long de la D14 pour se connecter à la ZA (sécurisation du giratoire à prévoir) ; Création de connexions à la voie verte située en contrebas du centre-ville.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Cazouls-lès-Béziers
Partenaires : CC La Domitienne (ZA), Département

Linéaire d'aménagement

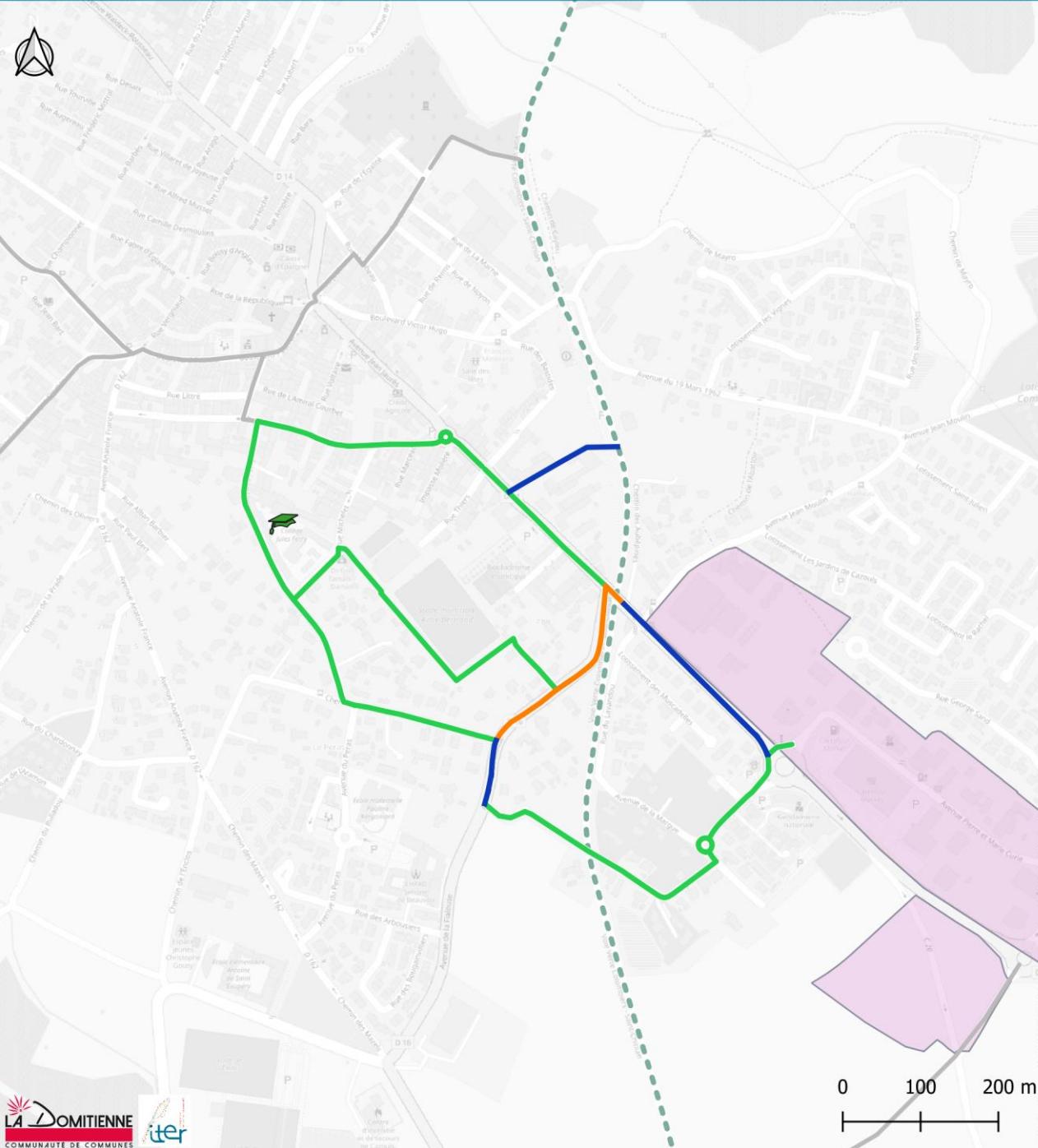
2,5km : Zone de rencontre (489m) / DSC (90m) / Zone 30 (311m) / Jalonnement (926m) / Voie verte (459m) / Piste cyclable (262m)

Coûts estimatifs : 198 000 € - 243 000 €

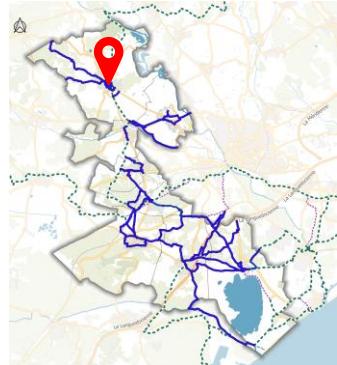
Zone de rencontre (2 447 €) / DSC (451 €) / Zone 30 (31 130 €) / Jalonnement (1 389 €) / Voie verte (93 475€) / Piste cyclable (91 630 €)

Proposition de programmation

Court terme : 117 236 € / Moyen terme : 103 285 €

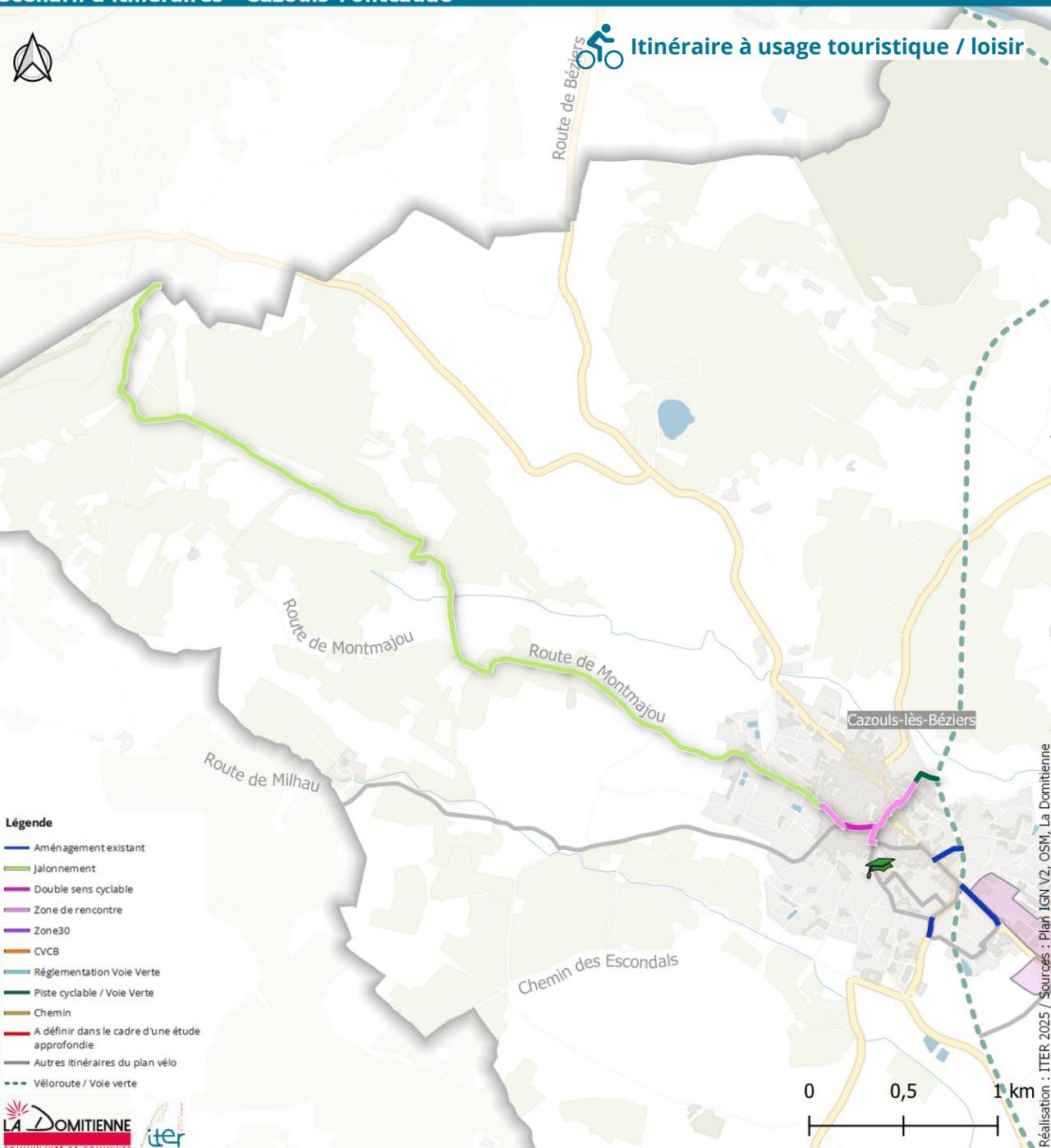


Itinéraire 1 Cazouls CV-ZA



Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire 2 Cazouls – Fontcaude



>Description de l'itinéraire

Itinéraire touristique permettant de rejoindre depuis Cazouls l'abbaye de Fontcaude : utilisation de routes calmes nécessitant uniquement la présence de jalonnement.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Cazouls-lès-Béziers

Linéaire d'aménagement

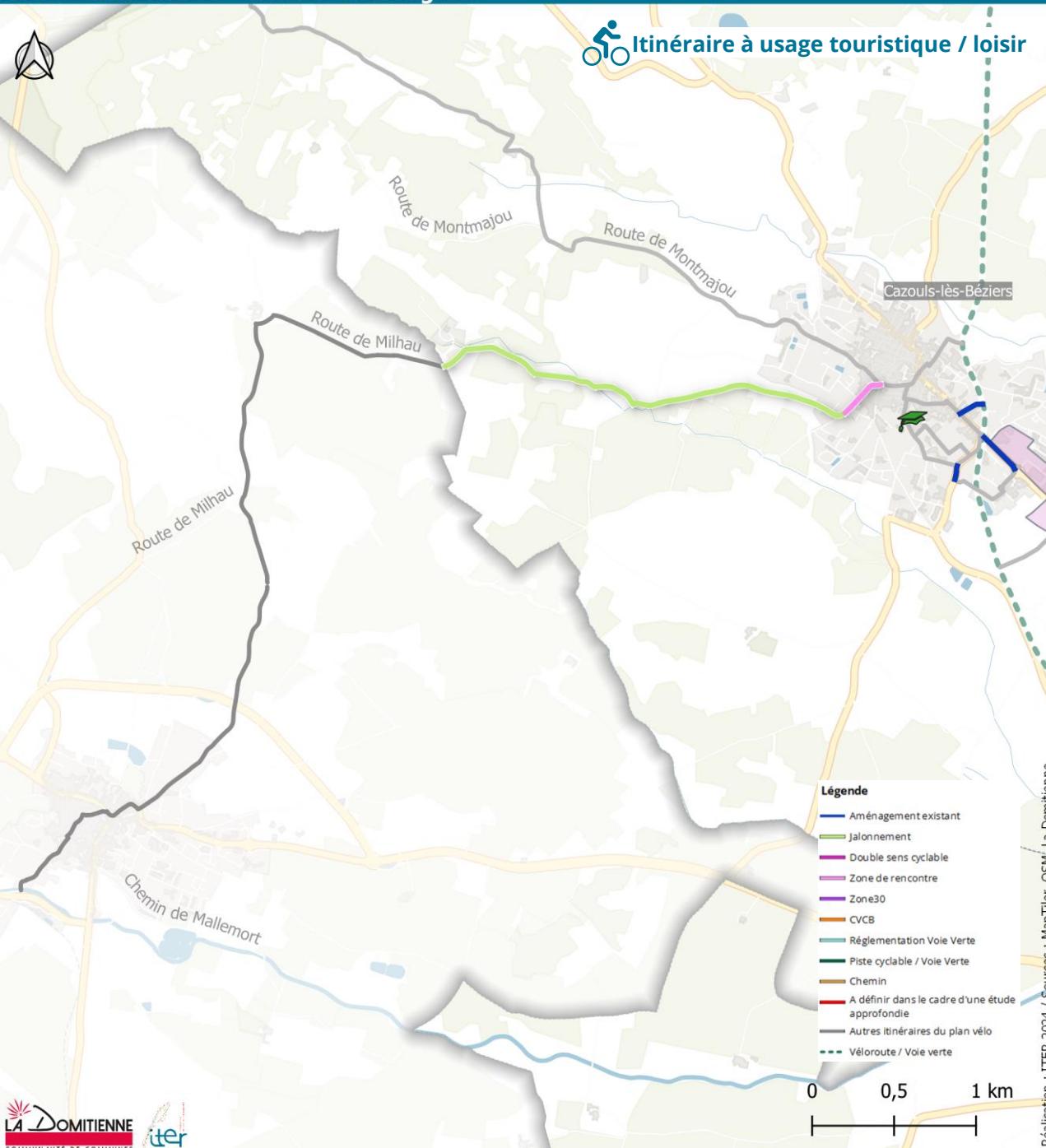
6,4km : Jalonnement (5,5km) / Zone de rencontre (606m) / DSC (172m) / Voie verte (141m)

Coûts estimatifs : 30 000 € - 37 000 €

Jalonnement (8 307 €) / Zone de rencontre (3 028 €) / DSC (861 €) / Voie verte (21 135 €)

Proposition de programmation

Court terme : 33 331 €


 Itinéraire à usage touristique / loisir


Itinéraire 3 Cazouls – Puisserguier


 **Description de l'itinéraire**

Itinéraire touristique permettant de rejoindre la commune de Puisserguier : utilisation de routes calmes nécessitant uniquement la présence de jalonnement.

 **Maîtrise d'ouvrage / Partenaires**

Maîtrises d'ouvrage : Communes de Cazouls-lès-Béziers et Puisserguier (hors territoire de la CC)

 **Linéaire d'aménagement**

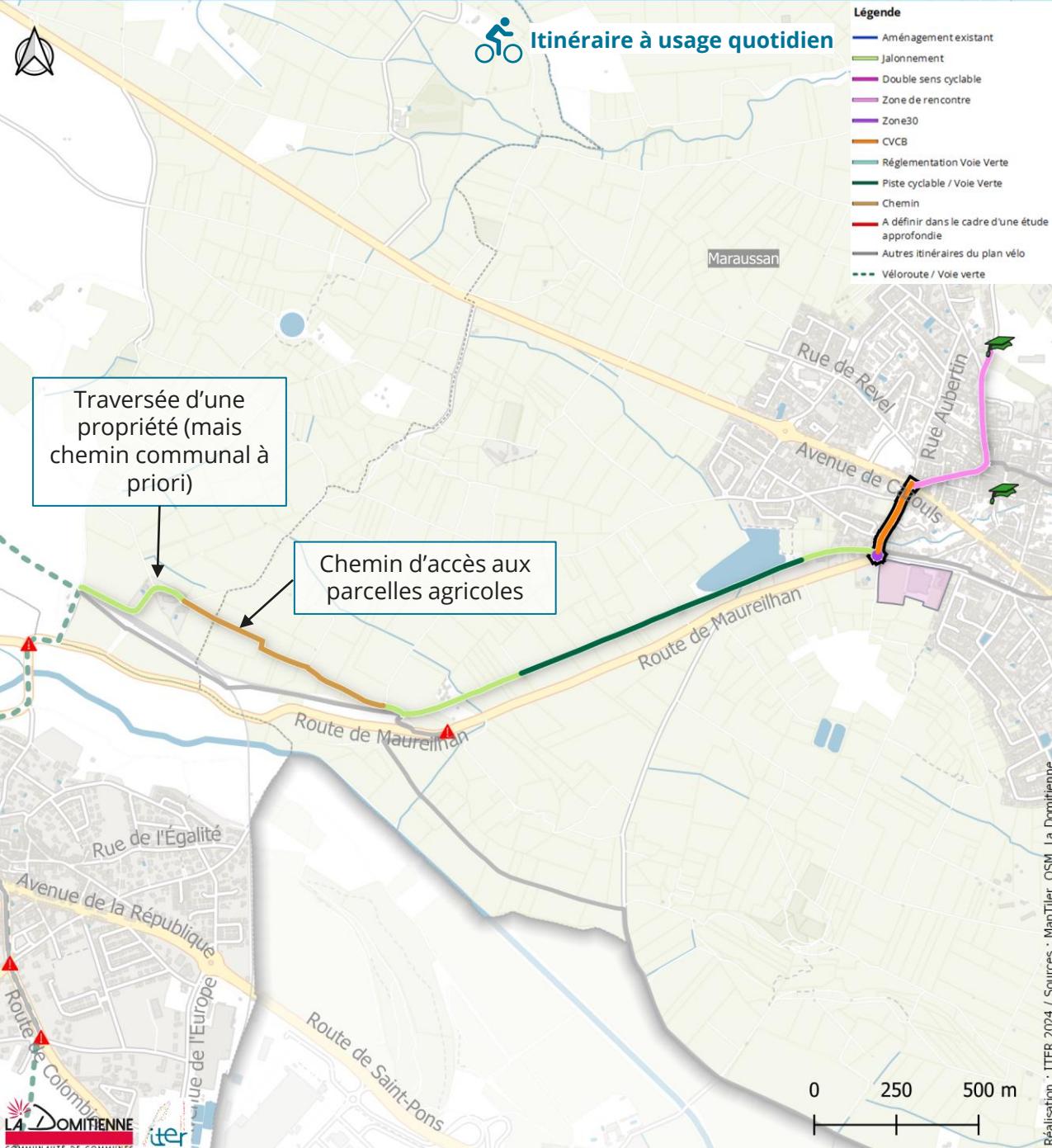
2,9km : Jalonnement (2,6km) / Zone de rencontre (289m)

 **Coûts estimatifs : 5 000 € - 6 000 €**

Jalonnement (3 943 €) / Zone de rencontre (1 445 €)

 **Proposition de programmation**

Court terme : 5 388 €



Itinéraire 4

Cazouls - Maraussan

Scénario 1



Description de l'itinéraire

Passage des cyclistes par une propriété puis via un chemin le long des parcelles agricoles ; reprise du revêtement sur la Rue de l'Aramon ; insertion d'une CVCB sur la Rue des vignerons libres (courte distance et linéaire en ligne droite) puis apaisement de la circulation avec l'insertion de zones de rencontre pour desservir les collèges (actuels et futurs)

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : Cazouls-lès-Béziers et Maraussan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

3,6km : Voie verte (919m) / Jalonnement (1km) / Zone 30 (52m) / CVCB (233m) / Zone de rencontre (590m) / Chemin (706m)

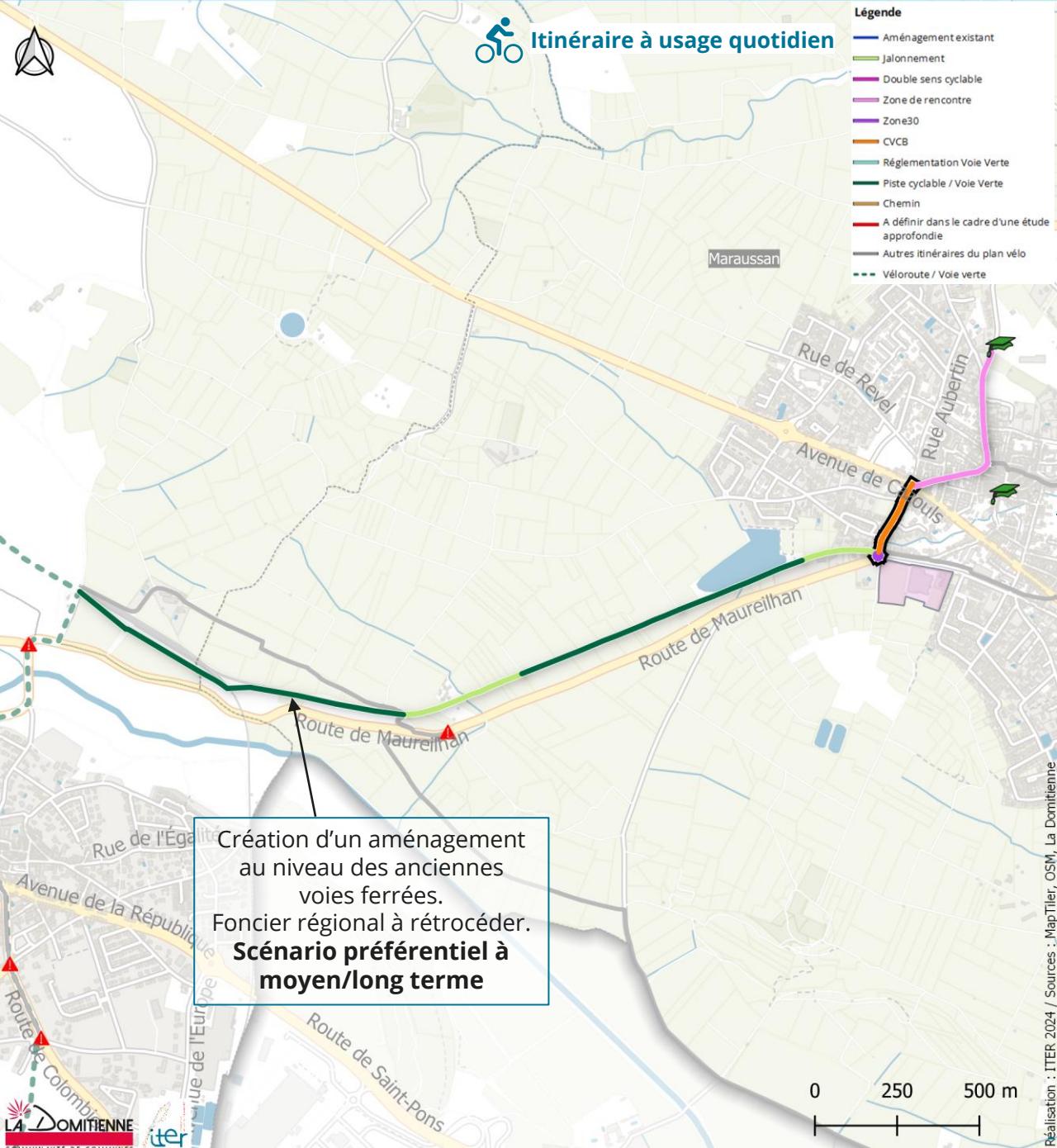
Coûts estimatifs : 172 000 € - 210 000 €

Voie verte (137 880 €) / Jalonnement (1 586 €) / Zone 30 (5 160 €) / CVCB (11 655 €) / Zone de rencontre (2 948 €) / Chemin (31 766 €)

Cazouls-lès-Béziers : 5 364 € / Maraussan : 185 630 €

Proposition de programmation

Court terme : 190 994 €



Itinéraire 4

Cazouls – Maraussan

Scénario 2



📍 Description de l'itinéraire

Passage des cyclistes par le délaissé ferroviaire (foncier régional) ; reprise du revêtement sur la Rue de l'Aramon ; insertion d'une CVCB sur la Rue des vignerons libres (courte distance et linéaire en ligne droite) puis apaisement de la circulation avec l'insertion de zones de rencontre pour desservir les collèges (actuels et futurs)

🏗 Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Cazouls-lès-Béziers et Maraussan
Partenaires : Région, Département

📍 Linéaire d'aménagement

3,5km : Voie verte (2km) / Jalonnement (614m) / Zone 30 (52m) / CVCB (233m) / Zone de rencontre (590m)

💰 Coûts estimatifs : 484 000 € - 591 000 €

Voie verte (516 685 €) / Jalonnement (921 €) / Zone 30 (5 160 €) / CVCB (11 655 €) / Zone de rencontre (5 160 €)

Cazouls-lès-Béziers : 151 865 € / Maraussan : 385 503 €

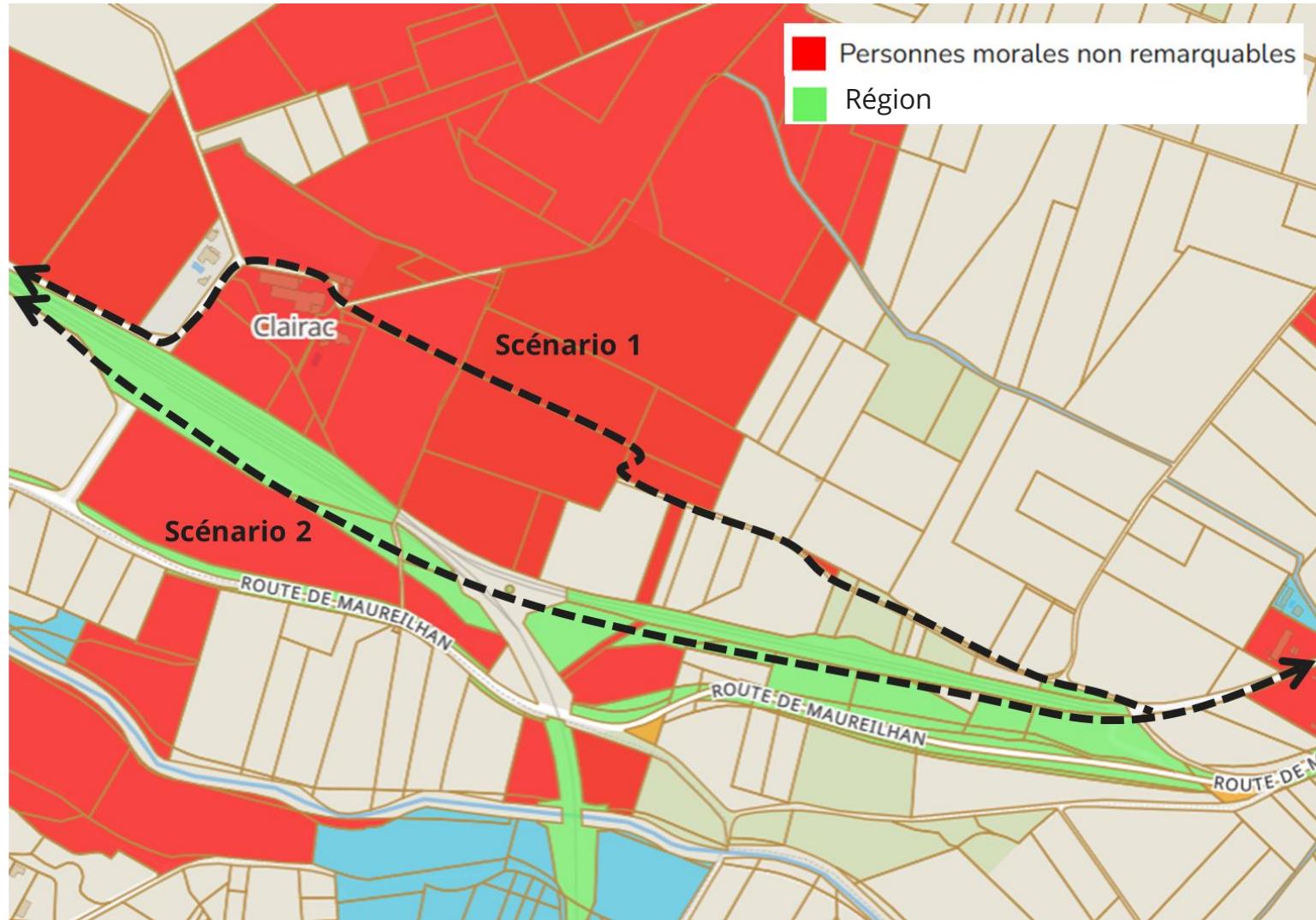
🕒 Proposition de programmation

Court terme : 158 563 € (*tronçon commun*) / Moyen terme : 378 805 €

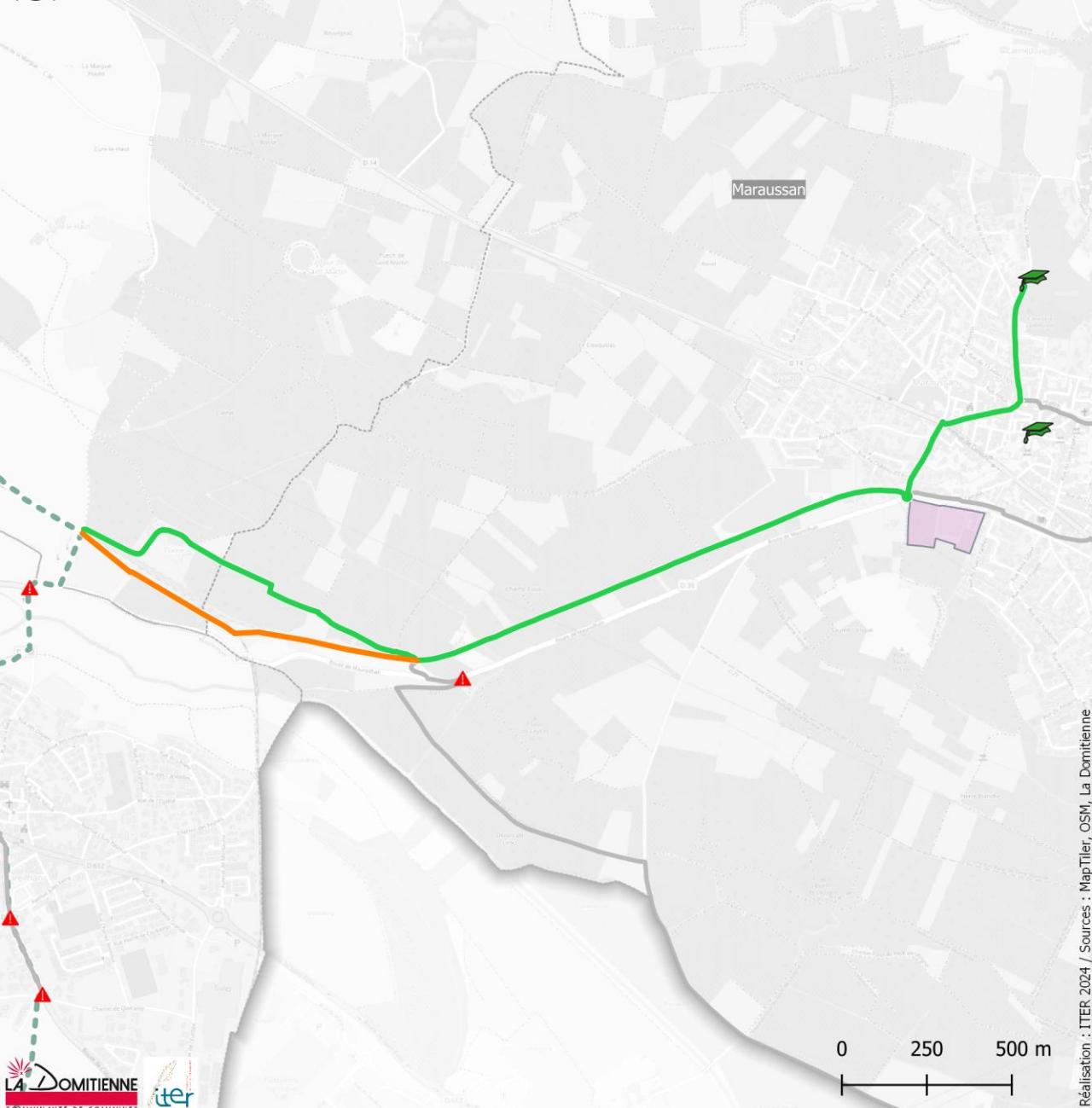
Itinéraire 4

Cazouls – Maraussan

Scénarios 1 et 2



Suite à un échange avec la Région Occitanie, il apparaît très compliqué d'aménager une piste cyclable sur les voies ferrées existantes ou à proximité immédiate (enjeu juridique lié au foncier, reprise envisagée du trafic de fret, présence d'un fossé de récupération des EP, contraintes fonctionnelles). Le scénario 1 est donc à envisager au moins à court/moyen terme.



Itinéraire 4

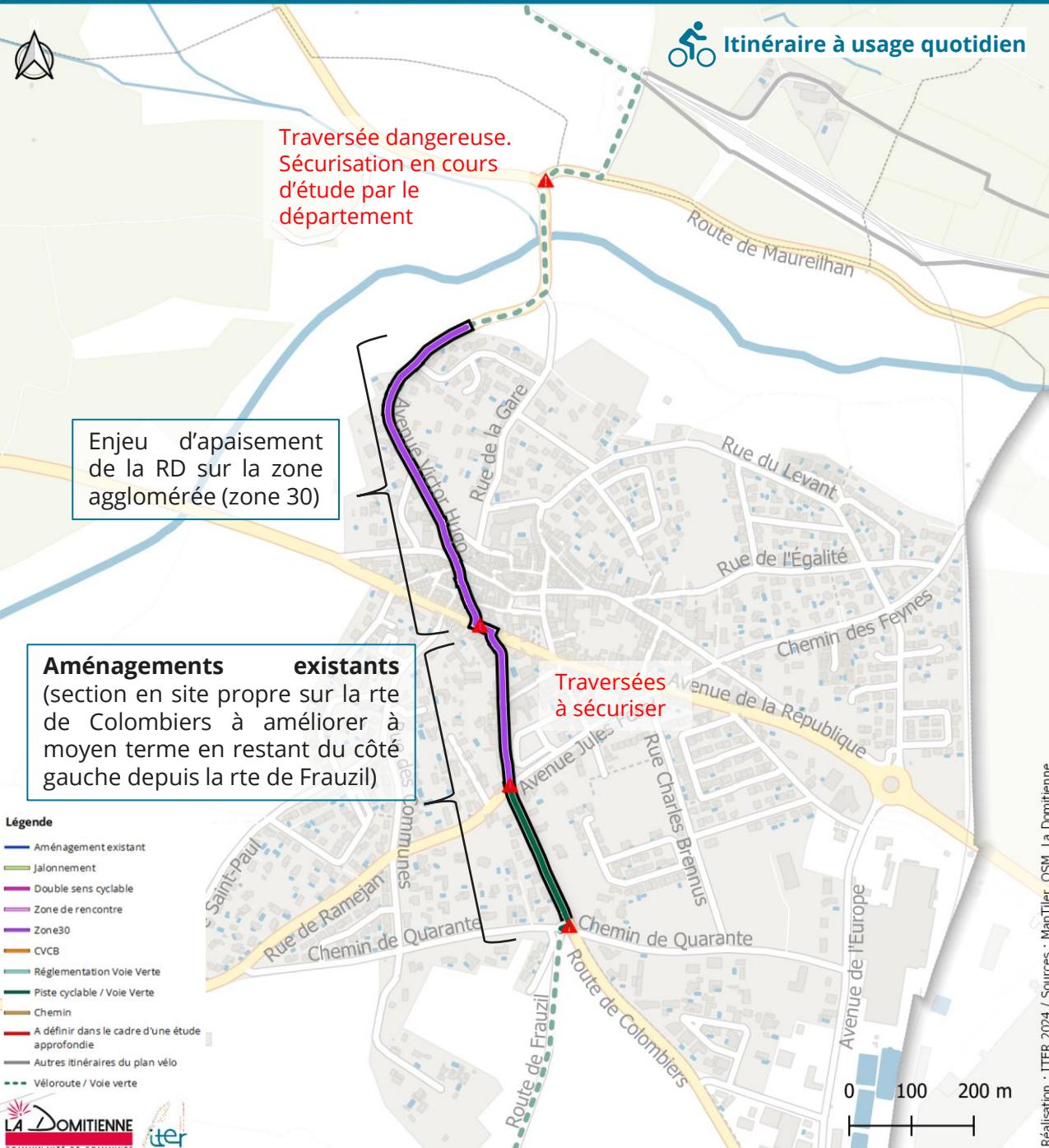
Cazouls – Maraussan

Scénarios 1 et 2



Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire 5 Traversée Maureilhan



Description de l'itinéraire

Aménagement d'une Zone 30 sur la section située en zone agglomérée de l'Avenue de Victor Hugo ; Itinéraire nécessitant le croisement de plusieurs départementales (sécurisation des intersections à prévoir). A plus long terme : reprise de l'aménagement existant sur la route de Colombiers (non budgétée)

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Maureilhan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

600m : Zone 30

Coûts estimatifs : 50 000€ - 70 000 €

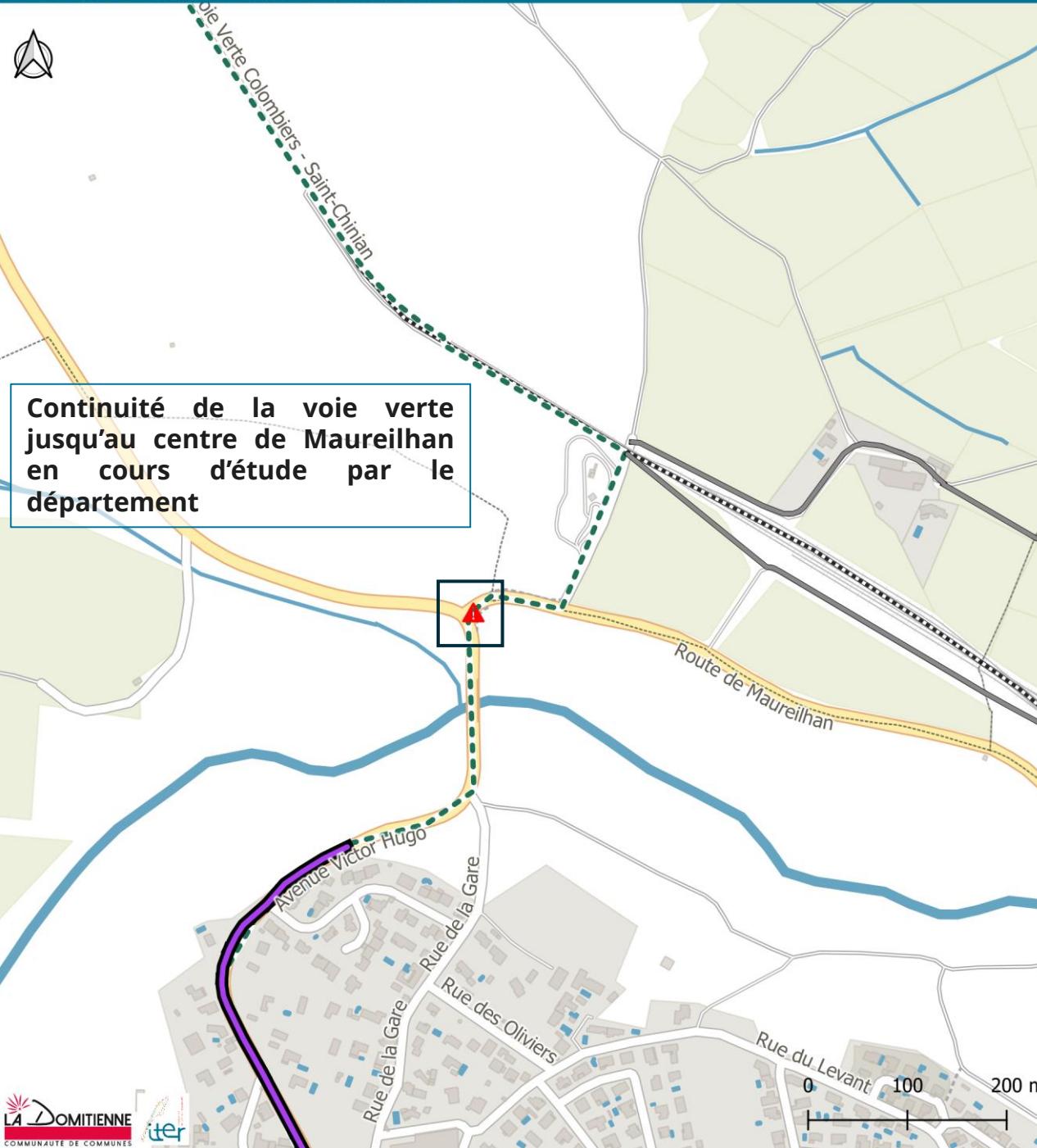
Zone 30 (60 000 €)

Proposition de programmation

Court terme : 60 000 €



Continuité de la voie verte jusqu'au centre de Maureilhan en cours d'étude par le département



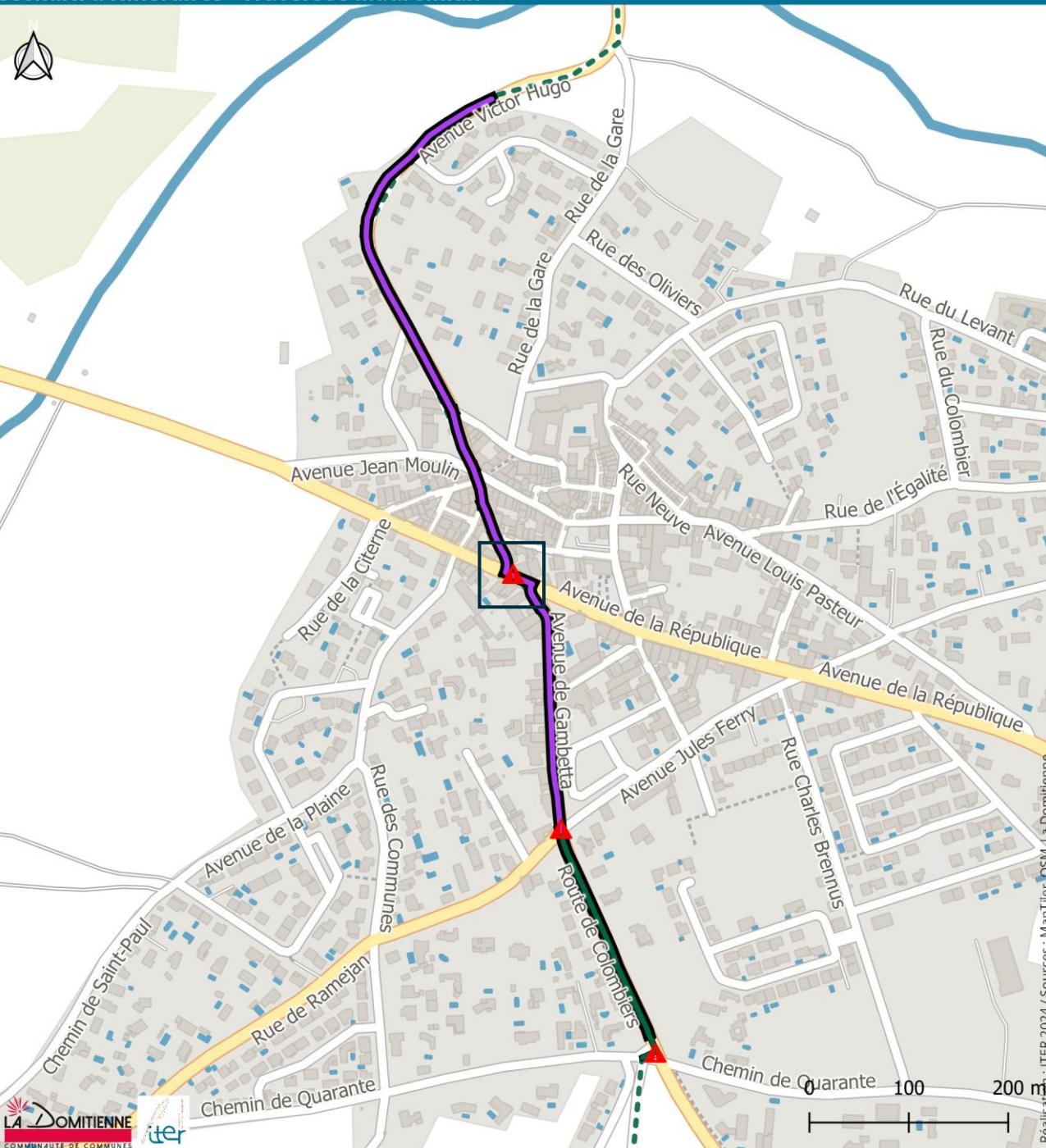
Itinéraire 5 Intersection D162 / D39



Point dur rencontré sur l'itinéraire

→ Insertions dangereuses, manque de visibilité, absence de matérialisation des traversées, absence de dispositif de ralentissement





Itinéraire 5

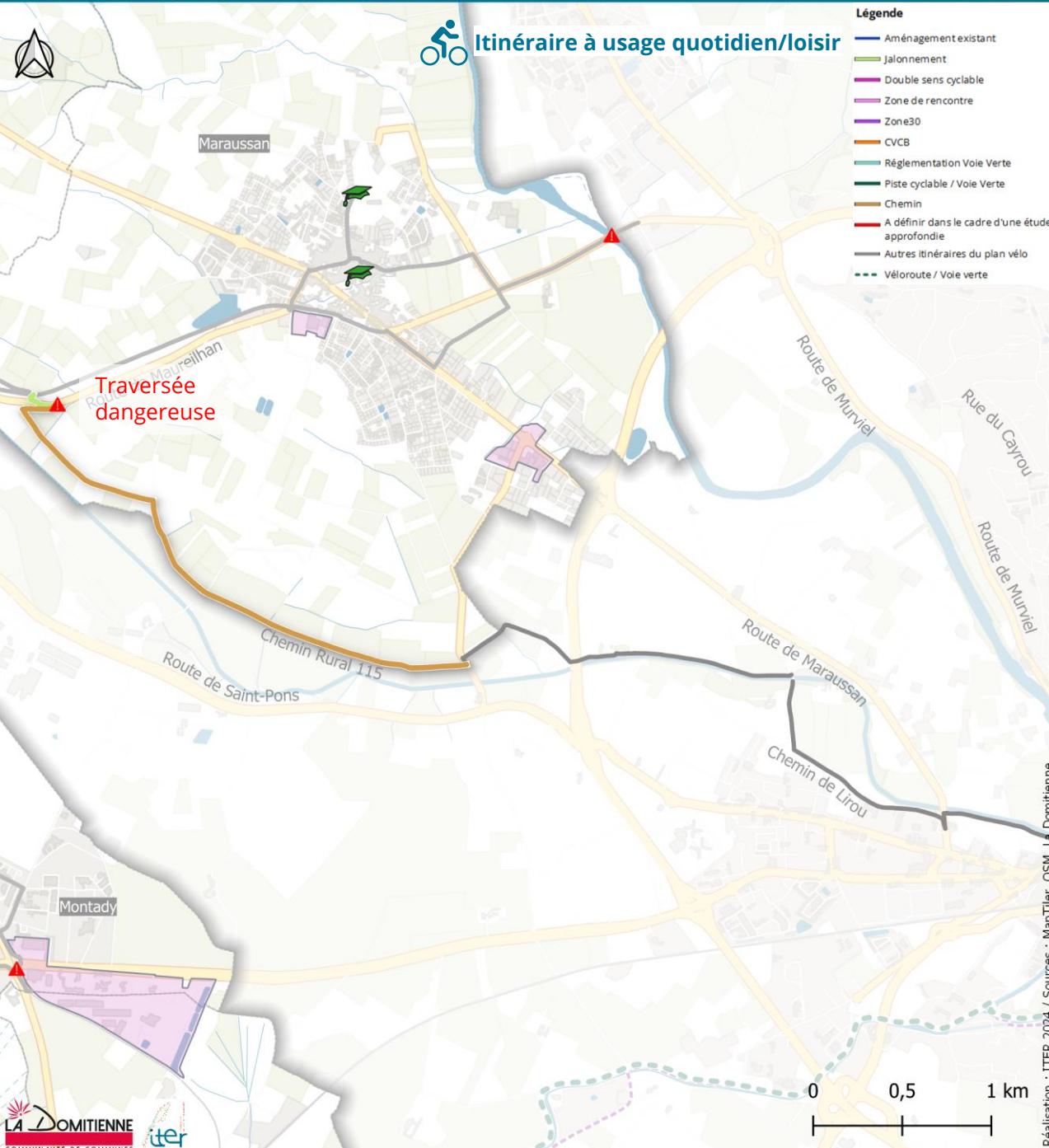
Intersection D162 / D612



Point dur rencontré sur l'itinéraire

→ Traversée de RD dangereuse. Nécessite d'aménager des dispositifs pour apaiser la circulation (type plateau traversant)





Itinéraire 6 Maureilhan - Béziers



>Description de l'itinéraire

En connexion avec l'itinéraire reliant Maraussan, cet itinéraire permet aux habitants de Maureilhan de rejoindre Béziers : passage des cyclistes par un chemin rural (nécessitant une traversée de RD dangereuse). L'itinéraire n'étant pas direct, il possède une vocation d'usage plutôt orienté sur le loisir. Pas d'aménagements lourds prévus hormis la reprise du chemin pour le rendre praticable par des VTC.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Commune de Maureilhan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

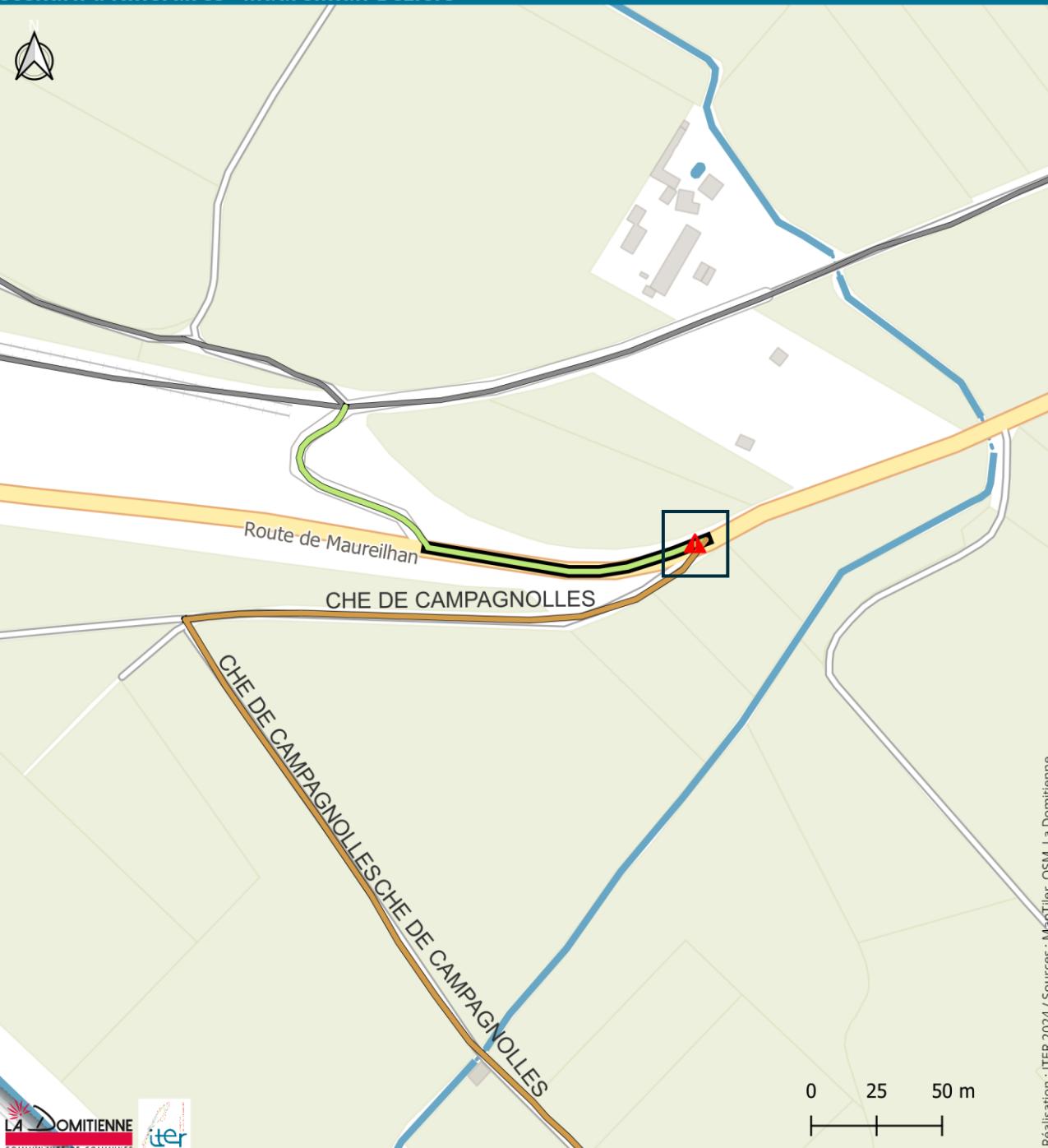
3,5km : Chemin (3,3km), Jalonnement (199m)

Coûts estimatifs : 134 000 € - 164 000 €

Chemin (148 793 €), Jalonnement (299 €)

Proposition de programmation

Long terme : 149 091 €



Itinéraire 6

Intersection avec la D39



Point dur rencontré sur l'itinéraire

- Traversée de RD avec une faible visibilité et des vitesses importantes.
- Forte signalisation nécessaire en amont pour avertir les automobilistes + marquage de la traversée + optimalement abaissement de la vitesse motorisée



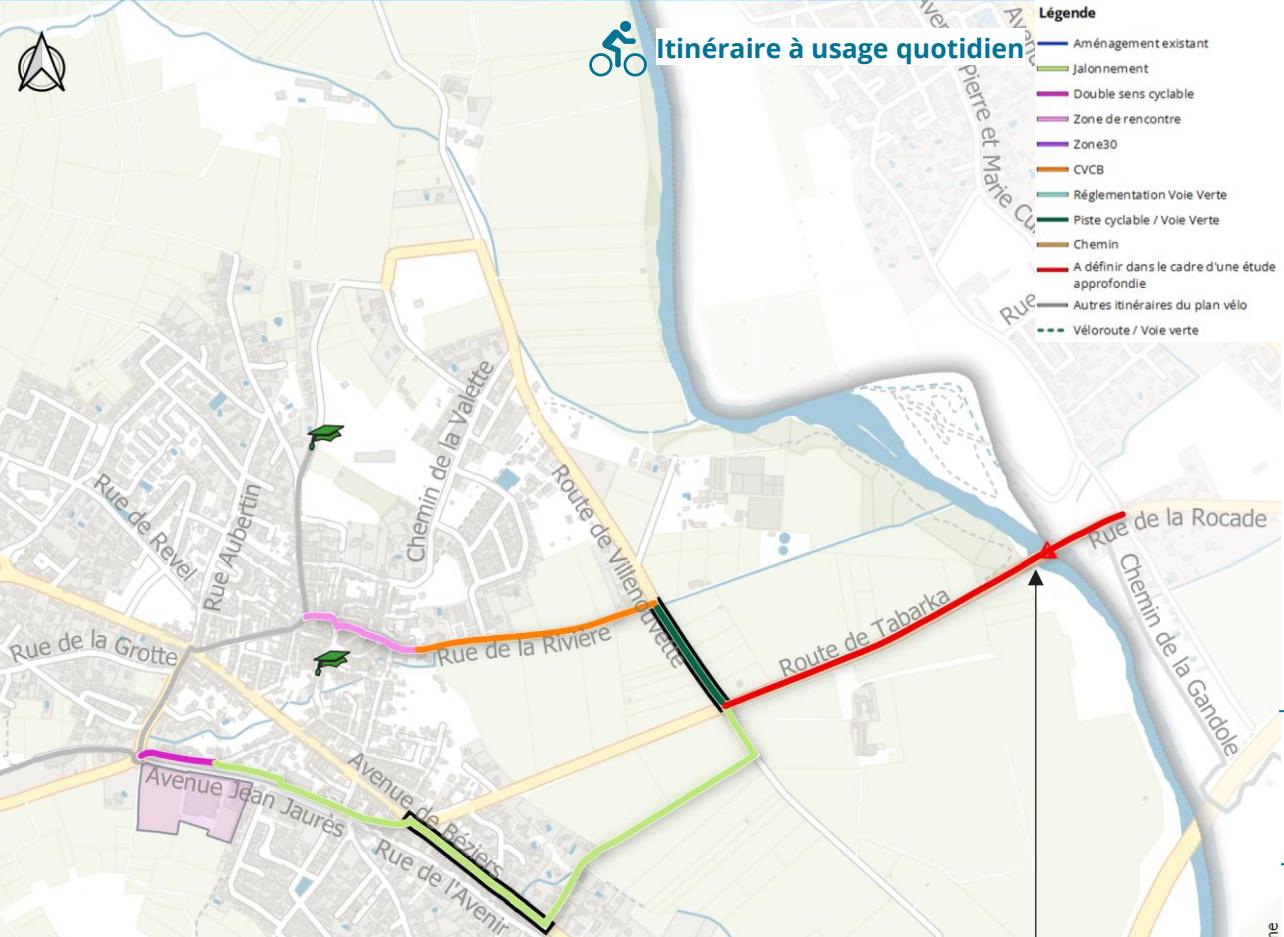
Réalisation : ITER 2024 / Sources : MapTiler, OSM La Domitienne



Projet d'aménagement à définir en fonction des résultats sur l'étude du pont de Tabarka.

Deux scénarios peuvent être envisagés :

1. Le pont de Tabarka est fermé à la circulation automobile et accessible uniquement par les piétons/cyclistes, ce qui permet d'envisager de passer en voie verte (sauf accès riverains et ayants-droits) la route de Béziers entre la route de Villenouvette et le pont sans engager de travaux lourds. Le revêtement du pont est néanmoins à reprendre.
2. Le pont est réaménagé pour permettre le maintien de la circulation routière et la route de Béziers est maintenue en sens unique → insertion d'une voie cyclable sur le pont dans le cadre du réaménagement et aménagement d'une voie cyclable en site propre sur la route de Béziers.



Itinéraire à usage quotidien

Itinéraire 7 Maraussan - Béziers



Description de l'itinéraire

2 alternatives possibles pour rejoindre la commune de Lignan et l'aménagement le long de l'Orb pour rejoindre Béziers : depuis le centre-ville par des zones de rencontre et une CVCB (linéaire continu) pour rejoindre la D39 (aménagement séparatif nécessaire) ou par le sud de la commune via l'Avenue Jean-Jaurès et Rue de l'Aniel. Ces deux itinéraires convergent vers le pont de Tabarka (attente des résultats de l'étude pour permettre une projection d'aménagement).

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Commune de Maraussan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

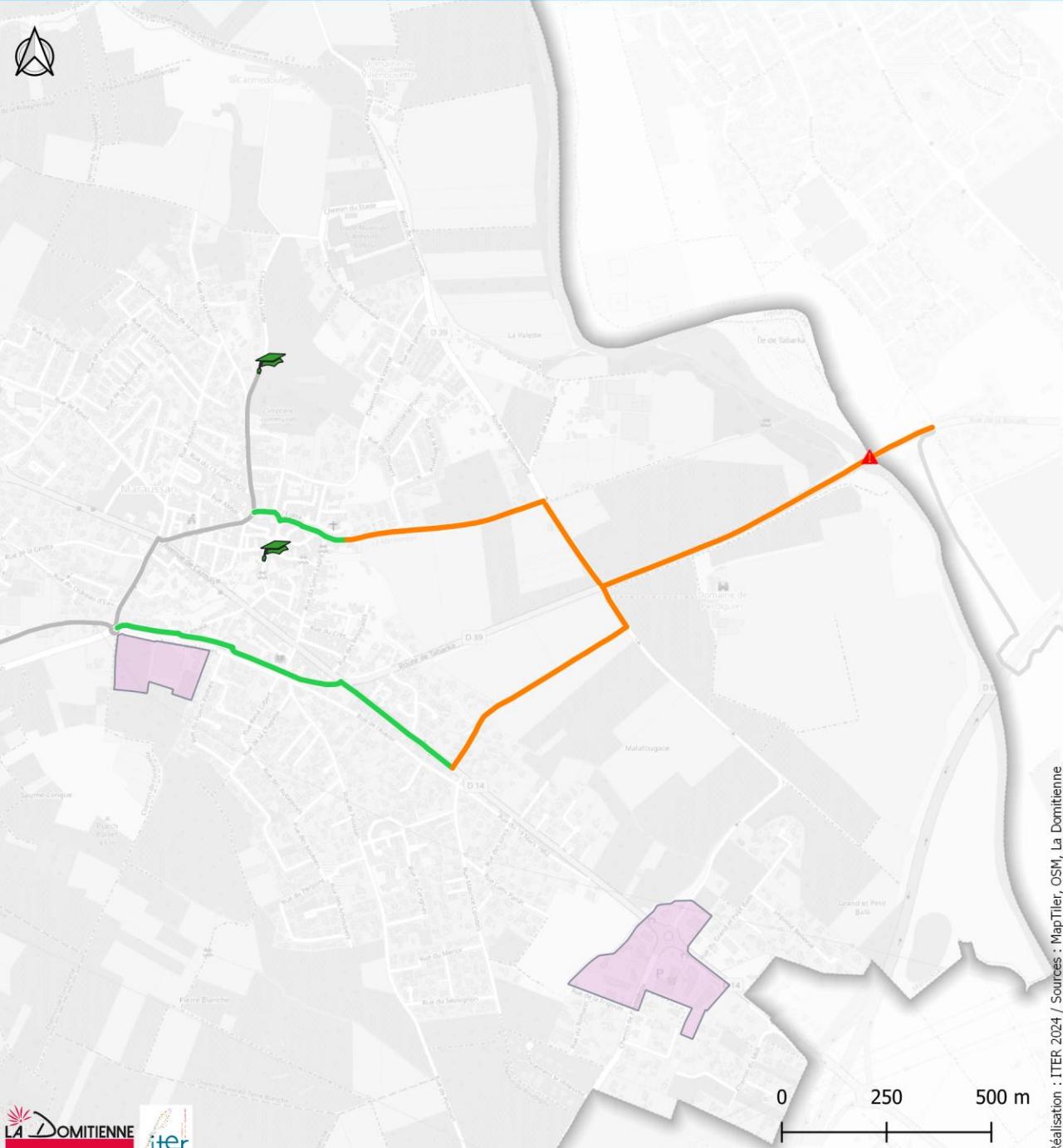
3,2km : Zone de rencontre (244m) / CVCB (480m) / Voie verte (229m) / Jalonnage (1,4km) / DSC (149m)

Coûts estimatifs : 97 000 € - 119 000 €

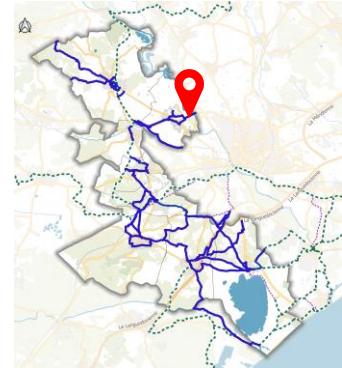
Zone de rencontre (1 222 €) / CVCB (24 020 €) / Voie verte (80 045 €) / Jalonnage (2 121 €) / DSC (745 €)

Proposition de programmation

Court terme : 3 097 € / Moyen terme : 105 055 € (à définir sur la partie rte de Béziers et pont de Tabarka)

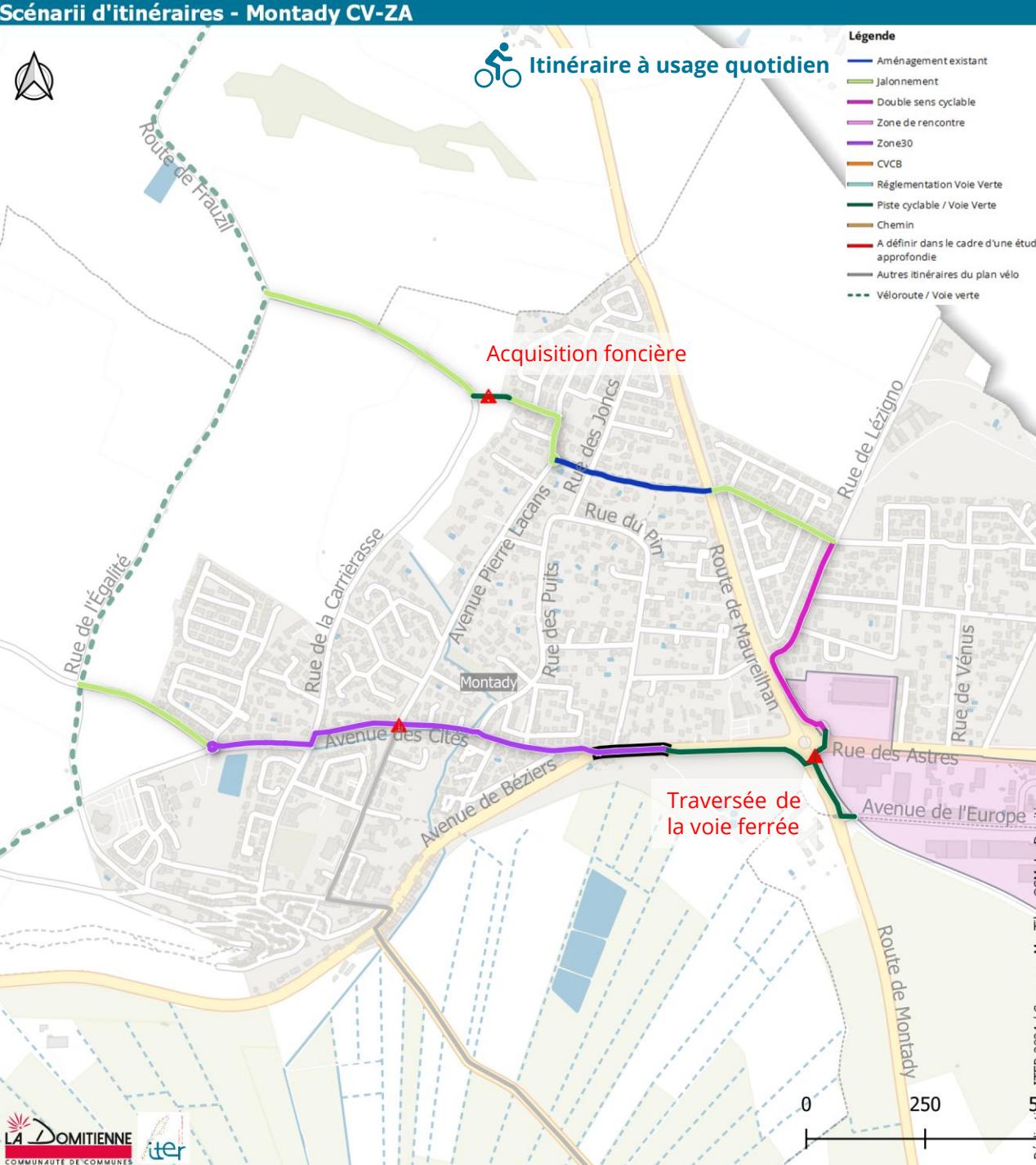


Itinéraire 7 Maraussan - Béziers

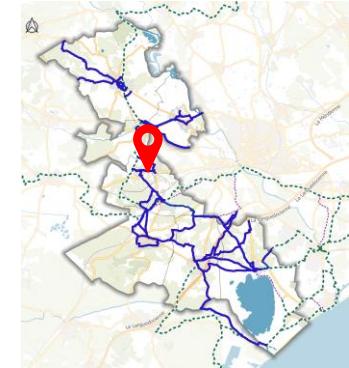


Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire 8 Montady centre-ville - Zone d'activité



Description de l'itinéraire

Deux itinéraires en connexion avec la véloroute permettant de rejoindre la ZA (traversée de la voie ferrée au niveau du giratoire à sécuriser) :

- Passage par la Rue de la Carrierasse pour rejoindre l'aménagement existant sur l'Avenue Pierre Lacans
- Passage par le Chemin des Poissonniers avec l'aménagement d'une Zone 30 et d'un aménagement séparatif en amont de la D162

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Commune de Montady, CC la Domitienne
Partenaires : Département, Région

Linéaire d'aménagement

3,5km : Jalonnement (1,3km) / Voie verte (309m) / Piste cyclable (327m) / DSC (484m) / Zone 30 (1km)

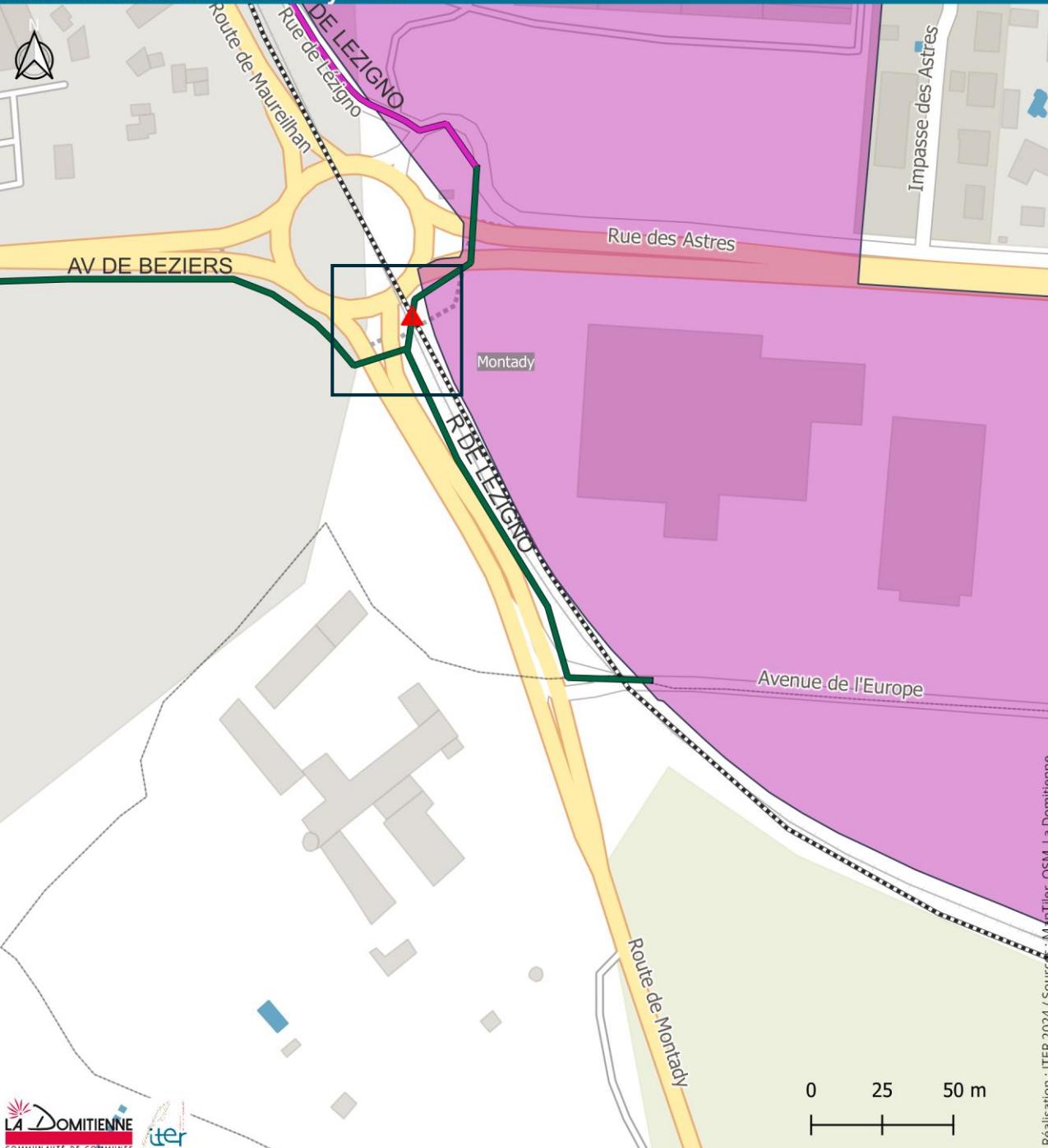
Coûts estimatifs : 281 000 € - 344 000 €

Jalonnement (1 993 €) / Voie verte (92 915 €) / Piste cyclable (114 520€) / DSC (2 421 €) / Zone 30 (100 820 €)

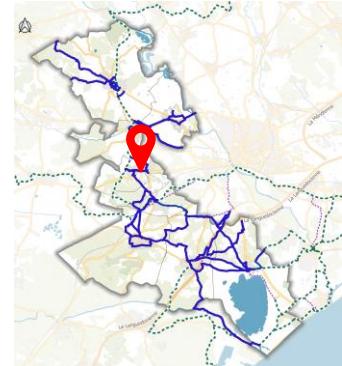
Commune Montady : 290 430 € / CCLD : 19 660 €

Proposition de programmation

Court terme : 100 084 € / Moyen terme : 212 585 €



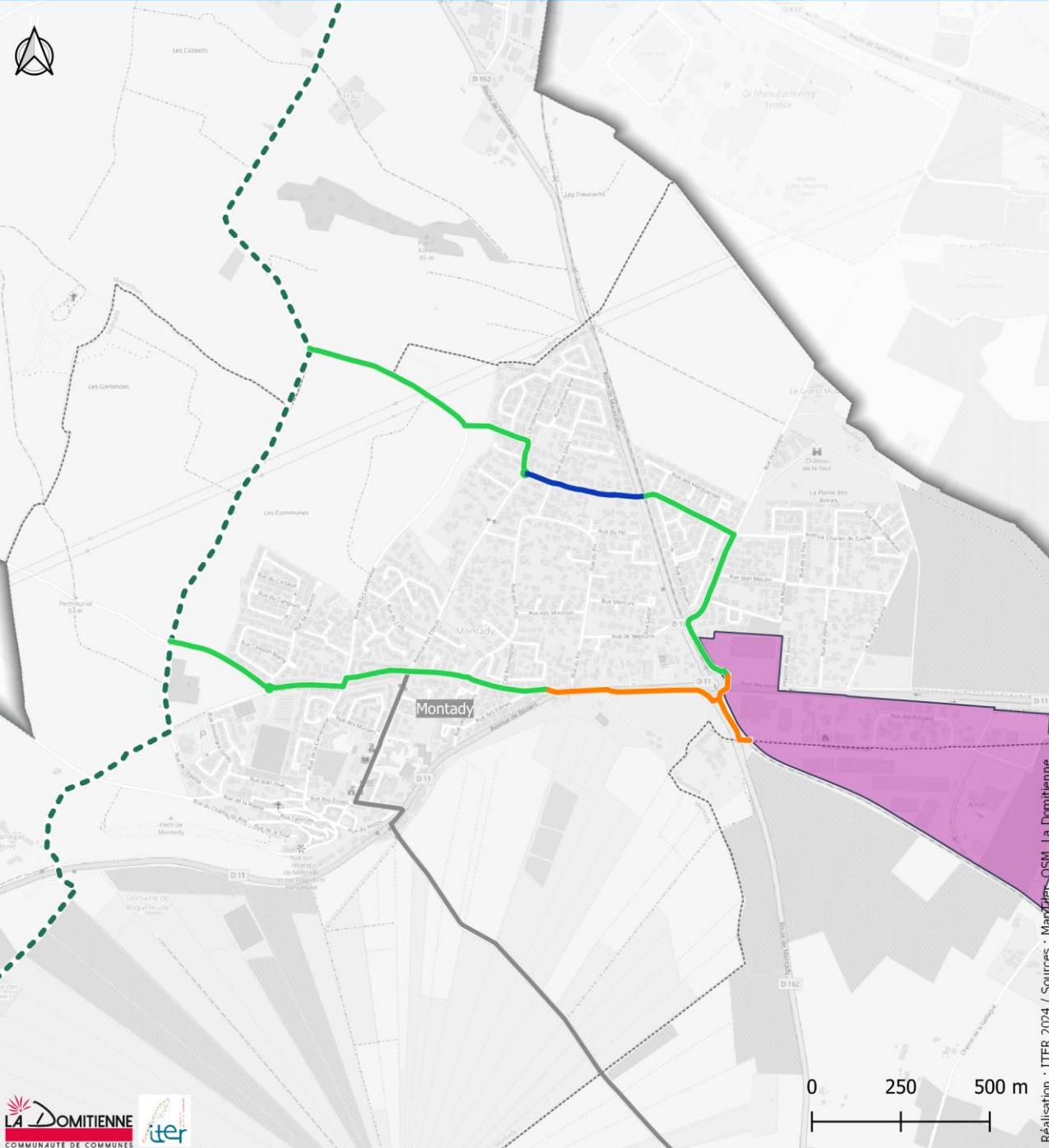
Itinéraire 8 Intersection Giratoire RD162



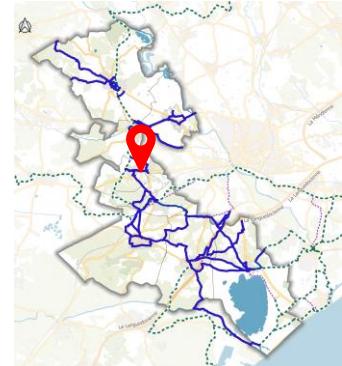
Point dur rencontré sur l'itinéraire

- Traversée de la RD162 au niveau du giratoire : Création de passages pour les cycles au niveau des branches du giratoire parallèles au passage piéton + traversée de la voie ferrée
- Création d'un aménagement séparatif le long de la D162 pour rejoindre l'entrée de la ZA



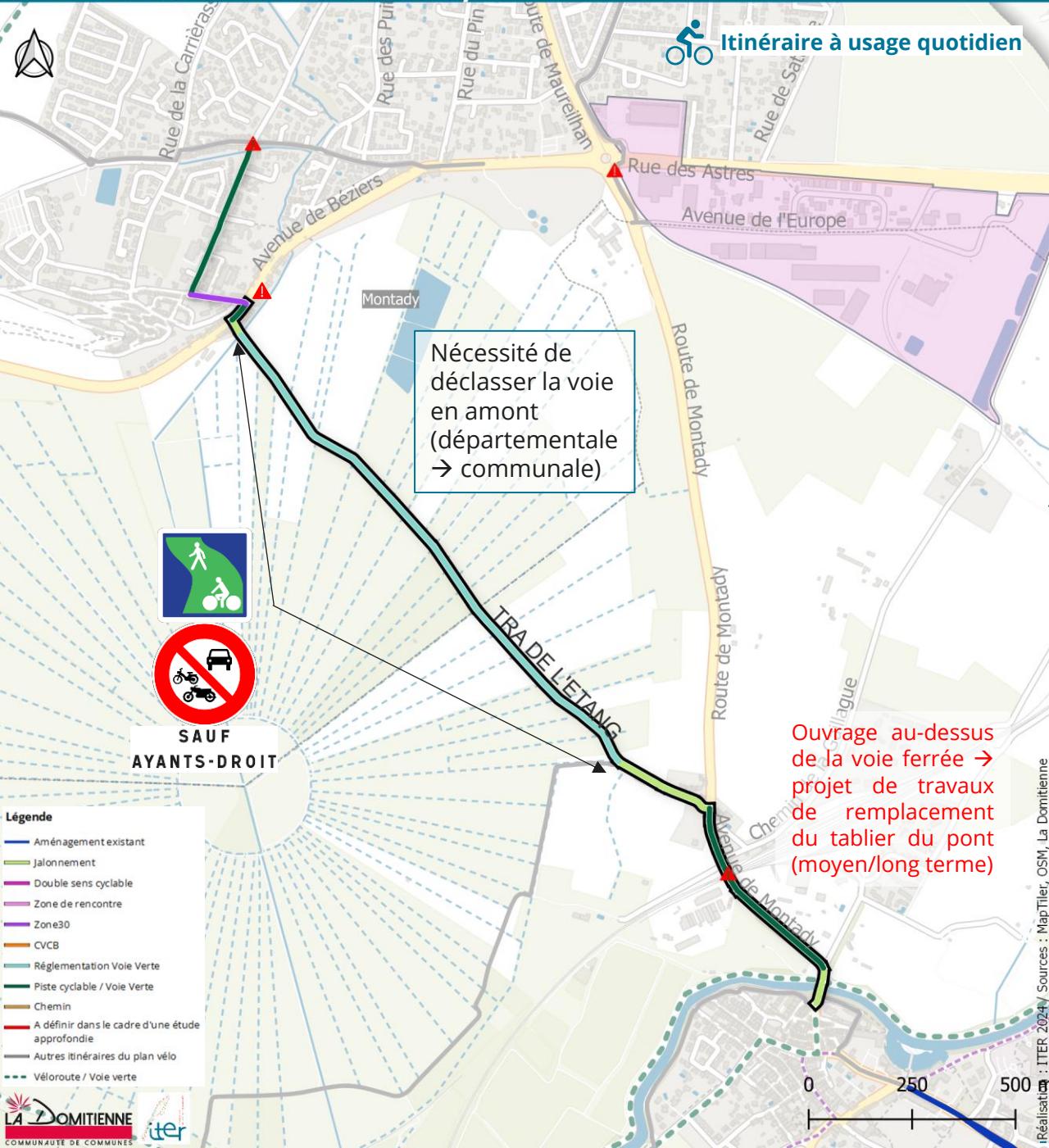


Itinéraire 8 Montady centre-ville – Zone d'activité



Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire 9 Colombiers - Montady



Description de l'itinéraire

Itinéraire permettant de relier Colombiers à Montady en passant par la traversée de l'étang (réglementation de la voirie en voie verte avec autorisation d'accès aux engins agricoles) et création d'un aménagement en site propre sur la D162, en particulier au niveau du pont ferroviaire, pour sécuriser le passage des cyclistes.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Communes de Montady et Colombiers
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

2,8km : Piste cyclable (449m) / Zone 30 (137m) / Jalonnement (373m) / Réglementation voie verte (1,4km) / Voie verte (494m)

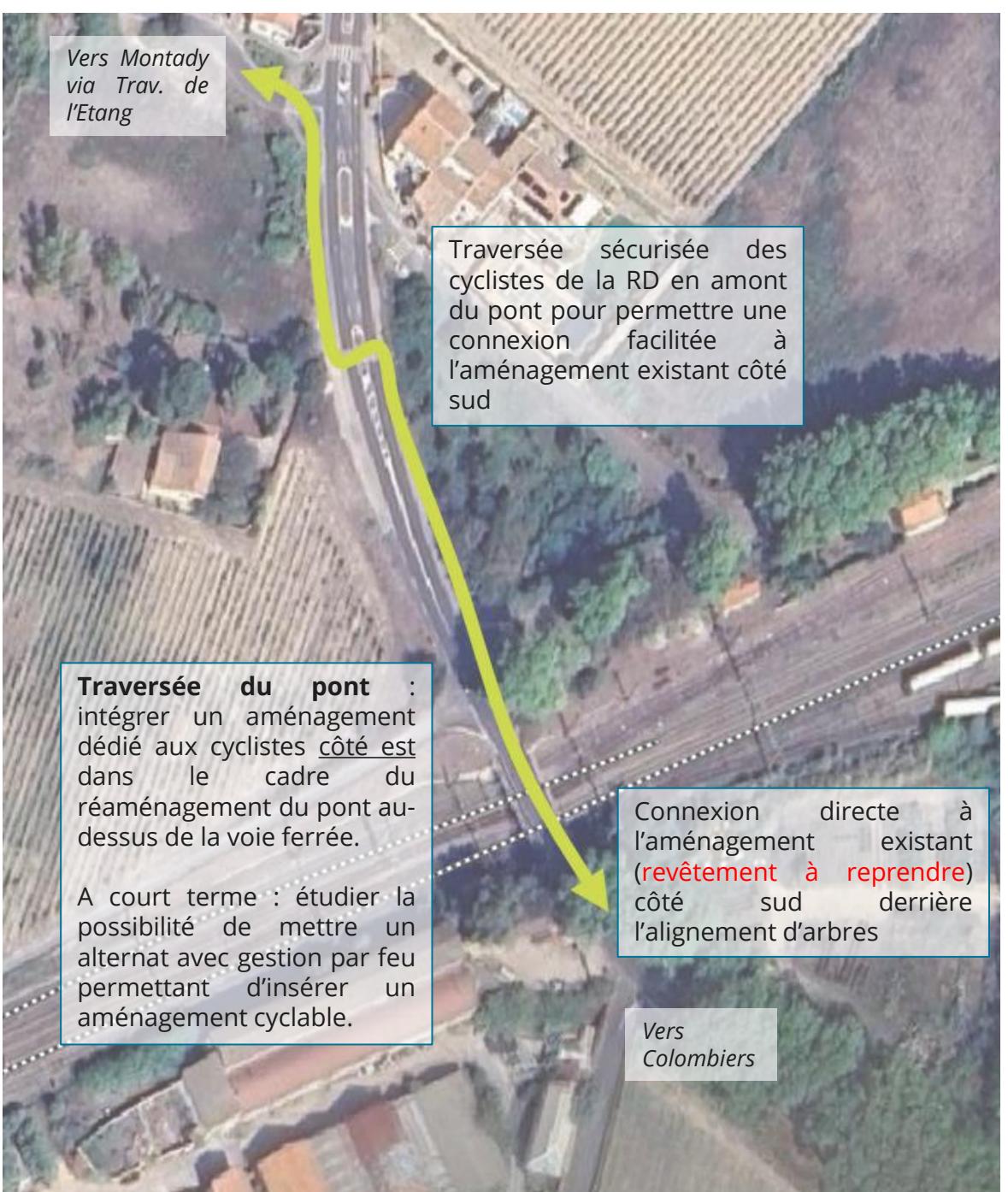
Coûts estimatifs : 316 000 € - 387 000 €

Piste cyclable (157 290 €) / Zone 30 (13 710 €) / Jalonnement (560 €) / Réglementation voie verte (6 956 €) / Voie verte (173 005 €)

Montady : 175 439 € / Colombiers : 176 081 €

Proposition de programmation

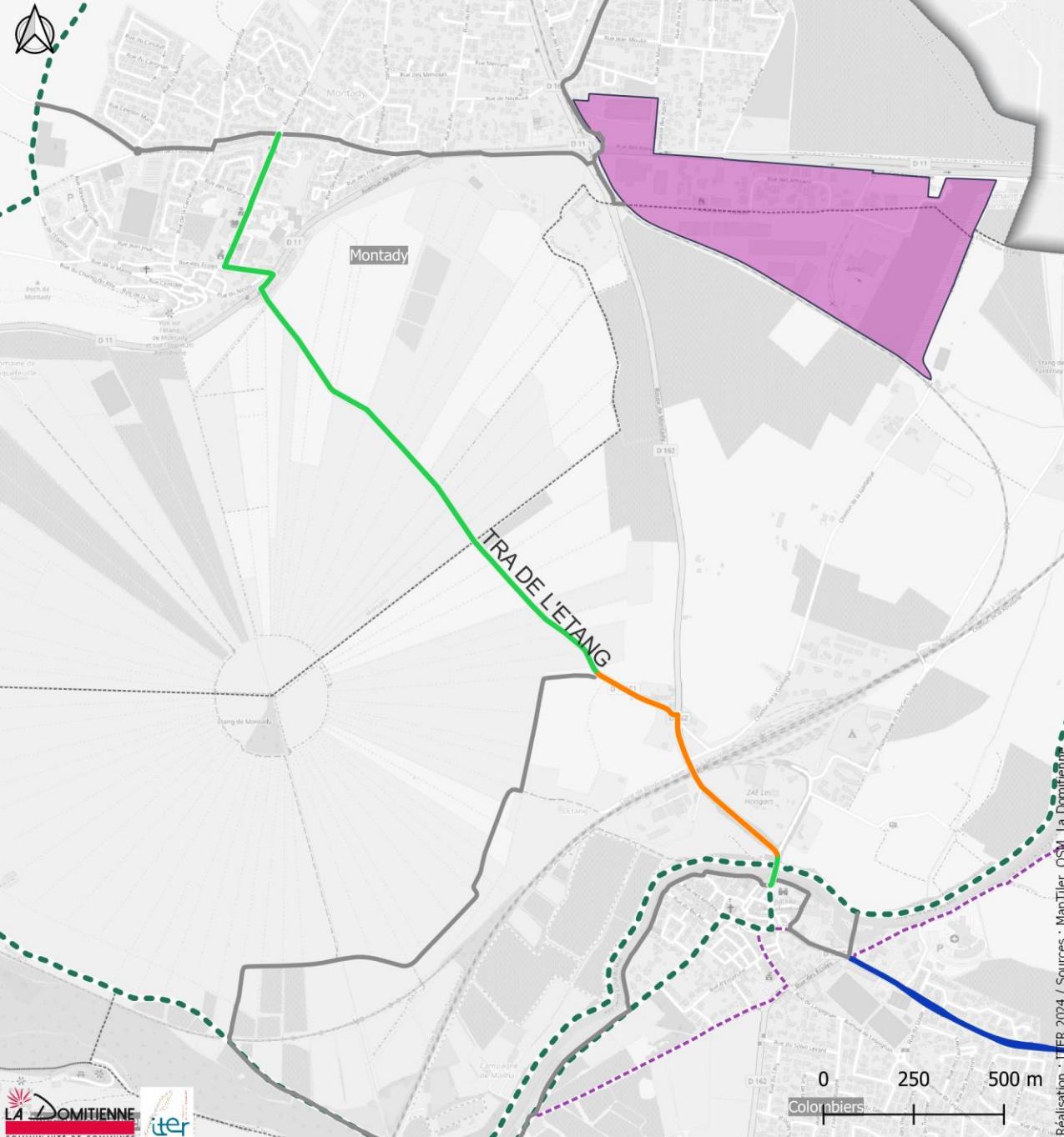
Court terme : 178 139 € / Moyen terme : 173 381 €



Itinéraire 9

Passage de la voie ferrée





Itinéraire 9 Colombiers - Montady



Proposition de PPI

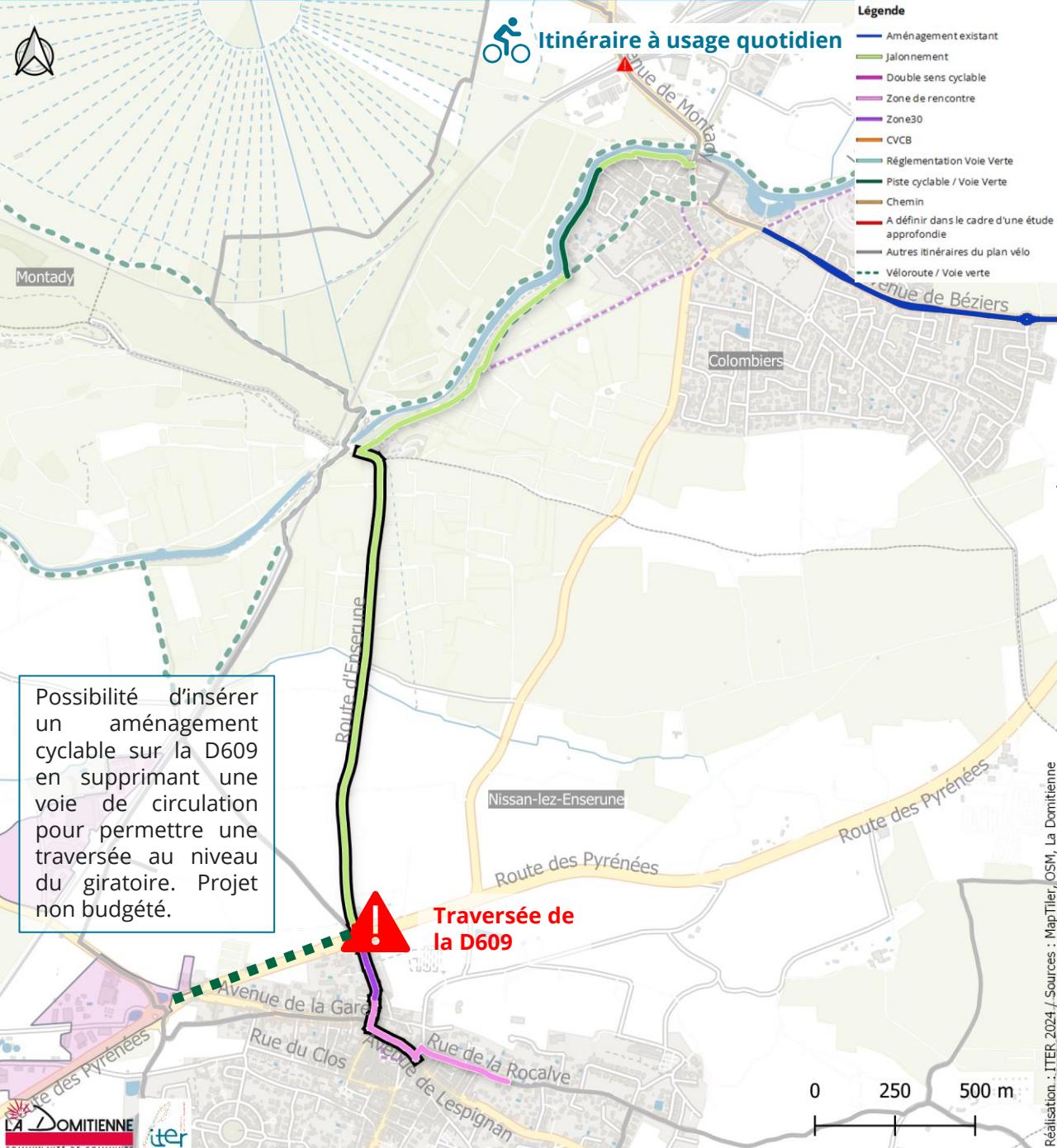
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant

Proposition de programmation

Court terme : 178 139 € / Moyen terme : 173 381 €



Possibilité d'insérer un aménagement cyclable sur la D609 en supprimant une voie de circulation pour permettre une traversée au niveau du giratoire. Projet non budgété.



Itinéraire 10

Nissan – Colombiers (Quotidien)



Description de l'itinéraire

Depuis le centre de Colombiers, utilisation du chemin longeant le canal (reprise du revêtement à prévoir ponctuellement) et utilisation de routes calme (Route d'Espagne pour rejoindre Nissan). **Cet itinéraire nécessite la sécurisation d'un carrefour particulièrement accidentogène en amont de Nissan (traversée RD609)**

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Communes de Colombiers et Nissan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

3,9km : Jalonnement (2,7km) / Voie verte (365m) / Zone 30 (148m) / Zone de rencontre (593m)

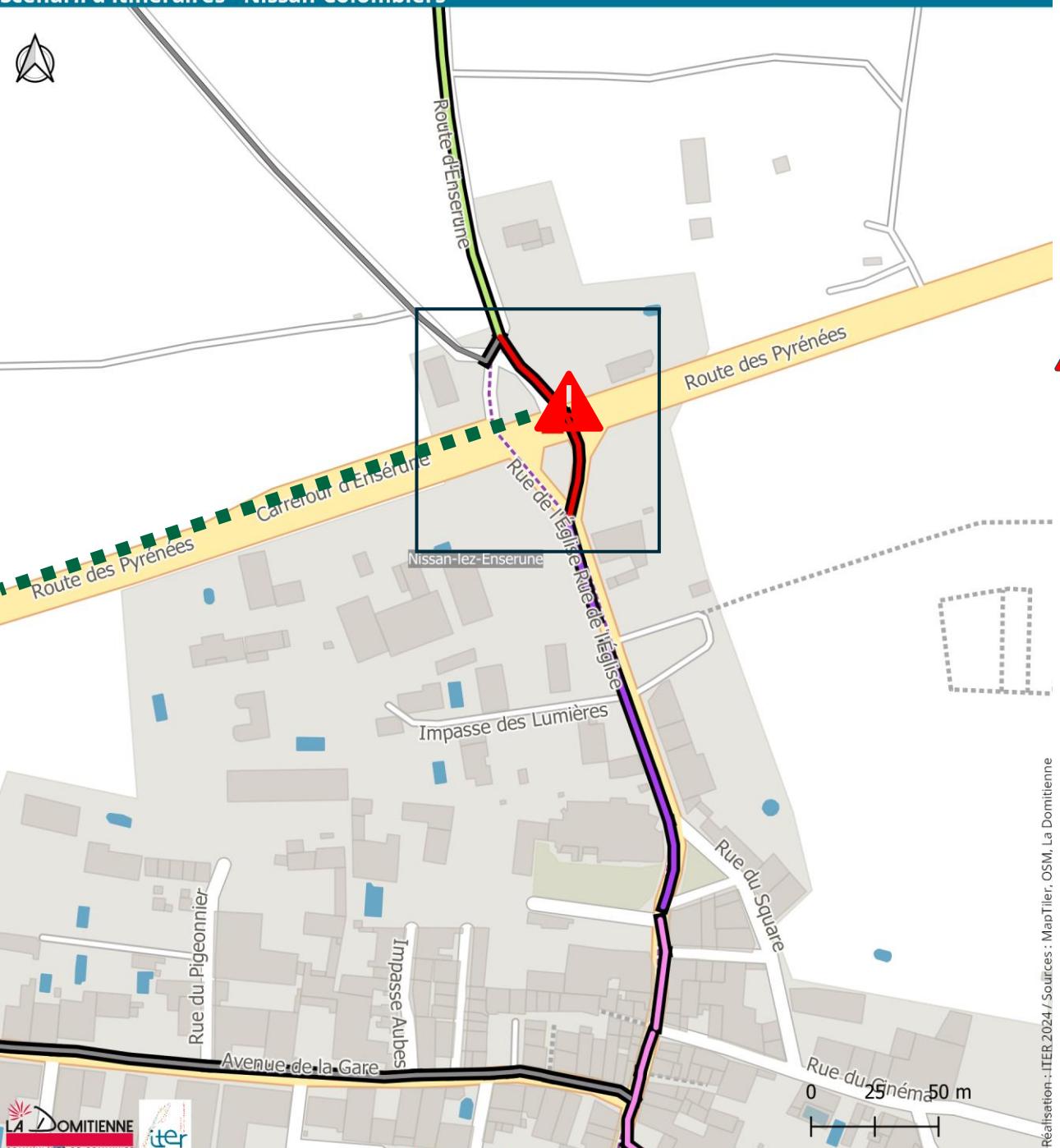
Coûts estimatifs : 69 000 € - 84 000 €

Jalonnement (4 101 €) / Voie verte (54 720 €) / Zone 30 (14 750 €) / Zone de rencontre (2 964 €)

Colombiers : 56 496 € / Nissan : 20 039€

Proposition de programmation

Court terme : 74 238 € / Long terme : 2 297 €



Itinéraire 10 Carrefour d'Enserune



⚠ Point dur rencontré sur l'itinéraire

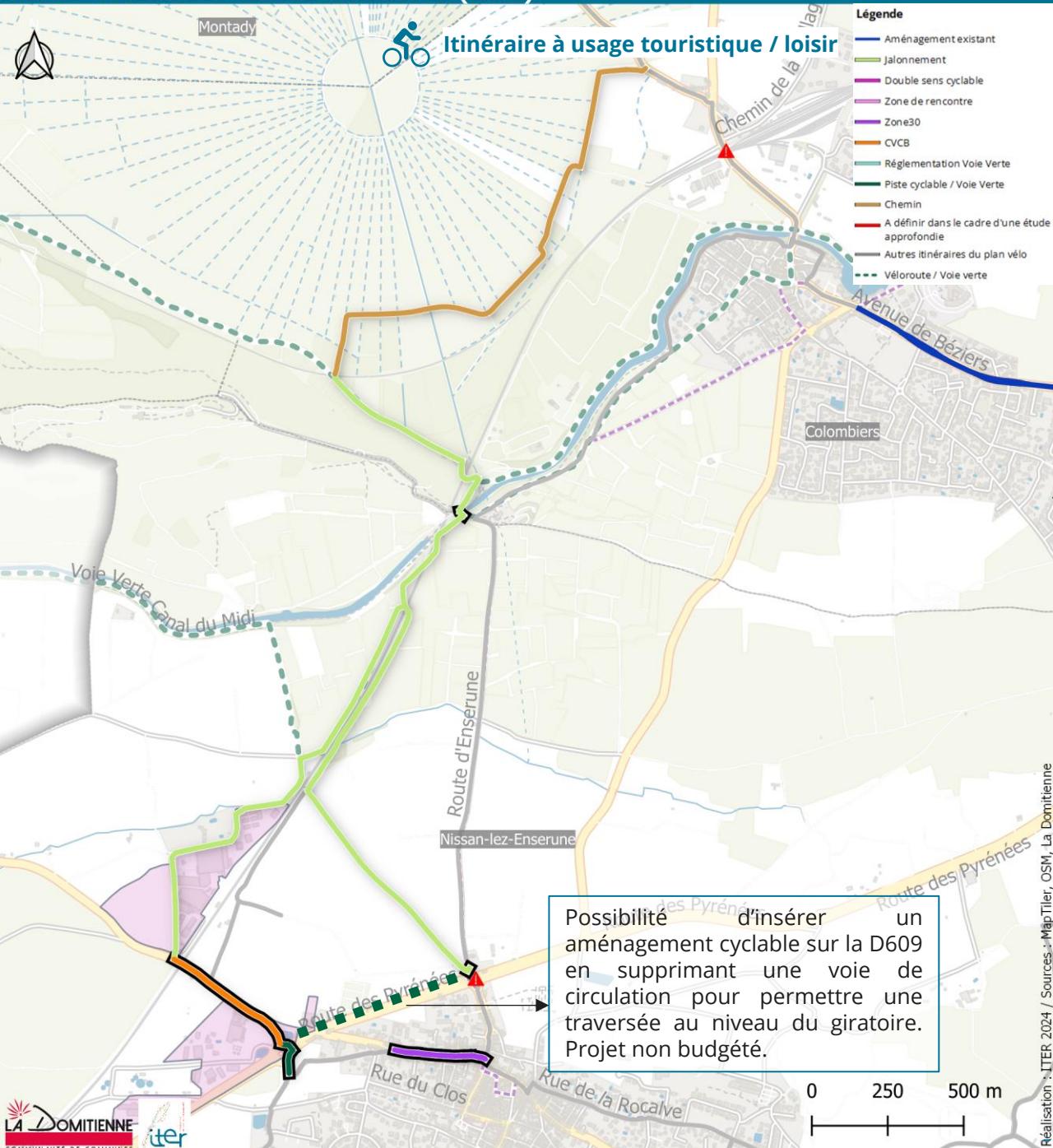
Traversée de la RD619 : trois voies de circulation, fort trafic

Préconisations : réaménagement nécessaire du carrefour dans sa globalité pour permettre une sécurisation des cyclistes, mais également des automobilistes. Etude spécifique à mener.

Aménagement du carrefour non prévu à court/moyen terme par le département.



Réalisation: ITER 2024 / Sources : MapTiler, OSM, La Domitienne



Itinéraire 11

Nissan – Colombiers (loisir)



Description de l'itinéraire

Itinéraire de loisir passant par l'étang de Montady et empruntant des routes calmes ne nécessitant que du jalonnement. 2 alternatives possibles : l'une débouchant sur le carrefour en amont de Nissan (D609), l'autre arrivant la ZA et empruntant la D37 sur laquelle une CVCB peut être aménagée.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Colombiers et Nissan, CCLD
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

5,3km : Chemin (1,7km) / Jalonnement (2,7m) / Zone 30 (302m) / CVCB (456m) / Piste cyclable (130m)

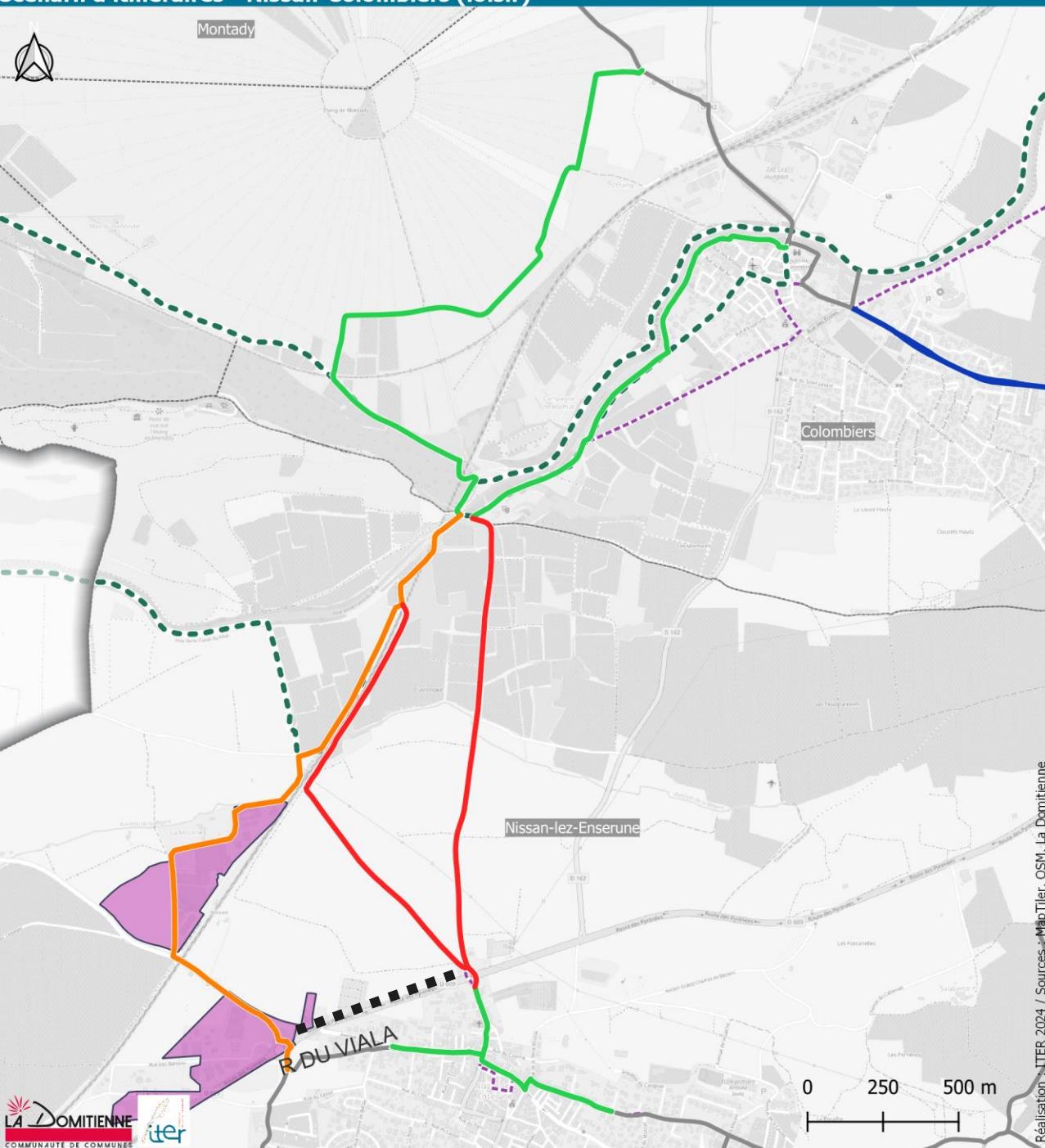
Coûts estimatifs : 163 000 € - 199 000 €

Chemin (78 597 €) / Jalonnement (4 007€) / Zone 30 (30 240 €) / CVCB (22 815 €) / Piste cyclable (45 570 €)

Colombiers : 79 761 € / Nissan : 72 307 € / CCLD : 29 160 €

Proposition de programmation

Court terme : 110 001 € / Moyen terme : 68 961 € / Long terme : 2 266€



Itinéraires 10 et 11 Nissan - Colombiers



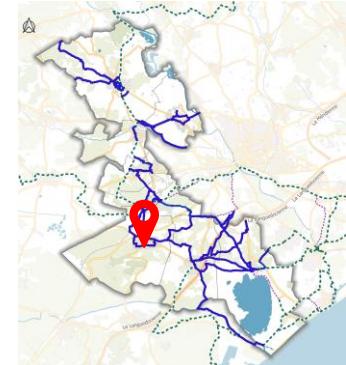
Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire 12

Nissan-Lez-Enserune



Description de l'itinéraire

Jalonnement dans la commune de Nissan pour permettre aux habitants de se connecter aux autres itinéraires du plan vélo.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Commune de Nissan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

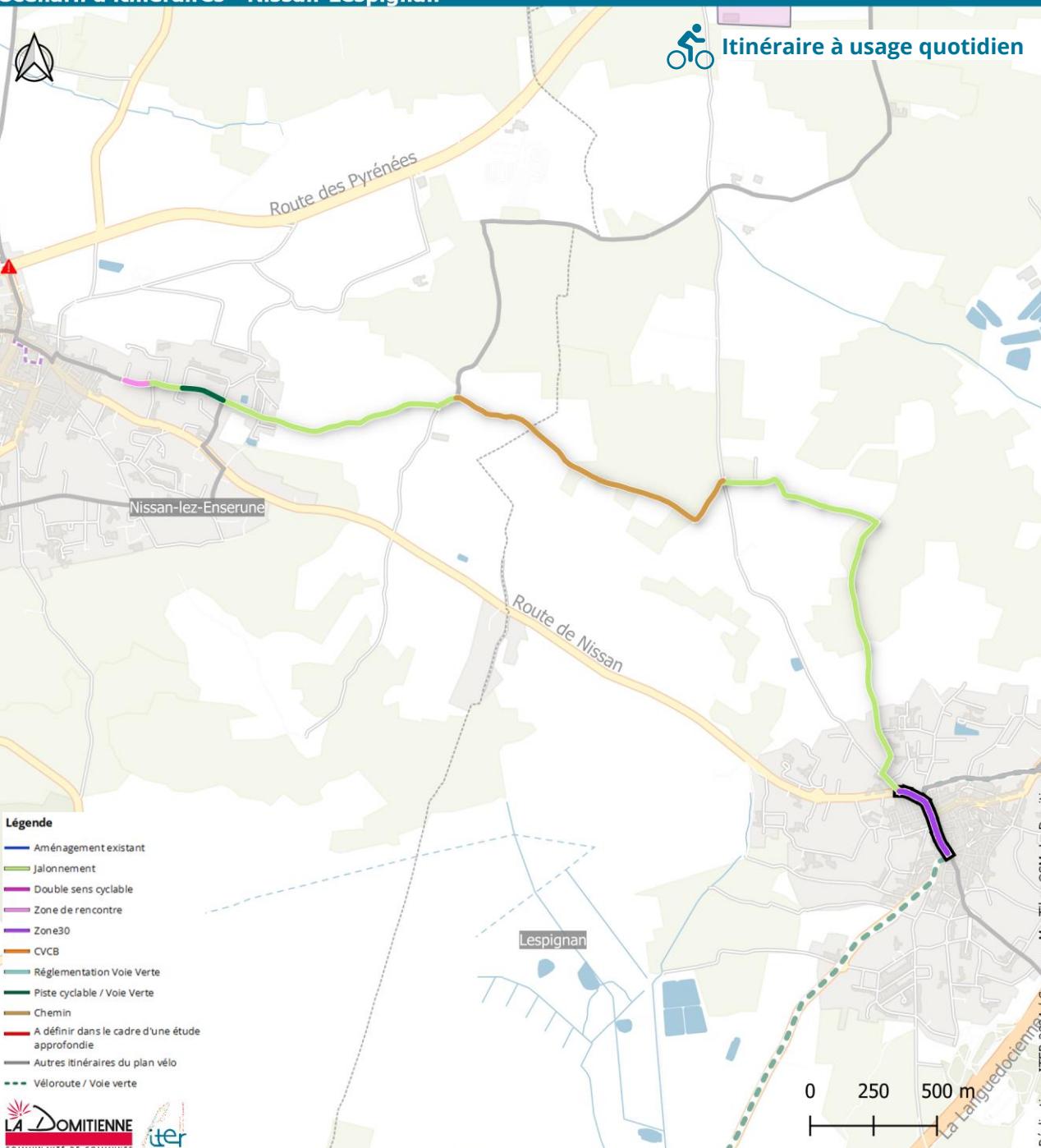
1,1km : Jalonnement (1,1km)

Coûts estimatifs : 1 000 € - 2 000 €

Jalonnement (1 610 €)

Proposition de programmation

Court terme : 1 610 €



Itinéraire 13 Nissan - Lespignan



Description de l'itinéraire

Itinéraire permettant de relier la commune de Nissan à celle de Lespignan en passant par des routes calmes et des chemins. Une Zone 30 peut être aménagée en cœur de bourg de Lespignan.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Communes de Nissan et Lespignan
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

4,8km : Zone de rencontre (89m) / Jalonnement (2,9km) / Chemin (1,3km) / Voie verte (170m) / Zone 30 (334m)

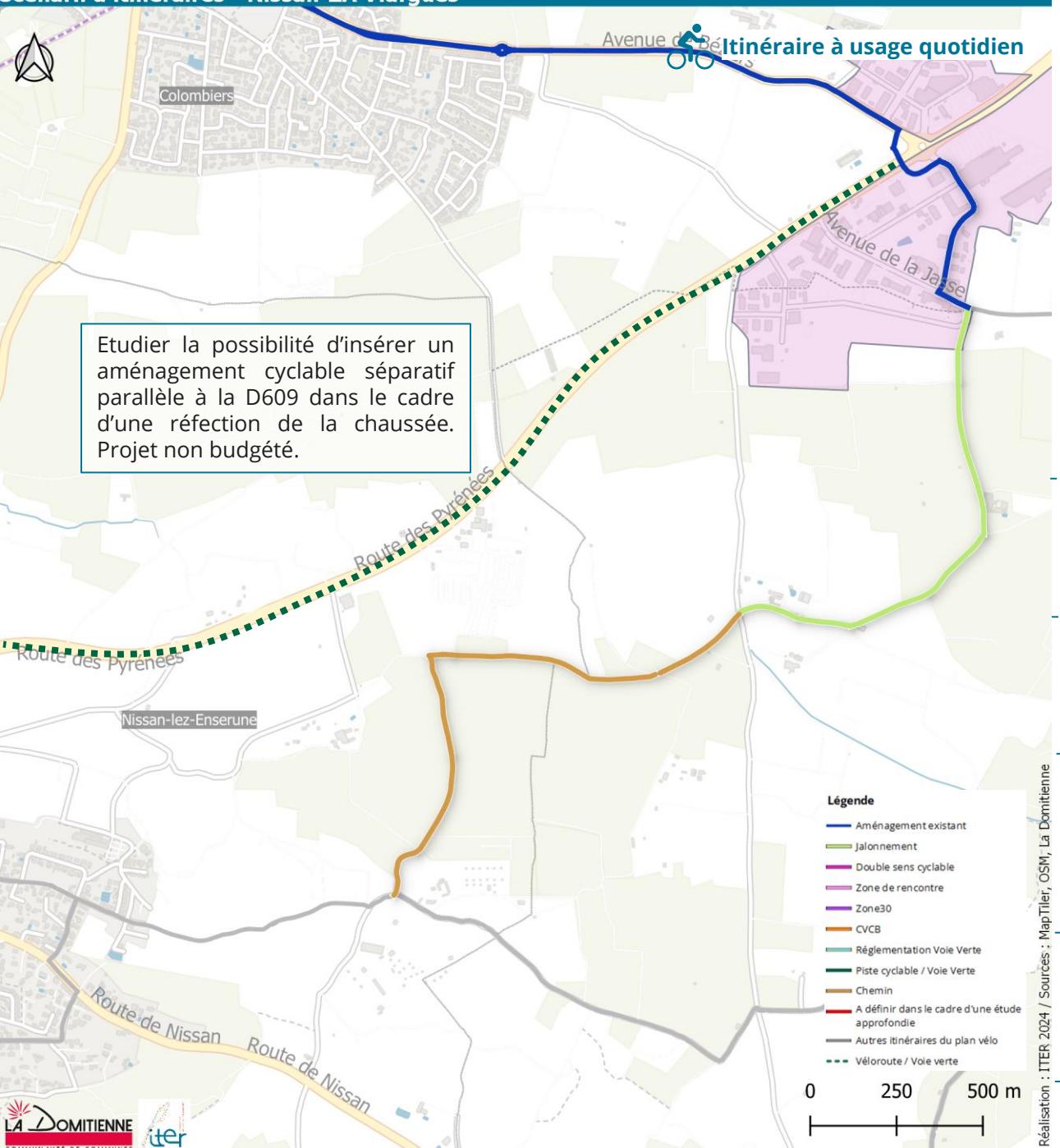
Coûts estimatifs : 109 000 € - 133 000 €

Zone de rencontre (446 €) / Jalonnement (4 398 €) / Chemin (57 528 €) / Voie verte (25 425 €) / Zone 30 (33 390 €)

Nissan : 42 110 € / Lespignan : 79 076 €

Proposition de programmation

Court terme : 121 186 €



Itinéraire 14 Nissan - ZA Viargues



>Description de l'itinéraire

Itinéraire permettant de rejoindre la ZA de Viargues depuis la commune de Nissan : passage par des routes calmes et des chemins. La ZA est déjà aménagée.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Nissan, Lespignan et Colombiers
Partenaire : CC la Domitienne

Linéaire d'aménagement

3,8km : Chemin (1,7km) / Jalonnement (2km)

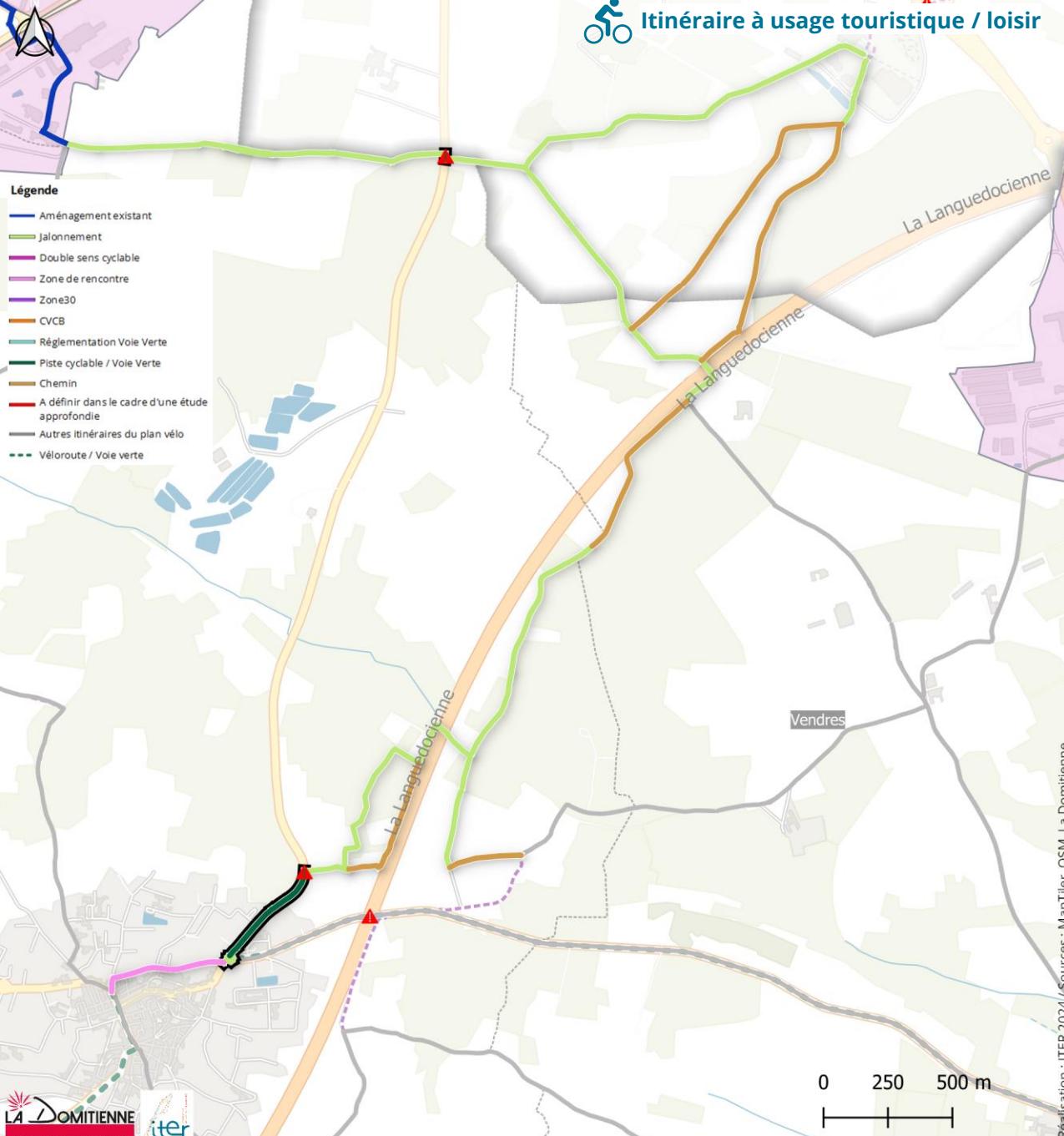
Coûts estimatifs : 73 000 € - 89 000 €

Chemin (77 801 €) / Jalonnement (3 051 €)

Nissan : 37 692 € / Lespignan : 42 343 € / Colombiers : 817€

Proposition de programmation

Court terme : 80 852 €



Itinéraire 15 Lespignan – Bayssan



Description de l'itinéraire

Passage des cyclistes sur des routes calmes et des chemins pour rejoindre le domaine de Bayssan. Depuis Lespignan, passage sur la RD14 nécessitant l'insertion d'un aménagement séparatif côté Est pour éviter une traversée (fort trafic, manque de visibilité)

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Lespignan, Vendres et Béziers (hors CC)
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

5,5 km : Zone de rencontre (492m) / Chemin (2km) /
Jalonnement (2,6km) / Piste cyclable (448m)

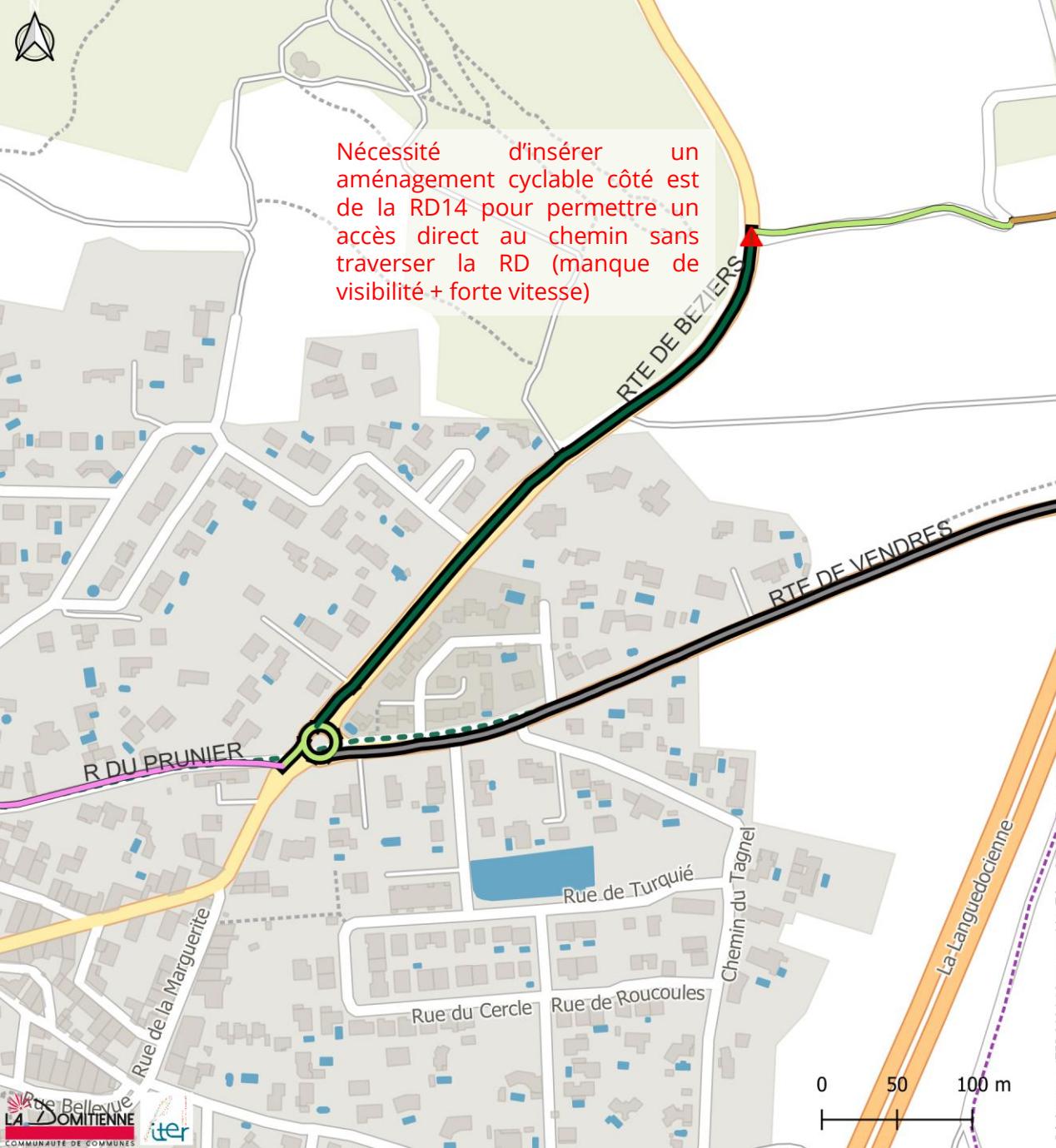
Coûts estimatifs : 229 000 € - 280 000 €

Zone de rencontre (2 461 €) / Chemin (91 746 €) / Jalonnement (3 851 €) / Piste cyclable (156 940 €)

Lespignan : 200 391 € / Vendres : 54 606 €

Proposition de programmation

Court terme : 25 041 € / Moyen terme : 229 957 €



Itinéraire 15

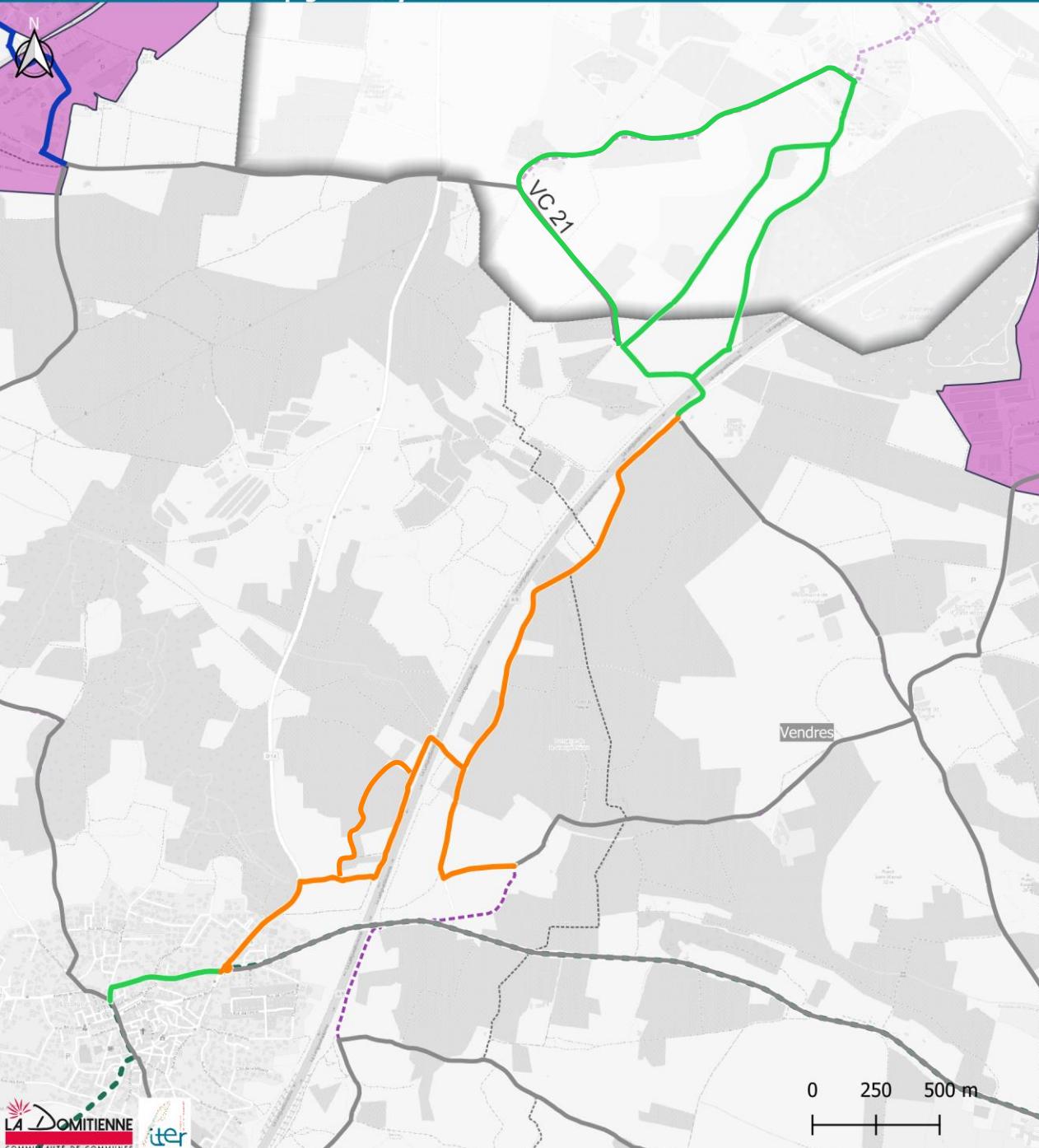
Intersection D14



Point dur rencontré sur l'itinéraire

- Insertion dangereuse sur la partie en chemin depuis la RD14
- Aménagement de la RD14 : création d'un aménagement en site propre côté Est afin d'éviter la traversée de cyclistes dans le virage → implique notamment de buser un fossé.





Itinéraire 15

Lespignan – Bayssan



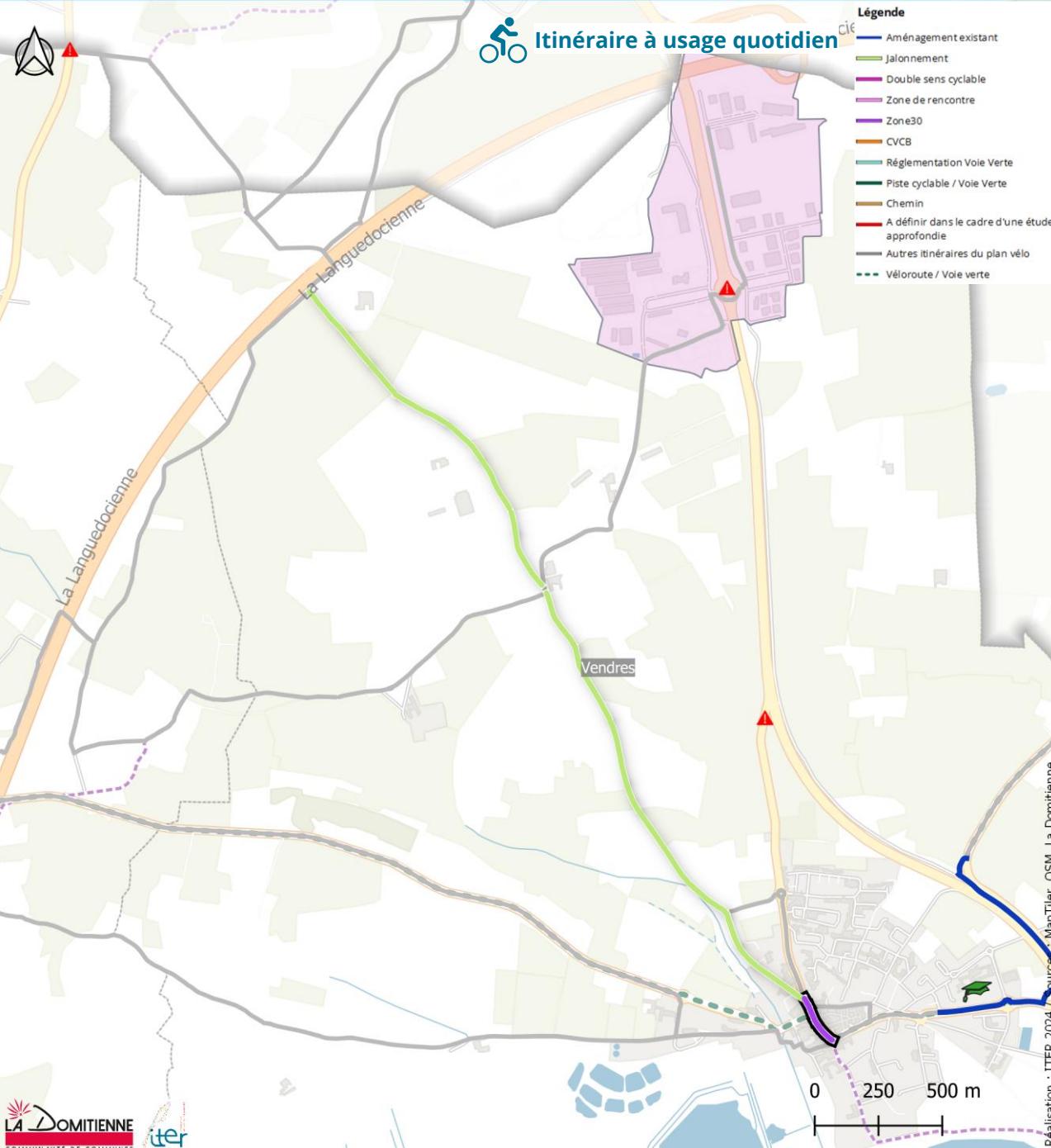
Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire à usage quotidien

- Légende**
- Aménagement existant
 - Jalonnement
 - Double sens cyclable
 - Zone de rencontre
 - Zone30
 - CVCB
 - Réglementation Voie Verte
 - Piste cyclable / Voie Verte
 - Chemin
 - A définir dans le cadre d'une étude approfondie
 - Autres itinéraires du plan vélo
 - Véloroute / Voie verte



Itinéraire 16 Vendres - ZA - Bayssan



Description de l'itinéraire

Passage des cyclistes sur des routes à faible trafic nécessitant uniquement la présence de jalonnement (boucle cyclable déjà identifiée). Une zone 30 peut être aménagée dans le cœur de Vendres. Cet itinéraire permet à la fois de se connecter à l'itinéraire rejoignant la ZA de Viargues, mais aussi l'itinéraire à destination du domaine de Bayssan.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Commune de Vendres
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

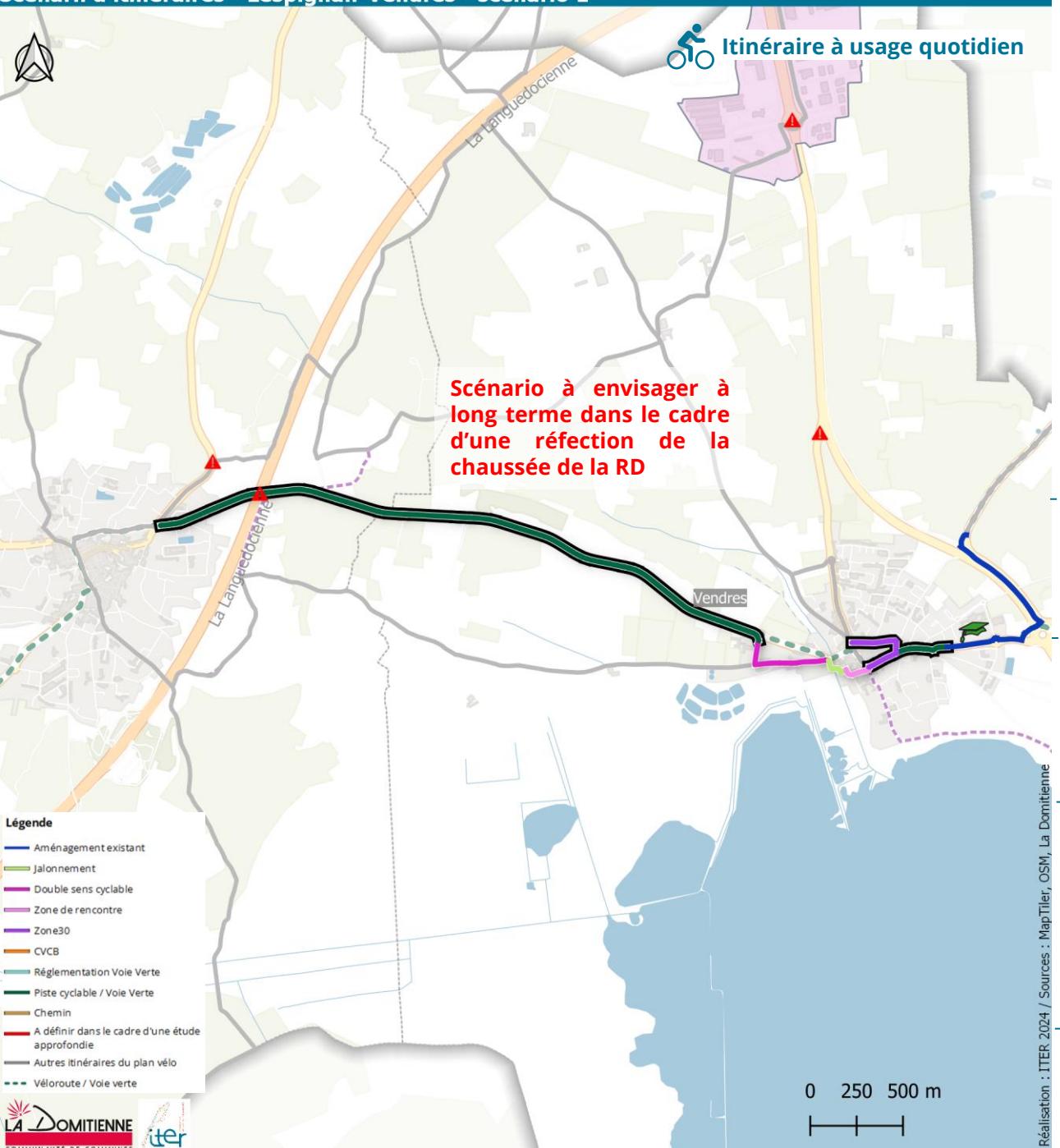
3,6km : Jalonnement (3,4km) / Zone 30 (199m)

Coûts estimatifs : 23 000 € - 28 000 €

Jalonnement (5 160 €) / Zone 30 (19 930 €)

Proposition de programmation

Court terme : 25 090 €



Itinéraire 17

Lespignan – Vendres

Scénario 1



Description de l'itinéraire

Cet itinéraire permet de rejoindre Vendres depuis Lespignan en passant par la RD 37 sur laquelle un aménagement en site propre est nécessaire au vu du trafic routier. Un point dur est présent au niveau du pont autoroutier. Un apaisement de la circulation en centre-bourg de Vendres est envisagé.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Département, communes de Vendres et Lespignan

Linéaire d'aménagement

5km : Piste cyclable (3,7km) / DSC (529m) / Jalonnement (147m) / Zone de rencontre (155m) / Zone 30 (477m)

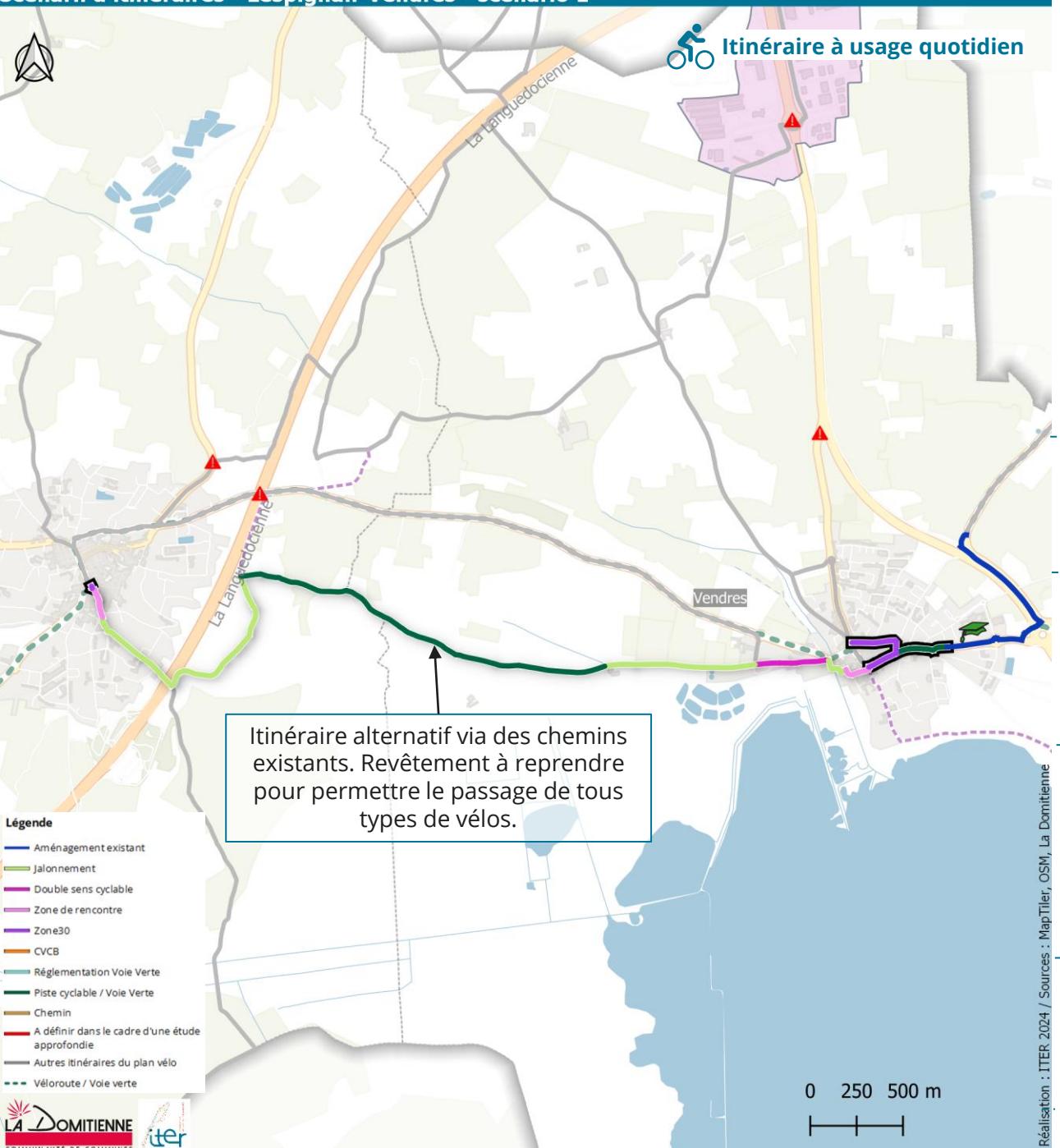
Coûts estimatifs : 1 220 000 € - 1 491 000 €

Piste cyclable (1 304 310 €) / DSC (2 645 €) / Jalonnement (220 €) / Zone de rencontre (775 €) / Zone 30 (47 690 €)

Niveau d'intervention du CD à définir

Proposition de programmation

Long terme : 1 206 615€



Itinéraire 17

Lespignan – Vendres

Scénario 2



Description de l'itinéraire

En alternative à la RD, le passage des cyclistes pour rejoindre Vendres peut se faire depuis des chemins existants nécessitant des reprises de revêtement.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Communes de Vendres et Lespignan

Linéaire d'aménagement

6km : Piste cyclable (281m) / Voie verte (2,1km) / Zone de rencontre (327m) / Zone 30 (491m) / DSC (398m) / Jalonnement (2,4km)

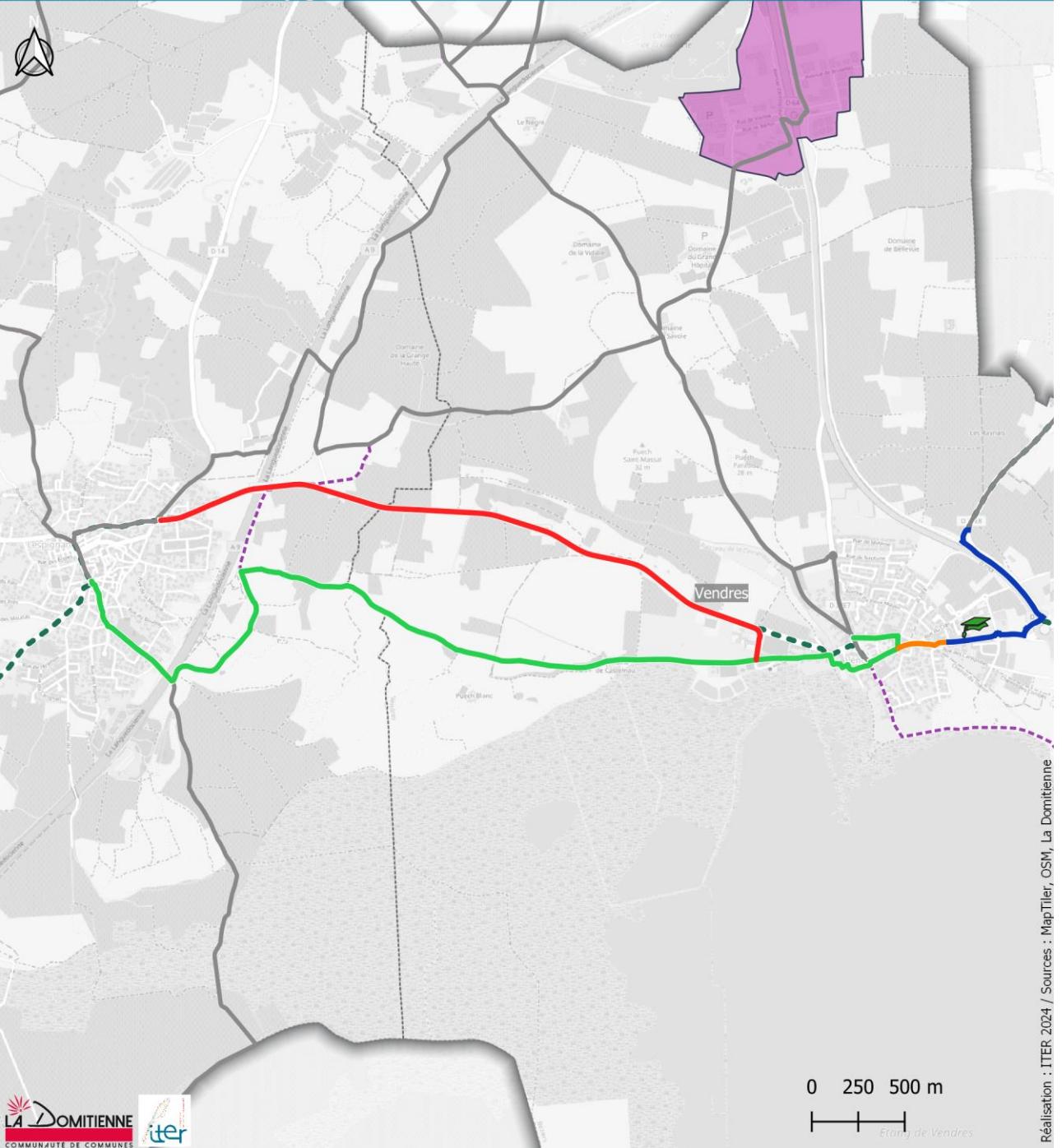
Coûts estimatifs : 423 000 € - 517 000 €

Piste cyclable (98 350 €) / Voie verte (315 015 €) / Zone de rencontre (1 634 €) / Zone 30 (49 050 €) / DSC (1 990 €) / Jalonnement (3 592 €)

Lespignan : 91 867 € / Vendres : 377 764 €

Proposition de programmation

Court terme : 371 281 € / Moyen terme : 98 350 €



Itinéraire 17

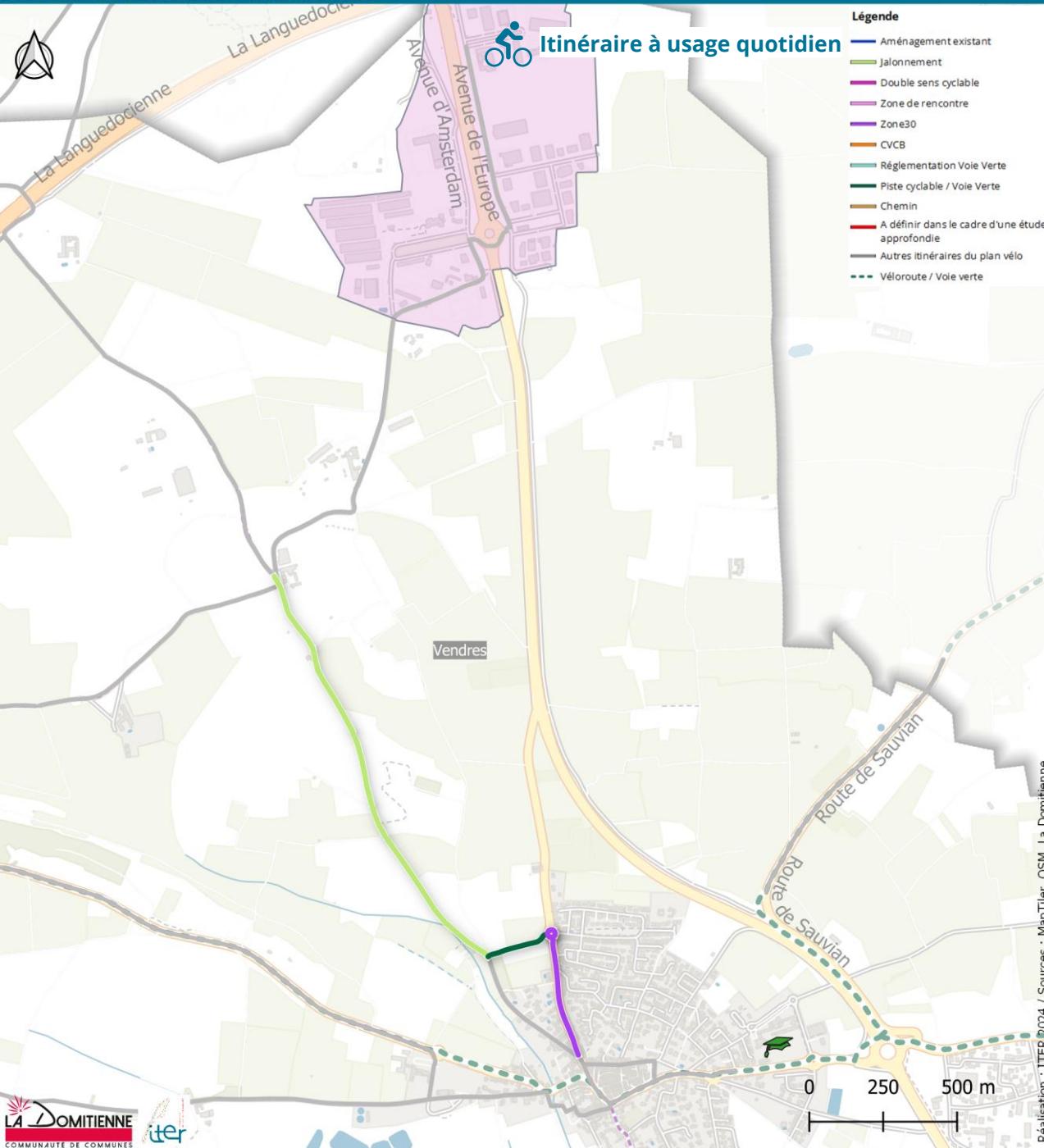
Lespignan – Vendres

Scénarios 1 et 2



Proposition de PPI

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Aménagement existant



Itinéraire 18

Vendres - ZA



Description de l'itinéraire

Création d'une zone 30 au niveau du cœur de bourg et création d'une voie verte pour rejoindre la Rue de Paradis en direction de la ZA. La ZA est aménagée par une voie/verte et une piste cyclable empruntant en partie des cheminements existants notamment sur l'Avenue de l'Europe.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Commune de Vendres, CC La Domitienne
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

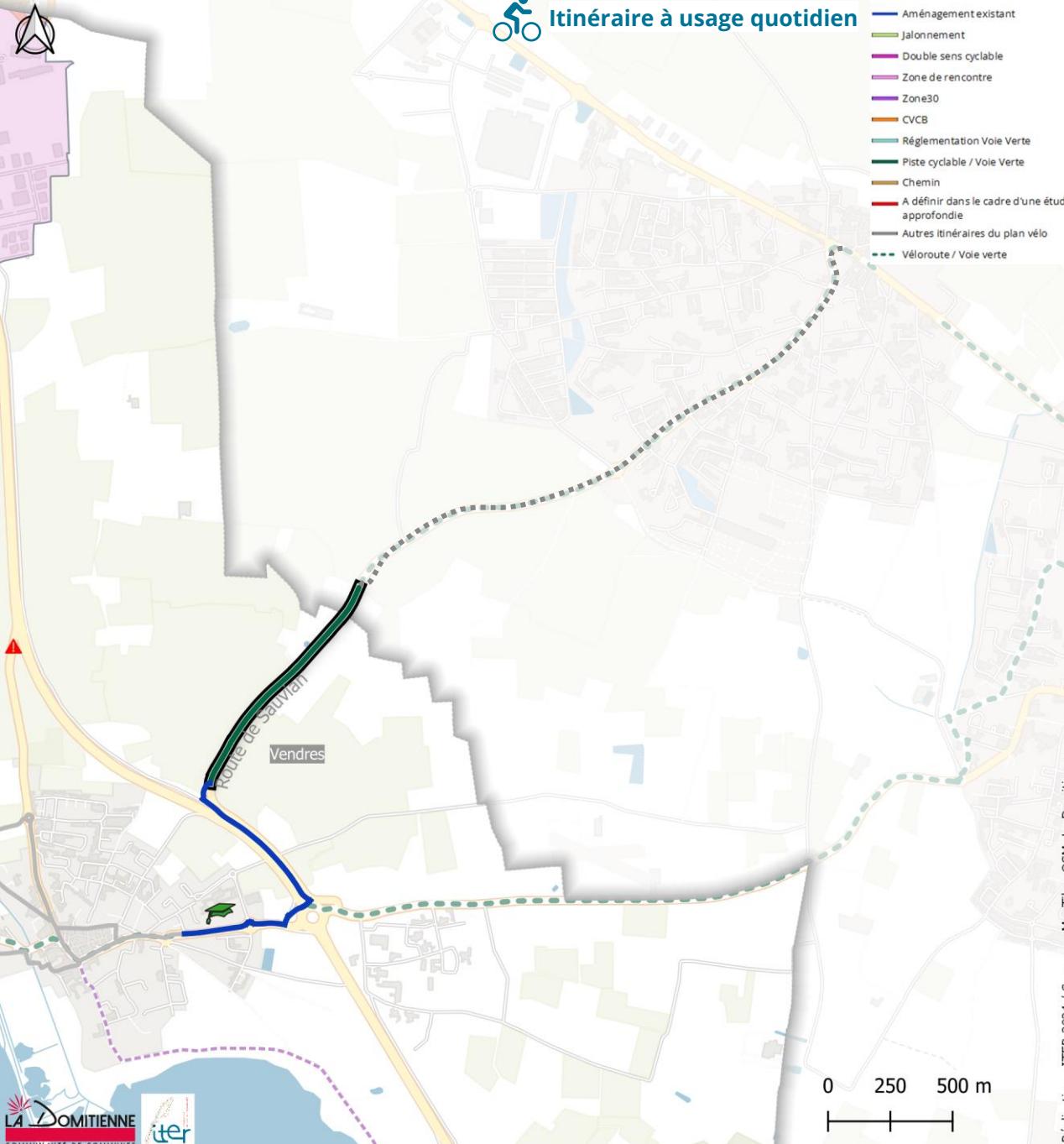
4,6km : Jalonnement (2,9km) / Zone 30 (495m) / Piste cyclable (934m) / Voie verte (220m)

Coûts estimatifs : 74 000 € - 91 000 €

Voie verte (32 995 €) / Zone 30 (49 450 €)

Proposition de programmation

Court terme : 82 405 €



Itinéraire 19

Vendres - Sauvian



Description de l'itinéraire

Sécurisation de la liaison Vendres (collège) <-> Sauvian. Le profil de la rte de Vendres (trafic et vitesse importante) nécessite la mise en sécurité des cyclistes via l'aménagement d'un site propre. L'aménagement de l'itinéraire nécessite un travail partenarial entre le département, Vendres et Sauvian.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Département / Commune de Sauvian et Vendres

Linéaire d'aménagement

998m (périmètre CC) : Piste cyclable (998m)

Coûts estimatifs :

Piste cyclable : coût à définir

Proposition de programmation

Long terme



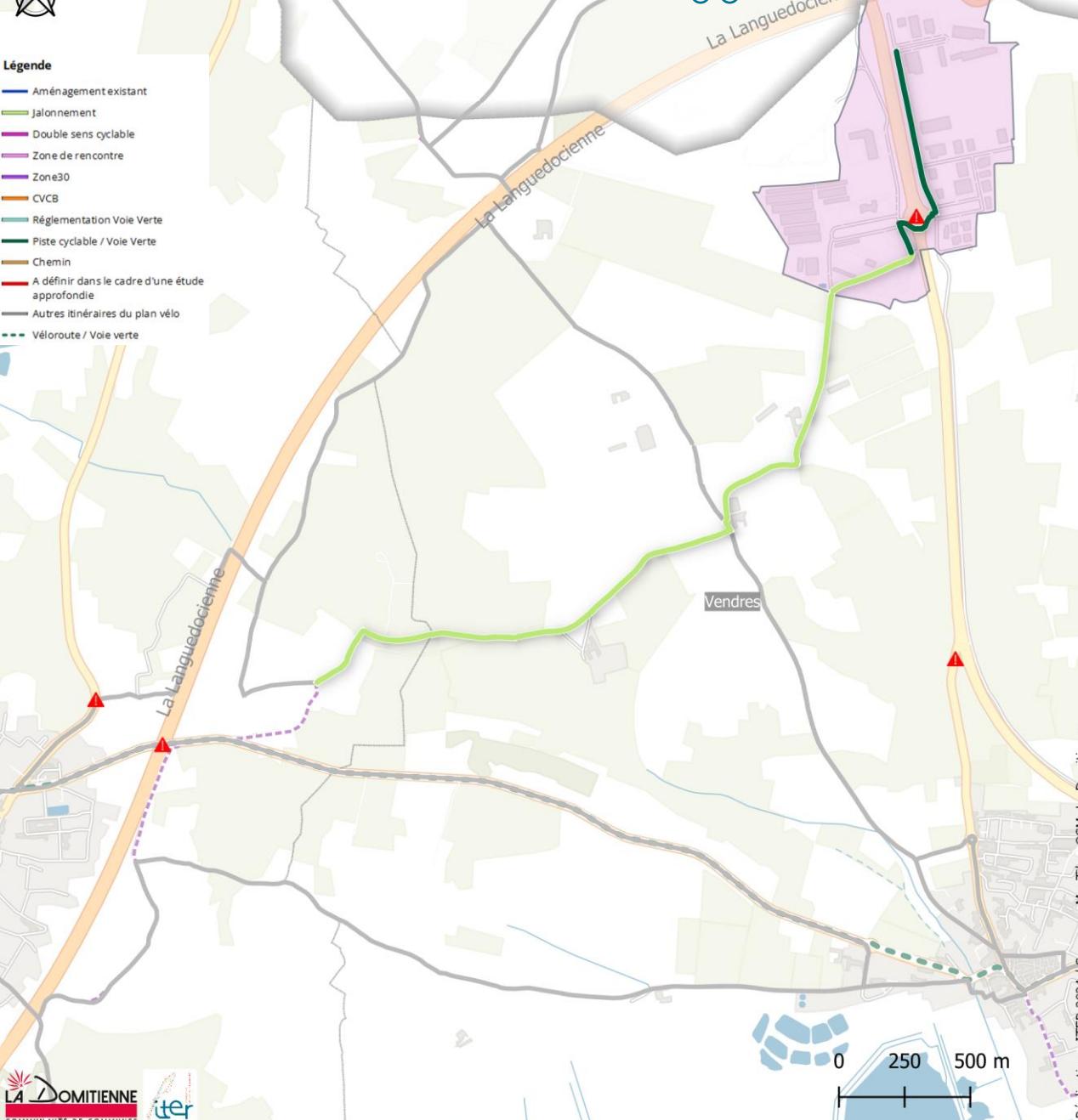
- Légende**
- Aménagement existant
 - Jalonnement
 - Double sens cyclable
 - Zone de rencontre
 - Zone30
 - CVCB
 - Réglementation Voie Verte
 - Piste cyclable / Voie Verte
 - Chemin
 - A définir dans le cadre d'une étude approfondie
 - Autres itinéraires du plan vélo
 - Véloroute / Voie verte

Itinéraire à usage quotidien



Itinéraire à usage quotidien

La Languedocienne



Itinéraire 20 Lespignan – ZA Vendres



Description de l'itinéraire

Itinéraire empruntant des voies à faible trafic nécessitant uniquement la présence de jalonnement cyclable pour rejoindre la ZA. La ZA est aménagée par une voie/verte et une piste cyclable empruntant en partie des cheminements existants notamment sur l'Avenue de l'Europe.

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Lespignan, Vendres, CC La Domitienne
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

4,2km : Jalonnement (3,2km) / Piste cyclable (288m) / Voie Verte (633m)

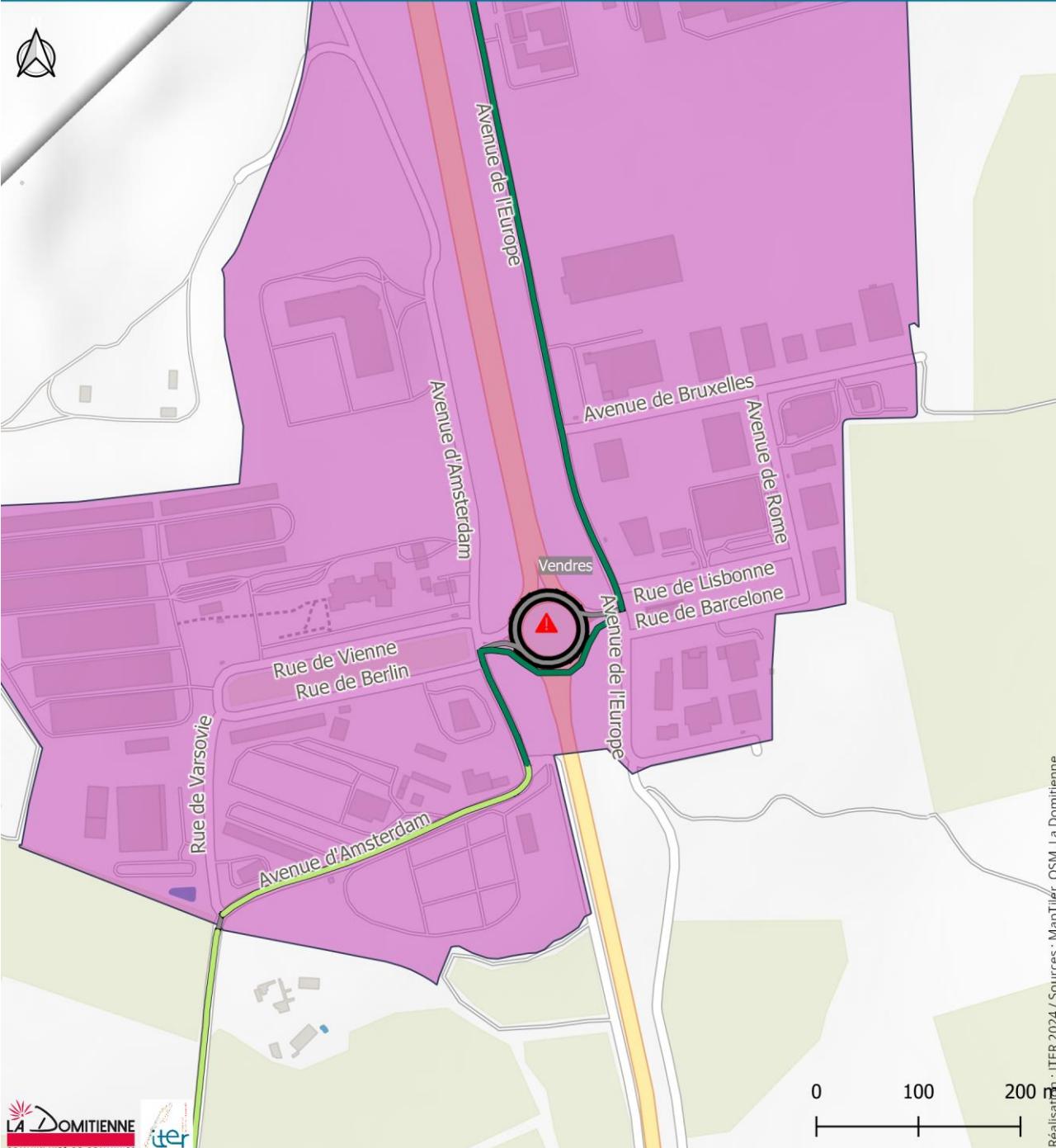
Coûts estimatifs : 123 000 € - 150 000 €

Jalonnement (4 809 €) / Piste cyclable (37 730 €) / Voie Verte (94 905€)

Vendres : 3 400€ / Lespignan : 825 € / CC La Domitienne : 133 152 €

Proposition de programmation

Court terme : 134 750 € / Moyen terme : 2 697 €



Itinéraire 20 Giratoire de la D64



Point dur rencontré sur l'itinéraire

→ Giratoire emprunté par des poids lourds, environnement très routier

Préconisations : aménagement d'une piste cyclable avec traversée au niveau d'une branche du giratoire (les cyclistes ne circulent pas dans l'anneau)





Itinéraire 21

Vendres plage



Description de l'itinéraire

Depuis Lespignan, identification d'un itinéraire touristique pour rejoindre la plage

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Commune de Lespignan, Vendres et Fleury (hors territoire de la CC)

Linéaire d'aménagement

3,8km (périmètre interne Domitienne) : Jalonnement (3,8km)

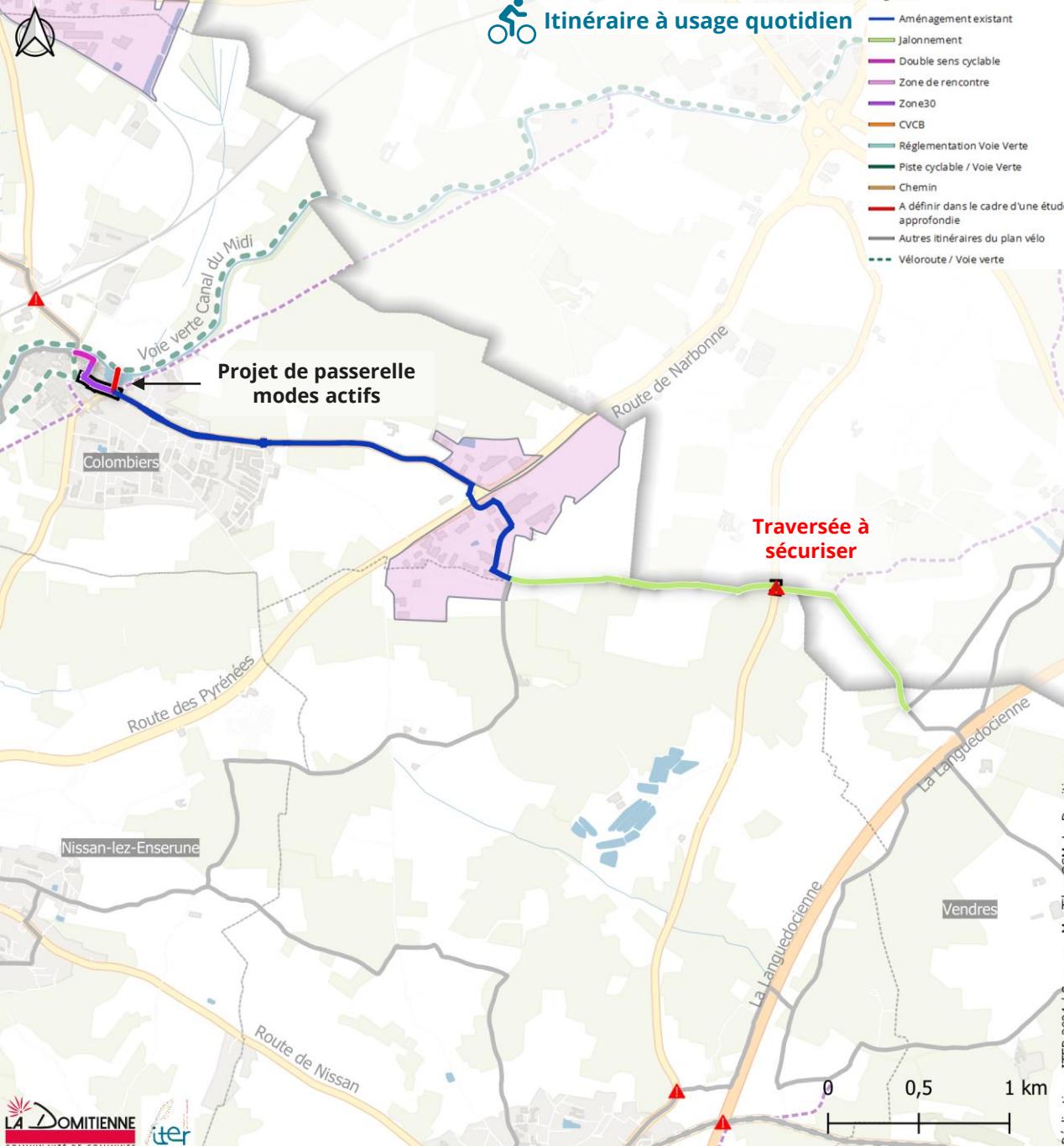
Coûts estimatifs : 5 000 € - 6 000 €

Jalonnement (5 678 €)

Lespignan : 4 607 € / Vendres : 1 071 €

Proposition de programmation

Court terme : 5 678 €



Itinéraire 22

Vendres - Colombiers



Description de l'itinéraire

Depuis Colombiers, utilisation de l'aménagement cyclable existant le long de la RD 162E2 et passage par des routes à faible trafic à destination de Vendres. Le cœur de bourg de Colombiers est aménagé par une Zone 30 et Zone de rencontre. À terme, une passerelle modes actifs est prévue au niveau du port permettant ainsi d'éviter l'ancien pont (étreinte).

Maîtrise d'ouvrage / Partenaires

Maîtrises d'ouvrage : Vendres, Lespignan, Colombiers
Partenaire : Département

Linéaire d'aménagement

2,5km : Jalonnement (2km) / Piste cyclable (21m) / Zone 30 (267m) / DSC (153m)

Coûts estimatifs : 34 000 € - 41 000 €

Jalonnement (2 954 €) / Piste cyclable (7 175 €) / Zone 30 (26 720 €) / DSC (763€)

Vendres : 41€ / Lespignan : 8 848 € / Colombiers : 28 494 €

Proposition de programmation

Court terme : 37 612 €

Plan d'actions

**Zoom sur le stationnement
cyclable**



Arceau

Cout : environ 100-150€/unité



Abri

Cout : environ 500€ HT / place



Box individuel sécurisé

Cout : environ 2000€ à 3500€ HT / place



Caisier semi-collectif

Cout : environ 1000€ HT / place



Consigne collective sécurisée

Cout : environ 3000€ à 4000€ HT / place



Râteliers ou pinces-roues à proscrire : ne permet pas l'attache du cadre, peut voiler la roue avant, ...

Les différentes typologies de stationnement

■ Stationnement de courte durée (<2h)

- Aménagement recommandé : arceaux
- Localisation : sur la voirie ou l'espace public
- Public : chalands
- Usages : démarches administratives, petits achats, loisirs ...

■ Stationnement de moyenne durée (demi-journée)

- Aménagement recommandé : arceaux avec abri
- Localisation : sur l'espace public ou domaine privé (zone commerciale ...)
- Public : visiteurs, chalands
- Usage : visites, achats (centre commercial)

■ Stationnement de longue durée (journée et plus) :

- Aménagements recommandés : Box sécurisé / caisier semi-collectif
- Localisation : sur le domaine privé ou sur l'espace public (caisier semi collectif)
- Public : Pendulaires (actifs, scolaires), résidents
- Usages : travail, intermodalité, résidentiel

Le stationnement des vélos : grands principes d'implantation

Les grands principes à suivre :



- **Visibilité** : positionner les stationnements sur un lieu de passage, éclairé, et ne pas les « cacher » dans du mobilier.



- **Sécurité** : pouvoir attacher le cadre et la roue du vélo et permettre un contrôle social en positionnant les arceaux sur un lieu de passage.

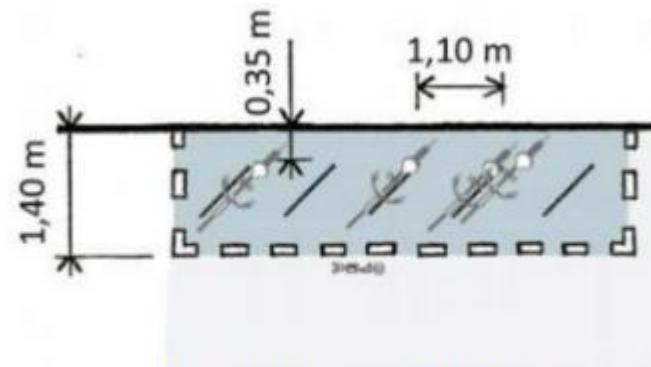


- **Accessibilité et praticité** : éviter les obstacles (trottoir à franchir, escalier ...) et les conflits avec les autres usagers de l'espace public.

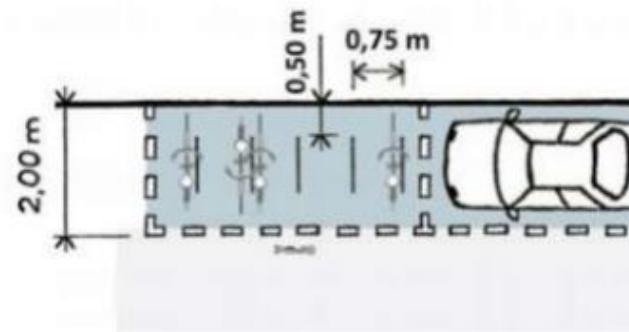
→ Utiliser **l'obligation de libérer 5m en amont des passages piétons** (horizon 2026) pour déployer du stationnement vélo : *"Afin d'assurer la sécurité des cheminements des piétons en établissant une meilleure visibilité mutuelle entre ces derniers et les véhicules circulant sur la chaussée, aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétons, sauf si cet emplacement est réservé aux cycles et cycles à pédalage assisté ou aux engins de déplacement personnel"* Art L. 118-5-1 du Code de la voirie routière.

→ Le déploiement de stationnements vélo ne doit pas se faire au **détriment des piétons et en particulier des PMR**. Privilégier l'utilisation des places de stationnement. Pour rappel, 1 place de stationnement voiture = 4 à 5 arceaux (soit 8-10 vélos)

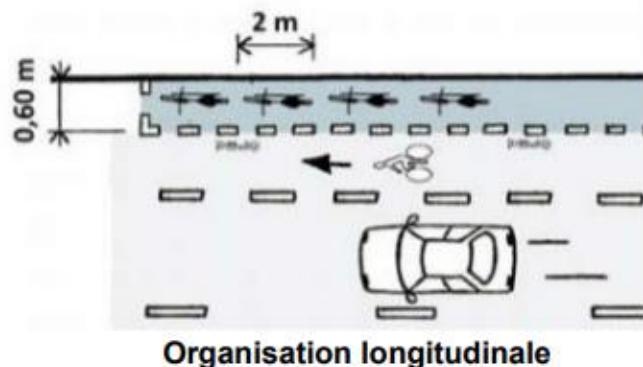
Le stationnement des vélos : grands principes d'implantation



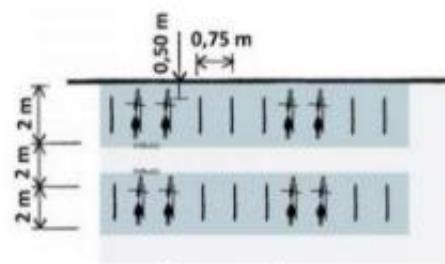
Organisation en épi à 45°



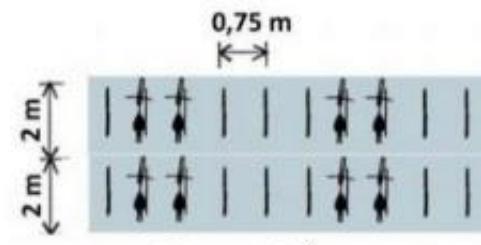
Organisation perpendiculaire



Organisation longitudinale



Avec allée centrale



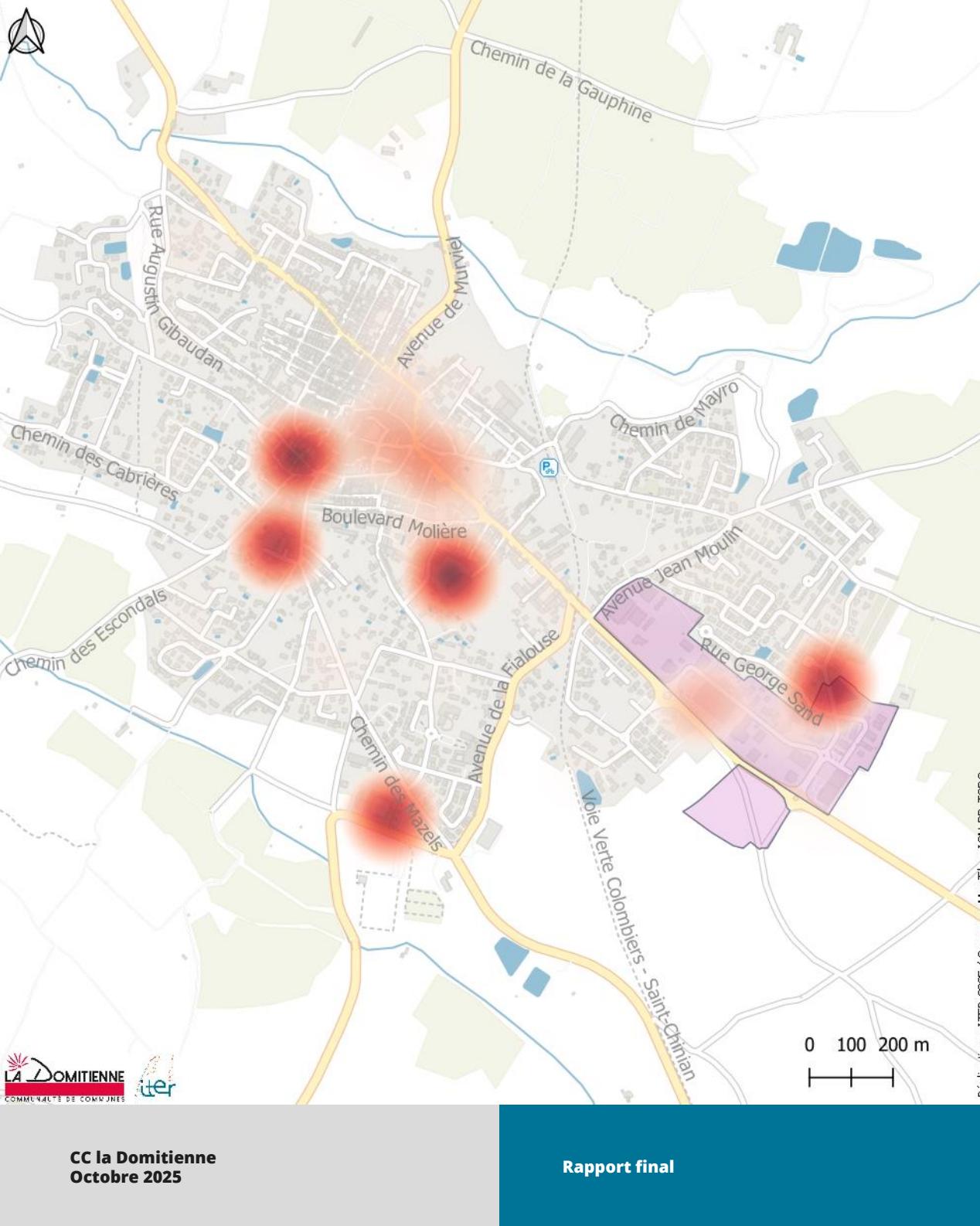
Sans allée centrale ³

Organisation en poche

Sources : Cerema

Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie

- Une estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie par commune a été réalisée à partir des données de la Base Permanente des Equipements (INSEE)
- Un nombre de stationnement vélo a été affecté pour chaque grande typologie d'équipements. Les ratios suivants ont été utilisés pour dimensionner le besoin :
 - 0,25 arceau par petit commerce/service aux particuliers (boulangerie, librairie, coiffeur, pharmacie, médecin, restaurant, etc.)
 - 5 arceaux par supermarché
 - 5 arceaux par grand équipement de sport/culturel (gymnase, bibliothèque, cinéma, etc.)
 - 5 arceaux devant les écoles élémentaires
- Une cartographie en « carte de chaleur » a été produite pour chaque commune, qui illustre les zones géographiques où le besoin en stationnement vélo est le plus prégnant (voir slide suivante). Un nombre de stationnement vélo par commune a été estimé ainsi que le coût estimatif d'investissement.



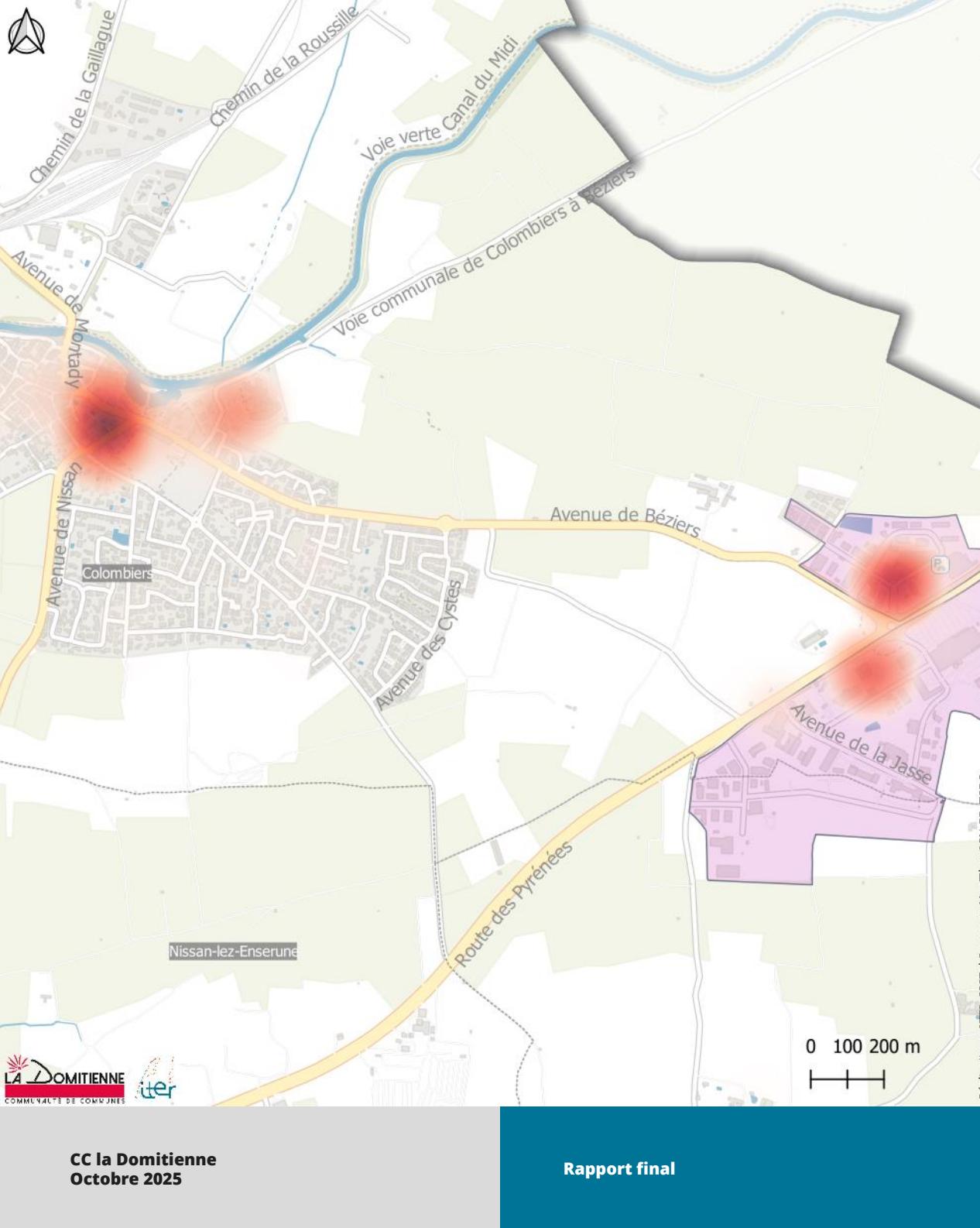
Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Cazouls-lès-Béziers

- Besoin en arceaux estimé = 43
- Cout estimatif = 6 450 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





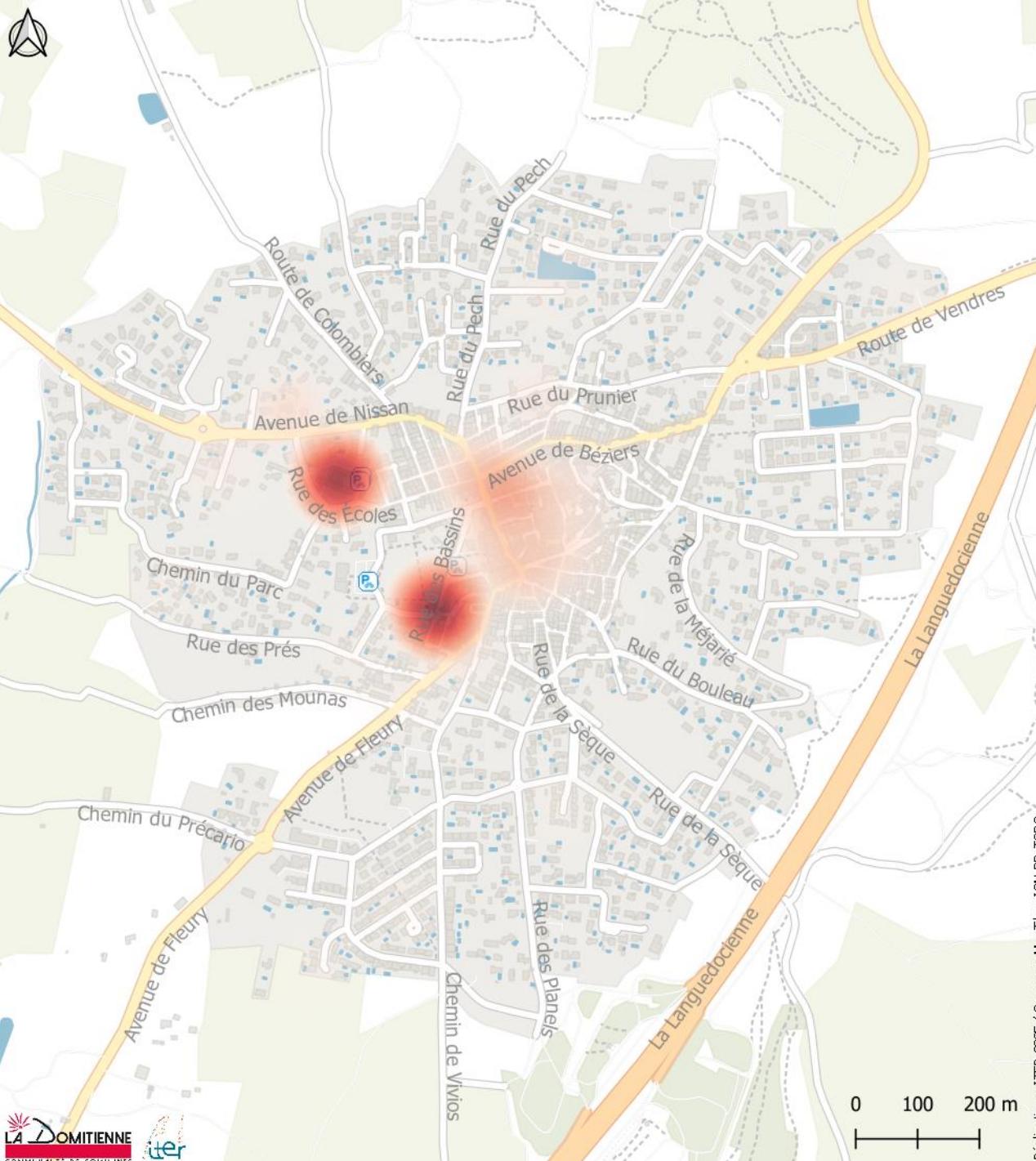
Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Colombiers

- Besoin en arceaux estimé = 44
- Cout estimatif = 6 600 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Lespignan

- Besoin en arceaux estimé = 22
- Cout estimatif = 3 300 €

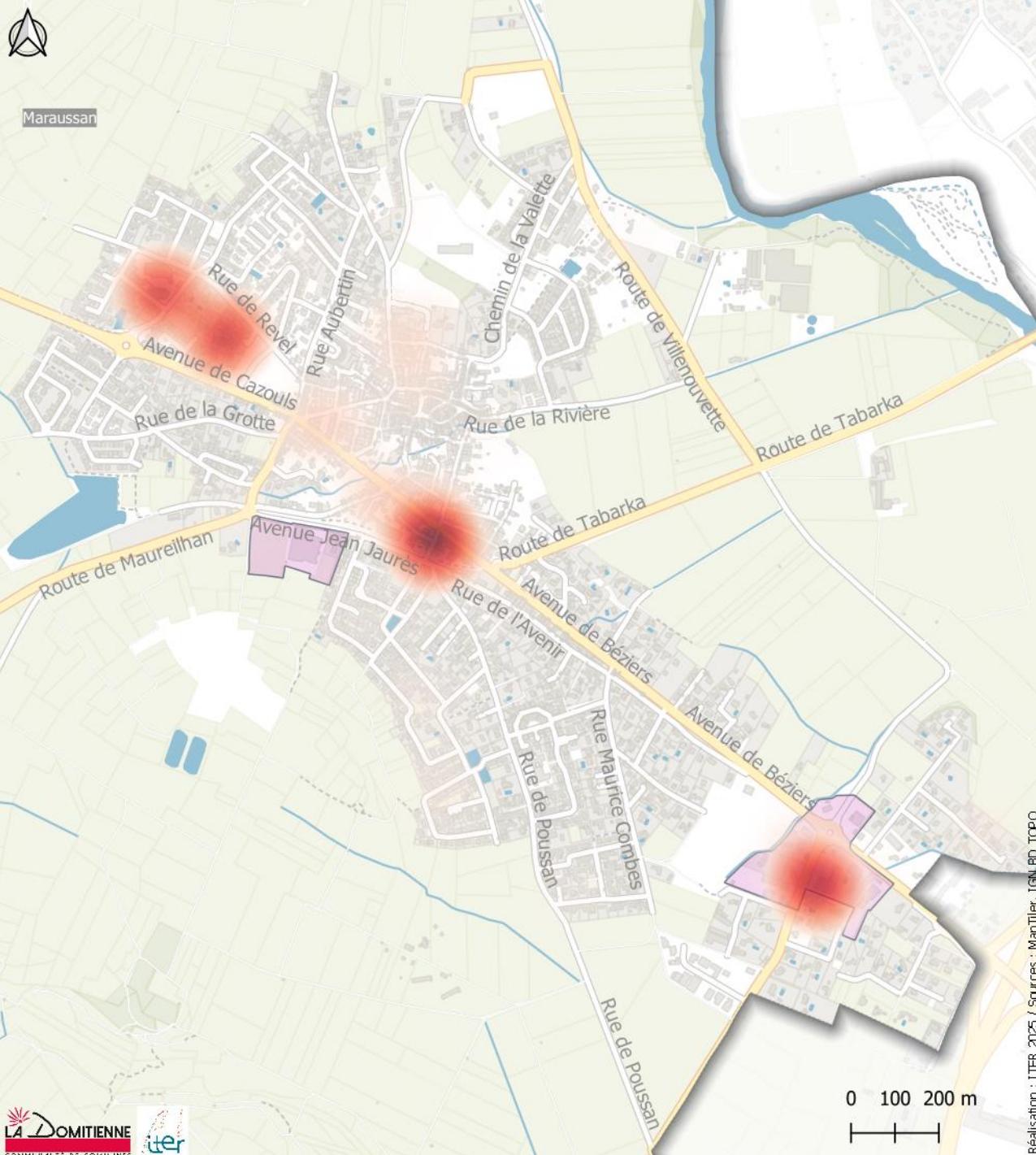
Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





Maraussan



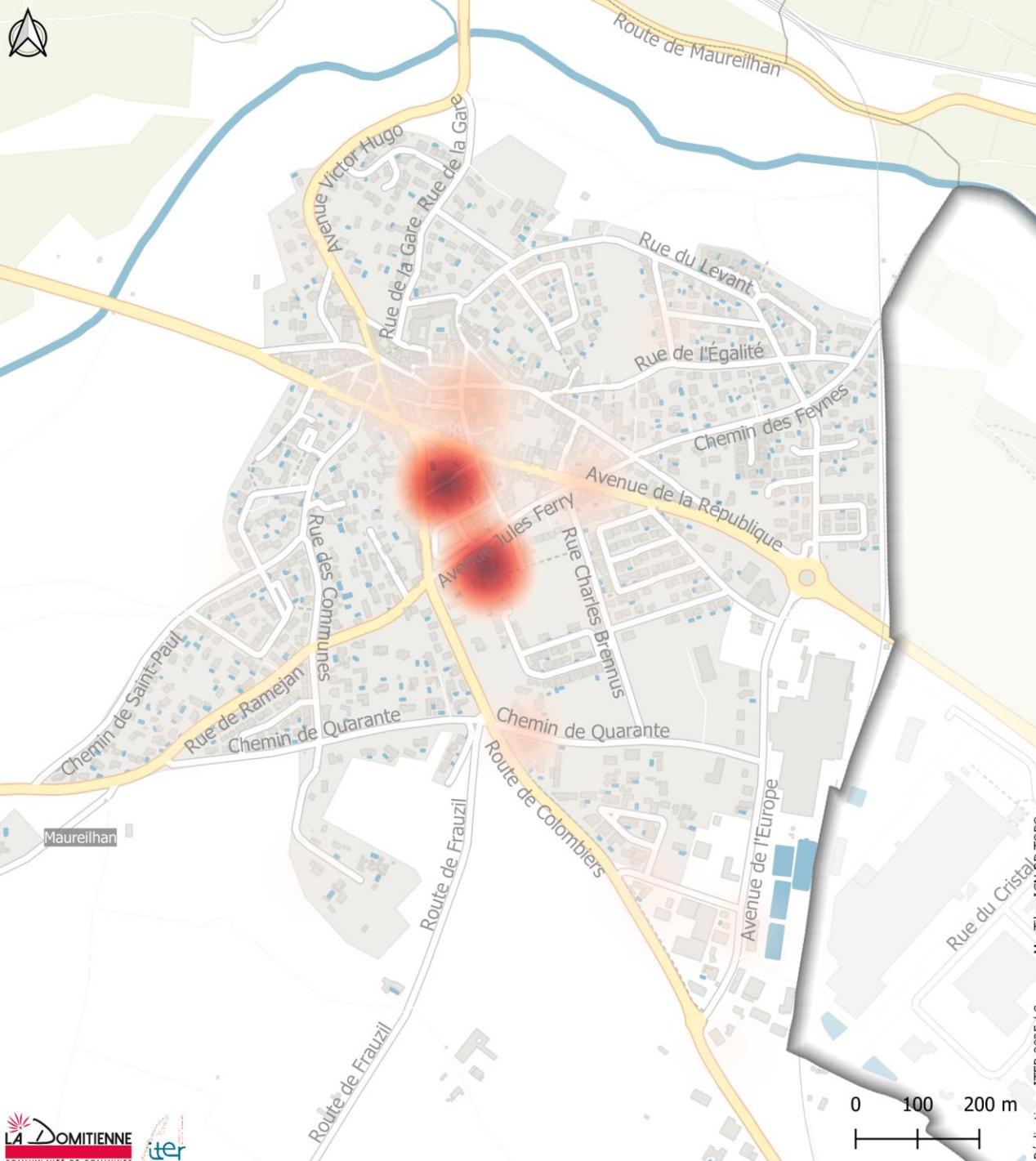
Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Maraussan

- Besoin en arceaux estimé = 35
- Cout estimatif = 5 250 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





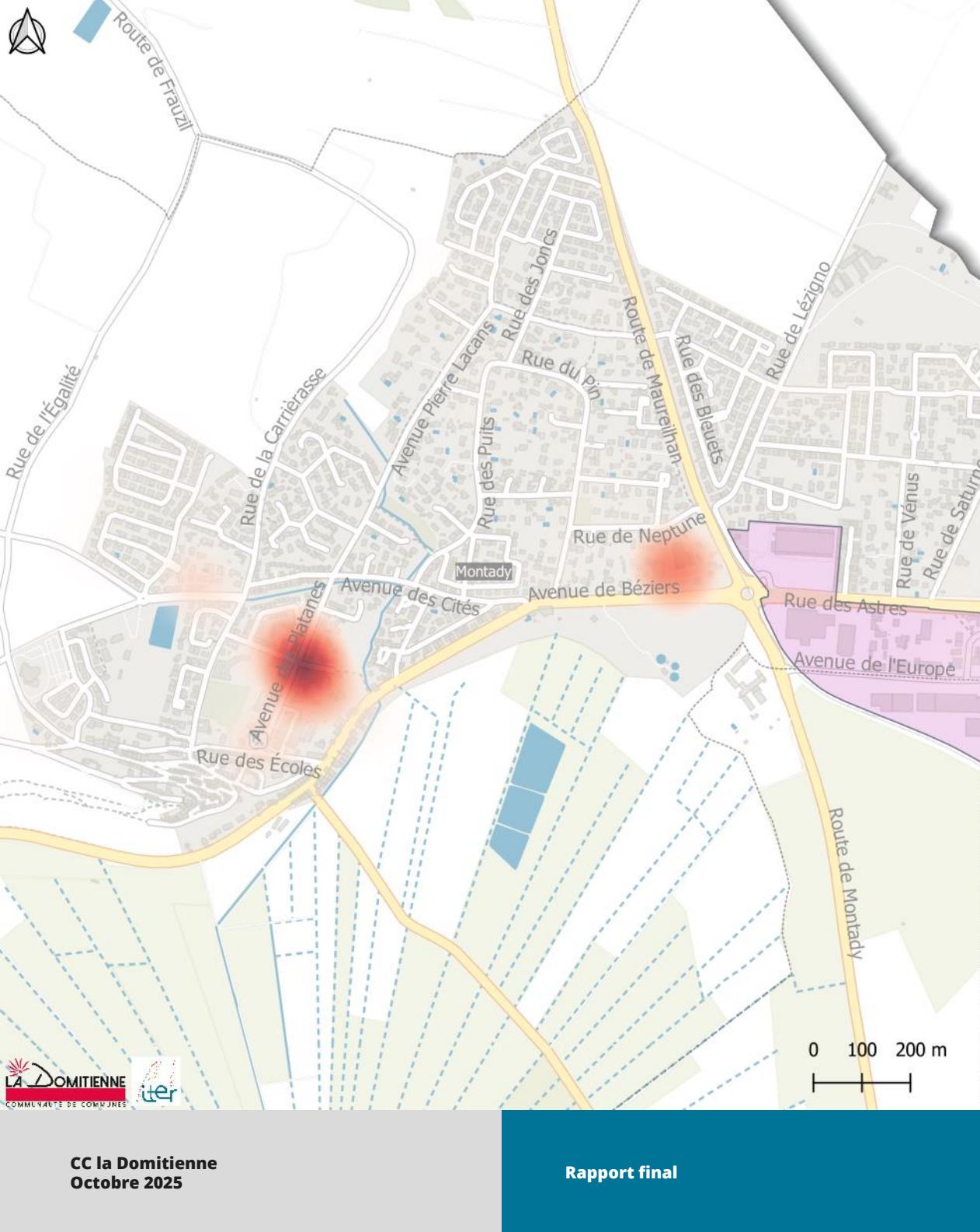
Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Maureilhan

- Besoin en arceaux estimé = 22
- Cout estimatif = 3 300 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





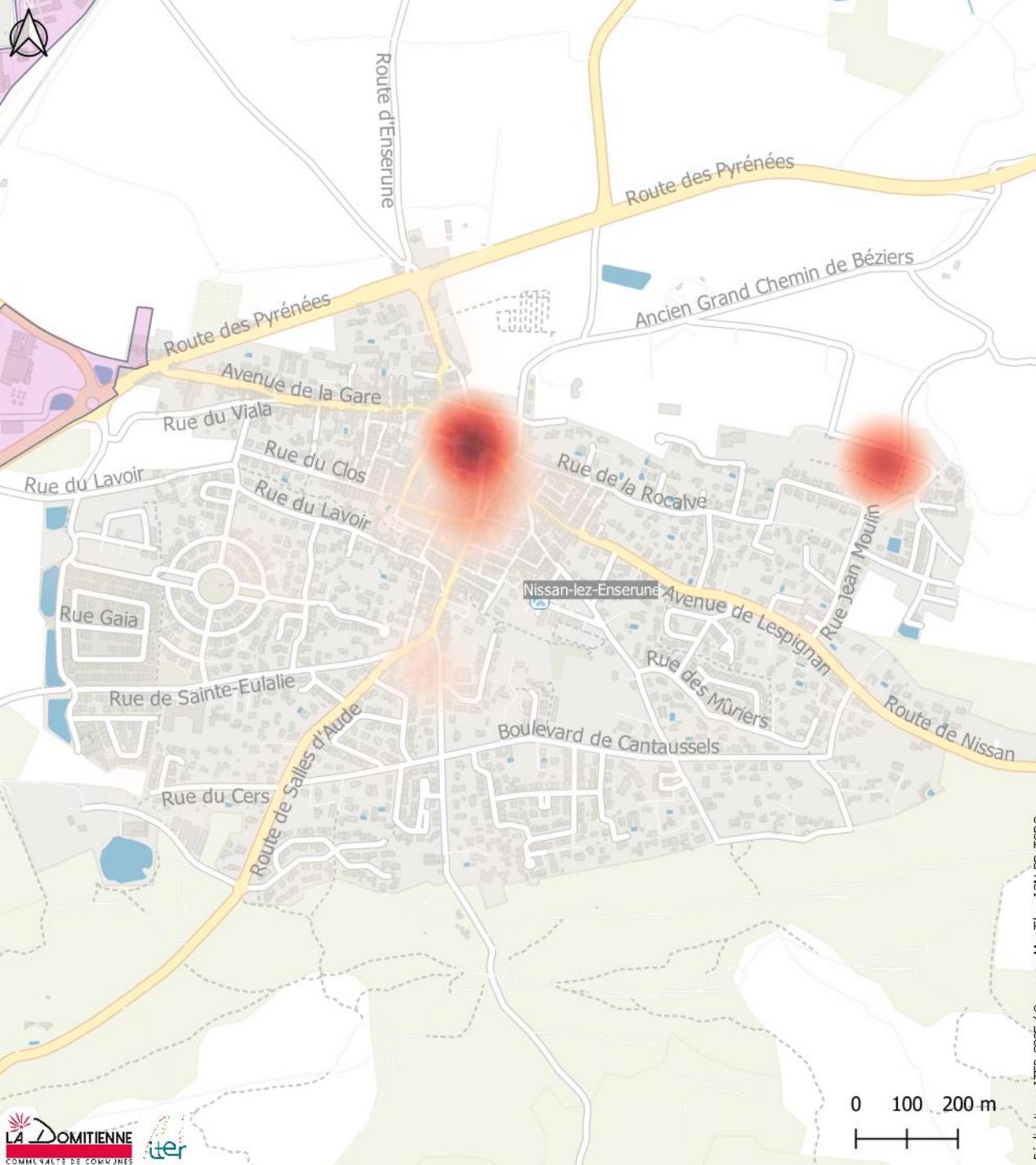
Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Montady

- Besoin en arceaux estimé = 28
- Cout estimatif = 4 200 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





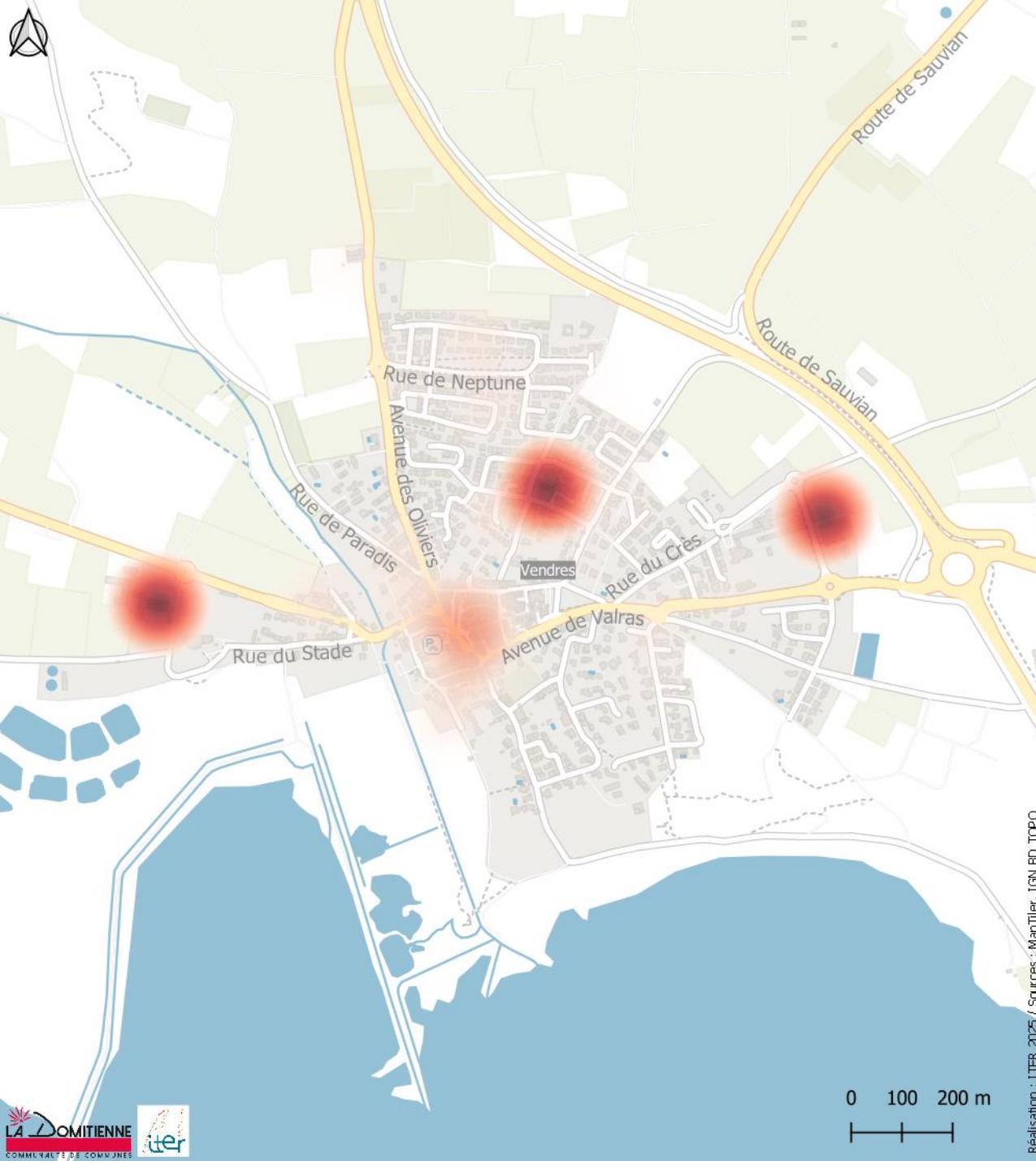
Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Nissan-Lez-Enserune

- Besoin en arceaux estimé = 26
- Cout estimatif = 3 900 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)





Estimation du besoin en stationnement vélo sur voirie - Vendres

- Besoin en arceaux estimé = 32
- Cout estimatif = 4 800 €

Niveau d'intensité du besoin en stationnement vélo

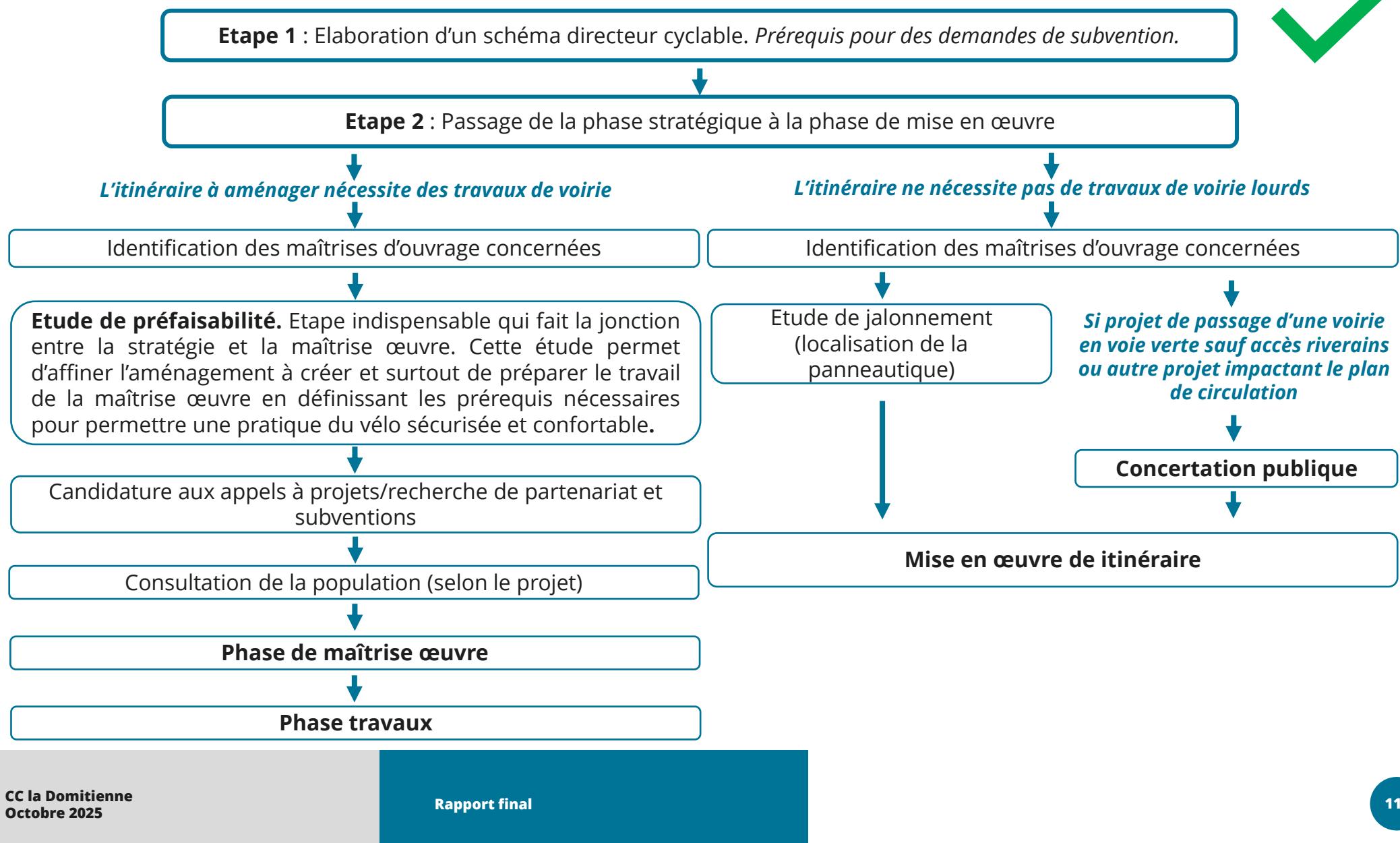
Stationnement vélo existant
(source : Base Nationale du Stationnement Cyclable)



De la stratégie à la mise en œuvre du Plan Vélo



La suite ...



Rappel des subventions mobilisables pour financer la politique vélo

■ Subventions européennes (FEDER, LEADER)

- **FEDER** : Subvention de 25% à 40% selon les projets (concerne des aménagements particulièrement structurants)
- **LEADER** (GAL Via Domitia) : Subvention à hauteur de 80% plafonnée à 50 000€ des études et travaux

■ AAP de l'ADEME (AVELO)

- Subvention à hauteur de 50% des études de préfaisabilité et de maîtrise d'œuvre
- *A priori pas de reconduction en 2026*

■ Fonds Vert

- Budget de 50M d'€ pour l'année 2025 pour financer les travaux

■ Plan Vélo II de la Région Occitanie

- Volet tourisme à vélo →
- Volet vélo au quotidien →

■ Département de l'Hérault

- Politique actuelle d'aide aux collectivités

Plan Vélo régional - Vélo tourisme

Aménagement - voie verte, piste cyclable	Taux d'intervention
Infrastructures : <ul style="list-style-type: none">- Itinéraire structurant (aires de repos incluses)- Itinéraire structurant- transformation d'une section de véloroute en voie verte (aires de repos incluses)- Diverticules de 5km max	30%

Aménagement - véloroute	Taux d'intervention
Infrastructures : <ul style="list-style-type: none">- Itinéraire structurant (aires de repos incluses)- Diverticules de 5km max	30%

Plan Vélo régional - Vélo quotidien

	Liaison cyclable entre 2 communes et plus	Liaison cyclable en interconnexion avec des équipements d'intérêts régionaux et des établissements scolaires	Liaison cyclable intra-communale de proximité
Au sein d'un périmètre * ayant la compétence AOM	10%⁴	10%	0%
Au sein d'un périmètre * n'ayant pas la compétence AOM	30%	30% + 10%⁵	30%⁶

Le rôle de la Communauté de communes dans la mise en œuvre du schéma

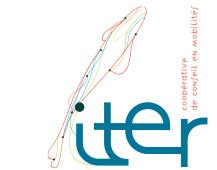
- Pour rappel, la mise en œuvre d'un itinéraire cyclable renvoie à la compétence voirie, détenue très majoritairement par les communes et le département.
- La Communauté de communes peut accompagner les maîtrises d'ouvrage sur deux principaux volets :
 - **Accompagnement en ingénierie** : rédaction des dossiers de candidature à des AAP, écriture de CCTP pour des études de jalonnement, de études préfaisabilité/de maîtrise d'œuvre, suivi des travaux pour maintenir une cohérence à l'échelle de l'intercommunalité, concertation publique, etc.
 - **Accompagnement financier** : plusieurs leviers peuvent être actionnés :
 1. **Financement des études** (de jalonnement, de préfaisabilité, de maîtrise d'œuvre)
 2. **Délégation par convention de la maîtrise d'ouvrage.** La communauté de commune acquiert, par délégation, la maîtrise d'ouvrage sur une section de voirie à aménager et finance en totalité les travaux. La MO est déléguée de manière temporaire (le temps des travaux). L'entretien est assuré par la commune.
 3. **Fonds de concours.** La Communauté de communes définit une enveloppe annuelle afin d'accompagner les MOA pour le financement des aménagements cyclables. Des critères d'attribution sont à définir (itinéraires inscrits au schéma par exemple). Un reste à charge de 30% minimum du coût total restera à porter par la MOA.

→ Un accompagnement qui nécessite du temps ETP au niveau de la CC !



Thomas Nombret
06 61 28 63 25
thomas.nombret@iternet.org

Manon Boulay
06 61 25 50 96
manon.boulay@iternet.org



Coopérative de conseil
en mobilités
118 rue Bonnat
31400 Toulouse
www.iternet.org